

ANALYSE COMPARATIVE
DES POLITIQUES D'ACCUEIL ET D'INCLUSION DES MIGRANTS
DANS LES ETATS PARTENAIRES (ESPAGNE, ITALIE, GRECE, FRANCE)

RAPPORT 1



CONTRIBUTIONS

Production des Etats des lieux dans chaque pays partenaire

- ✓ **INstitut SUPérieur de formation permanente** (INSUP / France) – Coordinateur du projet

Muriel PECASSOU, Directrice Générale Adjointe
Marianne SIRMEN, Chargée de mission conception pédagogique

- ✓ **Association Internationale de Formation et de Recherche en Instruction Spécialisée, Santé, Social (AIFRISS / France)**

Jean-Jacques FROUTE, Membre de l'association (bénévole)
Dominique MILLET, Président de l'association (bénévole)
Bernard SEGUIER, Secrétaire de l'association (bénévole)

- ✓ **Universidad de JAEN (Espagne)**

Maria Luisa GASCON, Professeur
Eva SOTOMAYOR, Professeur

- ✓ **Kinonikes Sineteristikes Drastiriotites Efpathon Omadon (K.S.D.E.O – EDRA / Grèce)**

Angeliki MANIOTI, Coordinatrice du Centre d'apprentissage continu «EDRA»
Maria KERASOGLU, Présidente, Psychologue
Maria KOSMA, Travailleur Social, responsable du centre pédagogique

- ✓ **Centro Italiano Opere Salesiane Femminili (CIOSF – FP / Italie)**

Maria Pia RAGAZZO, Conceptrice et évaluatrice des projets de formation professionnelle
Federica RUGGIERO, Chercheuse et Conceptrice de projets européens

Rédaction

- ✓ **INstitut SUPérieur de formation permanente** (INSUP / France) – Coordinateur du projet

Muriel PECASSOU, Directrice Générale Adjointe
Marianne SIRMEN, Chargée de mission conception pédagogique

- ✓ **Universidad de HUELVA (Espagne)**

Yolanda BORREGO, Professeur
Manuela FERNANDEZ, Professeur
Fernando RELINQUE, Professeur
Octavio VASQUEZ, Professeur

Relecture et révision

Christophe BERGOUIGNAN, Membre de l'association Centre d'Insertion Sociale et Economique (CISE) et professeur de démographie à l'université.

Validation

Partenaires du projet DIME.

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS Le projet DIME dans tous ses états	p.5
Présentation des membres du consortium	p.5
Objectifs et finalités du projet	p.5
Les activités du projet	p.7
Schéma d'organisation du projet DIME	p.9
INTRODUCTION	p.10
SYNTHESE DES ETATS DES LIEUX DE LA MIGRATION DANS LES ETATS PARTENAIRES	p.11
RADIOSCOPIE DE LA MIGRATION DANS LES ÉTATS PARTENAIRES	p.12
L'Union européenne : terre d'immigration et d'asile	p.12
Des flux migratoires importants mais variables selon les états partenaires	p.14
Une immigration extra-communautaire conséquente	p.16
La prédominance des jeunes migrants	p.17
Les motifs légaux de migration : entre regroupement familial et migration économique	p.18
GESTION ET PERCEPTION DE LA CRISE MIGRATOIRE ACTUELLE	p.18
Des États partenaires diversement concernés par les demandes d'asile	p.18
Les réponses des états partenaires face à la crise migratoire	p.19
Une opinion publique plutôt défavorable à l'accueil des migrants	p.23
POLITIQUES D'ACCUEIL ET D'INTEGRATION DES MIGRANTS DANS LES ÉTATS PARTENAIRES	p.24
Des politiques d'intégration et des dispositifs d'accueil spécifiques malgré une tendance à l'harmonisation	p.24
La participation : une absence de modèle de référence	p.29
Des modalités disparates d'accès à la nationalité	p.30
L'INTEGRATION DES MIGRANTS DANS LES ETATS PARTENAIRES	p.21
Un accès à la santé dont l'usage effectif est limité	p.21
Un difficile accès au logement social	p.24
L'accès à l'enseignement et à la formation	p.25
LES IMMIGRES FACE AU MARCHÉ DU TRAVAIL	p.25
Un taux de chômage particulièrement élevé	p.25
Des emplois peu qualifiés dans des secteurs plus sensibles à la conjoncture économique	p.29

Une insertion professionnelle difficile	p.37
Un emploi souvent précaire	p.40
L'ANALYSE QUALITATIVE : ELEMENTS DE SYNTHESE	p.42
ITINERAIRE METHODOLOGIQUE	p.43
Cartes causales	p.44
Analyse des réseaux de causalité et centralité	p.44
METHODOLOGIE	p.45
Première phase : entretiens approfondis	p.46
Deuxième phase : analyse qualitative des entretiens et développement des cartes causales	p.47
Troisième phase : analyse structurelle du phénomène	p.48
RESULTATS	p.49
CONCLUSION GENERALE	p.61
ANNEXES	p.65
Guide d'entretien	p.65
Personnes interrogées	p.79
Bibliographie	p.82

AVANT-PROPOS

Le projet DIME dans tous ses états

❖ Présentation des membres du consortium

Le projet DIME qui se déroule du 01/09/2015 au 31/08/2018, réunit 6 partenaires de 4 pays riverains de la Méditerranée (Espagne, France, Grèce, Italie) avec des approches et vécus différents des phénomènes migratoires, tous engagés dans la formation et l'inclusion des populations migrantes extra-communautaires, principalement celles en provenance des pays d'Afrique du Nord qui constituent le public cible :

- Association Internationale de Formation et de Recherche en Instruction Spécialisée, Santé, Social AIFRISSS (FR)
- Centro Italiano Opere Salesiane Femminili - CIOSE/FP (IT)
- KINONIKES SINETERISTIKES DRASTIRIOTITES EFPATHON OMADON - K.S.D.E.O. "EDRA" (GR)
- Universidad de HUELVA (ES)
- Universidad de JAÉN (ES)
- INstitut SUPérieur de Formation Permanente - INSUP (FR), coordinateur.

❖ Objectifs et finalités du projet

Les questions de migration et de cohésion sociale sont une priorité pour le Conseil de l'Europe qui définit la cohésion sociale comme « *la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, à minimiser les disparités et à éviter la polarisation* ». L'influence de l'immigration sur la cohésion sociale est l'un des enjeux majeurs de l'avenir de l'Europe et l'une des priorités de l'Union européenne. Pourtant, des données d'Eurostat montrent que le taux de chômage des migrants est d'environ 21% contre 10% pour les nationaux des États membres. Une telle situation s'inscrit dans le contexte particulier de la crise économique et d'une montée du populisme et de la xénophobie dans un nombre croissant de pays de l'Union qui prennent les publics migrants pour cible. Nombre d'entre eux sont ainsi exposés à l'exclusion dans l'emploi, le logement, la santé et l'éducation. Ils sont confrontés à de nombreux obstacles qui les empêchent de s'intégrer dans les sociétés d'accueil.

Pour le consortium, améliorer l'offre d'éducation et de formation des migrants est l'un des axes essentiels pour favoriser leur intégration et promouvoir la cohésion sociale. Ainsi les concepteurs du projet se proposent de :

- **Développer un référentiel des compétences formelles et non formelles** nécessaires à l'inclusion des personnes migrantes
- **Elaborer et mettre en œuvre des modules, méthodes et outils pédagogiques** interactifs nouveaux axés sur les processus d'apprentissage, la transversalité, ensemble de processus qui faciliteront l'intégration socioculturelle et économique.

Ces deux principaux enjeux se déclinent en différents objectifs et étapes :

- Analyser, comparer, évaluer des méthodologies différentes de formation au sein des pays partenaires afin d'en dégager les paramètres les plus efficaces
- Prendre en compte les obstacles culturels, linguistiques, sociaux et professionnels dans les formations dispensées
- Construire des contenus, méthodes et outils pédagogiques qui facilitent une insertion réussie
- En vérifier la pertinence auprès du public cible dans le cadre d'une expérimentation
- En assurer le transfert et la diffusion dans l'espace européen, les promouvoir vers les pays d'origine.

Le consortium est constitué d'universités et d'organismes de formation et d'insertion professionnelle. Ce rapprochement de la recherche et de l'action favorisera la production d'un référentiel et de modules de formation s'appuyant sur des démarches méthodologiques nécessaires à leur qualité, mais également sur les réalités de terrain. L'association au consortium de partenariats locaux, d'institutions, de décideurs politiques et d'acteurs de l'orientation professionnelle et de l'emploi permettra la construction d'une réponse adaptée.

L'impact final escompté est celui d'une reconnaissance du public cible et son inscription dans une démarche active et positive d'intégration sociale, culturelle et professionnelle. Les résultats attendus sont multiples.

Au niveau du public cible :

- Rompre l'isolement social dans lequel la précarisation de leur situation les a bien souvent enfermés
- Lever les freins à l'insertion socioprofessionnelle (santé, logement, culturel, linguistique...)
- Rapprocher les participants des acteurs locaux, des structures sociales et associatives
- Envisager un rapprochement avec le milieu du travail par l'identification des compétences formelles et informelles acquises et celles à développer pour s'intégrer durablement dans le pays d'accueil.

Au niveau des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle :

- Donner aux formateurs des contenus, méthodes et outils pédagogiques innovants permettant de diversifier les processus d'apprentissage
- Harmoniser les pratiques de formation à l'échelle européenne et nationale
- Créer un mode opératoire transférable à d'autres pays européens et disséminé dans les pays d'origine des migrants
- Mettre à disposition des organismes de formation des modes opératoires transférables sur d'autres actions en direction de publics défavorisés.

Les résultats feront l'objet d'une large diffusion via le site internet www.projetdime.eu et les réseaux de chacun des partenaires et seront présentés lors du séminaire de clôture en 2018.

❖ Les activités du projet

Le projet DIME se propose de construire un référentiel de compétences formelles et non formelles et des modules de formation en direction des migrants hors Union européenne, âgés de plus de 18 ans, résidant sur le territoire depuis moins de deux ans et en situation régulière.

Pour atteindre ces objectifs, le projet se décompose en 3 phases et sous-activités :

1/ Construction du référentiel de compétences formelles et non-formelles

- A1. Analyse des politiques d'accueil et d'inclusion des migrants
- A2. Analyse des pratiques de formation existantes et identification des bonnes pratiques
- A3. Formalisation du référentiel de compétences.

L'élaboration d'un référentiel de compétences ne peut se faire sans la prise en considération de l'existant. En effet, le consortium s'est accordé sur la nécessité de comprendre le phénomène migratoire dans chaque pays et les freins à l'inclusion des migrants afin de produire un référentiel de compétences adapté aux situations vécues par le public cible. Aussi, chaque Etat partenaire a produit un « Etat des lieux de la migration » dans son pays et réalisé des entretiens semi-directifs auprès des acteurs qui œuvrent en direction des migrants (institutions, décideurs politiques, structures d'accueil, entreprises...) et des migrants eux-mêmes.

D'autre part, l'analyse des pratiques de formation existantes, l'identification des bonnes pratiques par des experts et la diffusion d'un questionnaire auprès de responsables d'organismes de formation, permettront de répertorier celles qui s'avèrent indispensables et celles qui méritent d'être développées ou créées.

2/ Construction et formalisation des modules de formation

- A1. Construction des modules de formation
- A2. Expérimentation des modules de formation
- A3. Retour d'expérimentation et formalisation des modules.

Cette phase a pour objectif de traduire les compétences formalisées dans le référentiel en modules de formation. Il s'agira ici de penser le contenu, les méthodes et outils pédagogiques permettant de réaliser des formations adaptées aux niveaux, besoins et styles d'apprentissage des migrants et d'apporter une réponse générique à leurs problèmes d'inclusion sociale et professionnelle.

Les partenaires s'accordent sur la nécessité de tester les modules de formation. L'expérimentation s'effectuera dans 4 structures de chaque Etat partenaire qui mettent en œuvre des actions de formation auprès des migrants extracommunautaires, dont à minima 2 organismes de formation professionnelle. Ces expérimentations porteront sur 4 actions de formation dont obligatoirement 1 en linguistique et 1 en insertion professionnelle.

Un retour sur l'expérimentation sera effectué afin d'ajuster les modules de formation en conséquence.

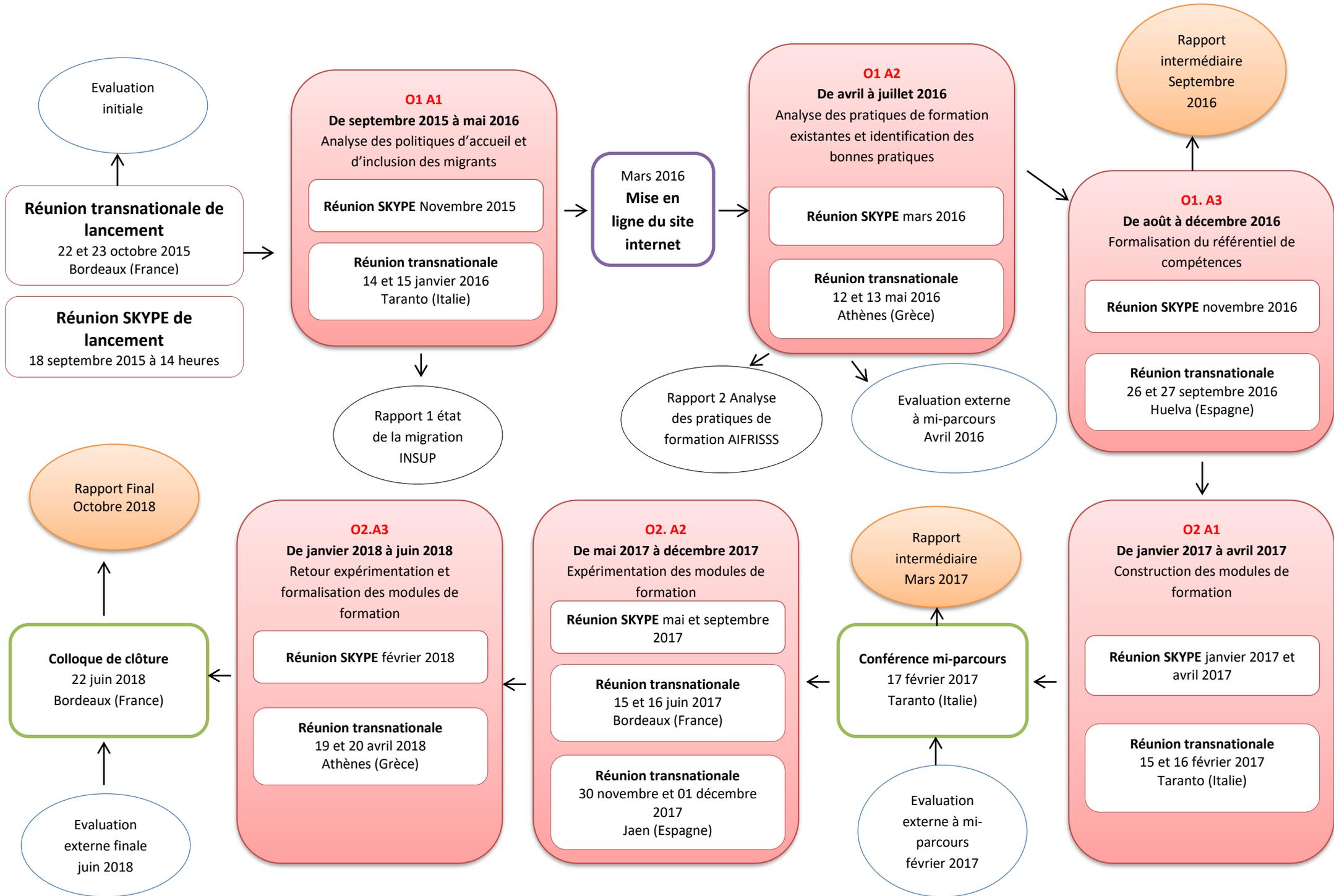
3/ Création du site internet

Un site internet dédié au projet DIME a été construit et peut être consulté à l'adresse suivante : www.projetdime.eu. Il sert d'outil de diffusion qui, au-delà des pages d'information sur le partenariat, les objectifs et les temps forts du projet, permet aux personnes intéressées par la thématique d'identifier les composantes du projet et de télécharger les livrables.

❖ Schéma d'organisation du projet DIME

Le schéma ci-dessous récapitule l'organisation générale du projet

Schéma d'organisation du projet DIME



INTRODUCTION

Ce rapport vient en conclusion de la phase 1 activité 1 « Analyse des politiques d'accueil et d'inclusion des migrants »¹. Il se propose de synthétiser, par une approche comparative, les résultats des états des lieux de la migration effectués par chaque Etat partenaire et ceux de l'enquête qualitative. Dans ce contexte, il se veut être un outil permettant de mieux appréhender et cibler les freins à l'inclusion des migrants afin de proposer un référentiel de compétences et des modules de formation adaptés. Compte tenu de l'étendue et de la complexité du phénomène, plusieurs choix ont guidé la conduite des analyses.

Tout d'abord, la volonté de centrer nos investigations sur certaines caractéristiques sociodémographiques des migrants² (originaires de pays hors Union européenne, âgés de + de 18 ans, en situation régulière et résidant dans le pays d'accueil depuis moins de deux ans) n'est pas le fruit du hasard. Le consortium, après de nombreuses discussions et réflexions, a estimé la nécessité de différencier les migrants communautaires et extra-communautaires. En effet, les différences existantes relatives aux modalités d'entrée sur les territoires (titres de séjour...), aux conditions d'accueil et celles requises au titre de travail, à leur situation sur le marché du travail (...) ont une influence sur la prise en considération de certains freins à l'inclusion.

D'autre part, les conditions d'âge, de régularité de situation et de durée d'installation sur le territoire découlent de la volonté du projet de favoriser l'inclusion sociale et professionnelle des migrants dès leur arrivée dans le pays d'accueil.

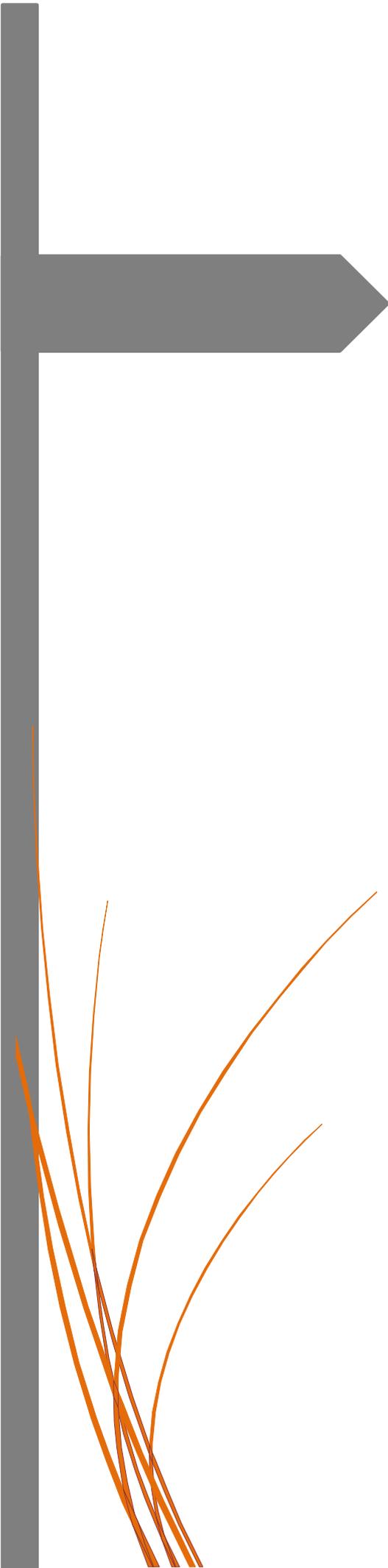
Le choix a été fait de ne pas centrer cette étude sur les questions qui sous-tendent traditionnellement les recherches effectuées sur le sujet. Il ne s'agit pas, en effet, de comprendre les processus qui concourent à l'inclusion ou non des migrants dans les pays d'accueil mais de faire un point sur leur situation (Origines, conditions d'entrée et de séjour, situation sur le marché de l'emploi et de la formation...) afin d'en identifier certains freins. Autrement dit, les problématiques et questionnements relatifs aux notions « d'acculturation », « d'assimilation », ou « d'intégration » ne sont pas traitées de fait mais sous-jacentes à notre analyse.

La première partie du rapport constitue une synthèse des états des lieux de la migration dans chaque Etat partenaire réalisés selon un plan préétabli afin de faciliter la comparaison des données.

La seconde partie du rapport synthétise les données recueillies au travers des entretiens effectués auprès des acteurs qui œuvrent en direction des migrants (institutionnels, politiques, professionnels, économiques) et des migrants eux-mêmes.

¹ Ce rapport a été réalisé de septembre 2015 à mai 2016. Aussi, il n'intègre pas les évolutions qui auraient pu survenir après cette date.

² La catégorie « immigré » désigne selon le Haut Conseil à l'Intégration « une personne née étrangère à l'étranger et résidant sur un territoire donné ». Elle se différencie de la catégorie « étranger » qui désigne les personnes de nationalité étrangère. Le terme « migrant » est souvent employé pour désigner des flux, dénombrer les entrées, sur une période donnée, d'immigrants sur un territoire donné. Cf. Jean-Yves BLUM LE COAT, Mireille EBERHARD, *Les immigrés en France*, Paris, La Documentation Française, 2014



Synthèse des états des lieux de la migration dans les états partenaires

RADIOSCOPIE DE LA MIGRATION DANS LES ÉTATS PARTENAIRES

L'Union européenne : terre d'immigration et d'asile

L'Union européenne figure parmi les premières destinations mondiales pour l'immigration et l'asile. Sa population a augmenté de 1,1 million de personnes et compte 506 millions d'habitants en 2012. Cette hausse s'explique par la natalité (0,2 million) mais surtout par l'immigration (0,9 million) : environ une personne sur 10 réside dans un pays où il n'est pas né³. Dans la plupart des pays de l'Union européenne, le nombre d'immigrants est supérieur au nombre d'émigrants à l'exception de la Bulgarie, l'Irlande, la Grèce, l'Espagne, la Croatie, Chypre, la Pologne, le Portugal et la Roumanie.

En 2014, 33.5 millions de personnes nées en dehors de l'Union vivent dans l'UE-28 (soit 3.9% de la population totale) tandis que 17.9 millions de personnes sont nées dans un autre État membre que celui dans lequel ils résident. En 2013, sur 3.4 millions de personnes ayant immigré dans un pays communautaire, 1.4 million sont des citoyens de pays tiers. Ils comptent légèrement plus d'hommes que de femmes et sont relativement jeunes. En effet, l'âge médian des immigrants dans l'UE-28 est de 28 ans en 2013 contre 42 ans pour l'âge médian de la population de l'UE-28⁴.

En 2012, les pays qui ont accueilli le plus grand nombre d'immigrants hors UE sont l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, le Royaume-Uni et la France. Selon Corine Balleix, ces pays regroupent les trois quarts des ressortissants de pays tiers vivant dans l'UE⁵.

Comme l'indique le tableau 1, en 2015, la présence des personnes nées à l'étranger dans les états partenaires se situe dans la moyenne européenne (environ 10%). Avec un pourcentage oscillant entre 9,5% et 12,7%, l'Espagne (12,7%), la France (11,9%), la Grèce (11,4%) et l'Italie (9,5%) accueillent une proportion de personnes nées à l'étranger équivalente à ses homologues européens comme l'Allemagne (12,6%) et le Royaume-Uni (13,0%). Pour autant, certains pays dépassent la barre des 15%. C'est le cas notamment du Luxembourg (32,5%), de l'Autriche (15,2%), de Chypre (18,8%), de l'Estonie (16,3%) et de la Lettonie (15,3%).

Si en France le nombre de personnes nées à l'étranger a augmenté de 9% entre 2011 et 2015, il a stagné en Italie et diminué d'environ 5% en Espagne et en Grèce. Cette baisse s'explique sans doute par l'ampleur de la crise économique ayant frappé ces deux pays, d'autant qu'elle faisait suite à une progression très rapide. Ainsi, en Espagne, entre 2000 et 2011, la part des personnes nées à l'étranger dans la population totale est passée de 4,9% à 14,6%, ce qui constitue la plus forte hausse de pourcentage parmi l'ensemble des pays de l'organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pendant cette période⁶.

³ Département des statistiques, des études et de la documentation, Infos migrations, *La présence étrangère en Europe*, Février 2014.

⁴ Source Eurostat. www.c.europa.eu/eurostat/statistics-explained

⁵ Corine BALLEIX, *La politique migratoire de l'Union Européenne*, Paris, La documentation française, p.49

⁶ OCDE, *Panorama des statistiques de l'OCDE 2014 : Economie, environnement et société*, Ed. OCDE, 2014.

En distinguant les personnes nées à l'étranger selon qu'elles soient nées dans l'UE ou hors de l'UE, la comparaison est un peu différente. En France, en Italie et en Grèce, la proportion de personnes nées dans un autre pays de l'UE est plutôt faible en comparaison de ce qu'elle est en Autriche, en Belgique, en Irlande, voire en Allemagne, au Royaume-Uni ou en Suède. En revanche, la proportion de personnes nées hors de l'UE est plutôt assez élevée en France (avec une forte présence d'immigrants provenant d'Afrique), voire en Grèce (en raison de la présence albanaise). L'Italie associe une présence modérée des immigrants nés dans l'UE ou hors de l'UE, et l'Espagne une présence assez importante des 2 catégories d'immigrants.

Tableau 1 : Présence des personnes nées à l'étranger en 2015

	% de personnes nées		
	à l'étranger	dans un autre pays de l'UE	dans un pays hors de l'UE
Allemagne	12,6	4,9	7,6
Autriche	17,2	7,9	9,3
Belgique	16,1	7,6	8,5
Bulgarie	1,7	0,6	1,1
Chypre	20,9	12,7	8,2
Danemark	10,5	3,6	6,9
Espagne	12,7	4,3	8,4
Estonie	14,7	1,0	13,7
Finlande	5,8	2,1	3,7
France	11,9	3,3	8,6
Grèce	11,4	3,2	8,3
Hongrie	4,8	3,1	1,7
Irlande	16,2	9,6	6,6
Italie	9,5	3,0	6,6
Lettonie	13,4	1,4	11,9
Lituanie	4,7	0,7	4,0
Luxembourg	44,2	33,0	11,2
Malte	9,9	4,7	5,2
Pays-Bas	11,8	3,1	8,7
Pologne	1,6	0,6	1,0
Portugal	8,3	2,2	6,1
République tchèque	4,0	1,6	2,4
Roumanie	1,4	0,6	0,8
Royaume-Uni	13,0	4,8	8,2
Slovaquie	3,3	2,7	0,5
Slovénie	11,5	3,3	8,2
Suède	16,4	5,3	11,1

Ainsi, les pays communautaires paraissent diversement concernés par les flux migratoires et les États partenaires du projet DIME n'échappent pas à cette règle. En effet, ils résultent souvent du contexte économique et politique des pays mais aussi des liens historiques qui unissent deux états et leur proximité géographique⁷.

Des flux migratoires importants mais variables selon les états partenaires

Si la France est, de longue date, un pays de forte immigration, l'Espagne, la Grèce et l'Italie sont d'anciens pays d'émigration devenus, depuis ces trois dernières décennies, des pays d'immigration.

Depuis la fin du 19^{ème} siècle, **la France** est un pays d'immigration en raison d'une faible croissance de la population et de la nécessité de main d'œuvre. Dans son histoire, elle a connu 3 importantes vagues d'immigration :

- La première vague démarre à la fin du 19^{ème} siècle, suite à la révolution industrielle. Elle concerne essentiellement les pays limitrophes comme la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne, l'Italie etc... Les immigrés de ces pays viennent palier un important besoin en main d'œuvre non qualifiée suscité par le processus d'industrialisation
- La deuxième vague, consécutive à la 1^{ère} Guerre mondiale, vise à combler le lourd bilan en termes de morts et de naissances perdues
- La troisième vague (1955-1975) se situe dans un contexte d'expansion économique des Trente Glorieuses où 4 millions de personnes, essentiellement venues du Maghreb, d'Espagne et du Portugal, entrent sur le territoire
- Plus récemment, au début des années 2000, l'immigration a connu un léger rebond, après une quinzaine d'années (1984-1998) au cours desquelles elle était restée assez modeste.

Les chocs pétroliers des années 70 et la réorganisation de l'économie (robotisation et recours à la sous-traitance) freinent considérablement ces mouvements migratoires. L'économie française n'est plus aussi prospère et le marché de l'emploi n'a plus cette demande spécifique de main d'œuvre. Aussi, depuis les années 80, les pouvoirs publics s'emploient à maîtriser les flux migratoires et à lutter contre l'immigration clandestine.

Malgré des politiques migratoires plus restrictives, et une conjoncture de l'emploi globalement peu favorable (certains secteurs d'activité recourent cependant massivement aux immigrés), la France reste un pays de forte immigration. En 2012, elle compte 5.7 millions d'immigrés dont 2.3 millions de français par acquisition nés hors de France et 3.4 millions d'étrangers nés hors de France, soit environ 8.8% de la population française. Depuis le début des années 2000, les flux migratoires sont assez conséquents, tout en étant assez variables. Chaque année, 200 000 nouveaux migrants arrivent en moyenne sur le territoire. Si ces effectifs restent faibles comparés à l'Allemagne, la France demeure le deuxième pays d'immigration européen.

⁷ Ministère de l'intérieur, Infos migrations, *Aperçu sur les migrations mondiales en 2013*, numéro 63 – février 2014

⁸ Pour plus de précisions, Cf. l'Etat des lieux de la migration en France, www.projetdime.eu

L'arrivée des immigrés en **Espagne**⁹ s'est produite plus tardivement que dans les autres pays d'Europe. Longtemps une destination attractive pour les populations hispanophones d'Amérique Latine et Centrale, elle est devenue un pays de forte émigration durant la dictature franquiste (1939-1975). Ce n'est qu'à partir des années 80 que l'Espagne a ré-ouvert ses frontières. L'évolution des flux migratoires comprend trois périodes significatives :

- La première de 1990 à 1995 nommée « période de premier contact » se caractérise par la faiblesse des flux migratoires et la prédominance des entrées irrégulières sur le territoire due à des contrôles aux frontières peu fréquents. Par ailleurs jusqu'en 1991, l'Espagne n'exige pas de visa d'entrée pour les personnes issues d'un pays limitrophe.
- La deuxième période, du milieu des années 90 jusqu'au début des années 2000, constitue une étape de transition qui se caractérise par une diversification des pays de provenance des immigrés. Des migrants nés dans des pays qui n'ont aucun lien spécifique avec l'Espagne, commencent à arriver.
- La troisième période dite de « consolidation » concerne surtout la première décennie des années 2000. Elle se caractérise par une augmentation importante de la population immigrée, une répartition plus homogène sur le territoire national et une diversification de leurs profils. En effet, les migrants originaires d'Amérique Latine, d'Europe de l'Est, du nord de l'Afrique et d'Afrique Subsaharienne sont surreprésentés.

Si entre 2000 et 2010, la population d'immigrés a augmenté de 400%, la crise économique de 2008 qui a touché de plein fouet l'Espagne, a eu pour conséquence une diminution de la part des immigrés dans le pays. Selon l'Institut national Statistique dans le Registre Municipal, sur 46 600 949 personnes recensées en 2015, 4 718 864 sont étrangères soit 10.1% de la population totale. En 2011, 5 751 487 personnes étrangères résidaient en Espagne soit une perte d'environ 1 million de personnes. La situation économique de l'Espagne les a conduits, soit à rentrer dans leur pays d'origine soit à émigrer dans un autre État membre de l'UE.

Longtemps un pays d'émigration, **l'Italie**¹⁰ est devenue un pays d'immigration à partir de la fin des années 70. En effet, ce n'est qu'à partir de 1975 qu'un premier renversement de l'équilibre migratoire est constaté. En 1970, les ressortissants étrangers sont moins de 300 000 mais leur présence se renforce à la fin de cette décennie pour dépasser le demi-million. Au début du XXIème siècle, l'Italie devient une destination « attractive » pour les migrants en provenance des pays du sud (Afrique, Asie, Moyen-Orient...). Ce phénomène s'explique pour partie par la législation en vigueur dans les autres États communautaires notamment celle de la France, du Royaume-Uni et de l'Allemagne qui ont voulu interrompre leur immigration de travail, et par une régularisation massive des « sans-papiers » à partir de 2001. Ainsi, entre 2000 et 2011, la part des étrangers dans la population totale a connu une nette hausse passant de 2.4 % à 8%. En 2011, 4.57 millions d'étrangers résident en Italie et près de 60 300 migrants ont été interceptés sur les côtes italiennes¹¹. Le pays est devenu une véritable plaque tournante de la migration et une destination de transit.

⁹ Pour plus de précisions, Cf. l'Etat des lieux de la migration en Espagne, www.projetdime.eu

¹⁰ Pour plus de précisions, Cf. l'Etat des lieux de la migration en Italie, www.projetdime.eu

¹¹ Corine BALLEIX, *La politique migratoire de l'Union Européenne*, op. cit., p.51

La **Grèce**¹² est devenue un pays d'immigration dans les années 90 après avoir été un pays d'émigration. En effet, la chute des régimes communistes dans les Balkans et les pays d'Europe de l'Est a entraîné l'arrivée massive de migrants issus de ces états pour des motifs économiques. En 2013, la population étrangère représentait 405 306 personnes. Cependant, les flux migratoires ont considérablement varié au cours du temps. Entre 2000 et 2011, le pourcentage d'immigrés est passé de 2.8 à 7.2% de la population totale. L'importante crise économique qui a touché le pays à partir de 2009 a eu des répercussions importantes sur les flux d'immigration qui ont diminué jusqu'en 2014.

Une immigration extra-communautaire conséquente

Au 1^{er} janvier 2014, le nombre de personnes résidant dans un État de l'Union européenne et ayant la nationalité d'un pays tiers s'élevait à 19.6 millions soit 3.9% de la population de l'UE-28 contre 14.3 millions de personnes ayant la nationalité d'un autre État membre¹³. Dans la plupart des pays de l'UE, le pourcentage de personnes nées hors UE est plus élevé que celui des personnes nées dans un pays communautaire. Les États partenaires ne font pas exception (Tableau 1).

Traditionnellement, les mouvements migratoires en Europe s'opèrent selon des logiques historiques (passé colonial), linguistiques, ou de proximité géographique.

En **Espagne**, les personnes nées dans les pays du nord de l'Afrique (notamment au Maroc), de la Chine, et de l'Equateur sont surreprésentées. Les communautés roumaines, britanniques et italiennes sont, par ailleurs, très présentes parmi les étrangers originaires d'un pays communautaire.

Si la **France** a longtemps été un pays d'immigration d'abord en provenance de l'Europe (Italie, Espagne, Pologne, Arménie), les données statistiques actuelles confirment la tendance, engagée dans les années 60, à une diversification des profils des immigrés, incluant des personnes provenant d'autres pays d'Europe et, surtout, de pays non-européens. En 2010, les immigrés hors UE représentent près des 2/3 de l'ensemble des immigrés résidant en France. Parmi ces derniers ceux qui proviennent d'un pays d'Afrique sont surreprésentés (43.8% contre 14.3% pour l'Asie et 5.4% pour l'Amérique et l'Océanie). Les Algériens (13.2%) et Marocains (12.2%) sont les plus nombreux. Les immigrants en provenance du Portugal, de l'Italie, d'Espagne et dans une moindre mesure du Royaume-Uni constituent la majeure partie des personnes résidentes en France et nées dans des États membres de l'UE¹⁴.

La **Grèce** est concernée par une importante immigration en provenance de l'Albanie et des pays de l'Europe de l'Est (Bulgares, Géorgiens, Roumains et Russes). En 1990, les Albanais représentent 57% de la population immigrée. La situation géographique de la Grèce fait qu'elle se trouve au confluent de nombreuses « routes migratoires » :

¹² Pour plus de précisions, Cf. l'Etat des lieux de la migration en Grèce, www.projetdime.eu

¹³ Source Eurostat www.c.europa.eu/eurostat/statistics-explained

¹⁴ Jean-Yves BLUM LE COAT, Mireille EBERHARD, *Les immigrés en France*, op.cit.

- Des exilés fuyant les conflits comme les Afghans, les Kurdes, les Irakiens, les Iraniens, les Soudanais, les Pakistanais et plus récemment les Syriens rejoignent la Grèce pour s'y installer ou pour atteindre d'autres États communautaires.
- Des migrants venus d'Afrique de l'Est, des Philippines et du Maghreb arrivent en Grèce via la Turquie.

La région d'Attique concentre la majeure partie de la population immigrée, notamment le centre d'Athènes, ainsi que les autres grandes villes comme Thessalonique, Patras, Héraklion ou bien les zones plus spécialisées dans le tourisme comme les îles de Zakynthos et de Mykonos.

Si au début du XXI^{ème} siècle, l'**Italie** est devenue une destination importante pour les migrants des pays du sud (Afrique, Asie, Moyen-Orient), l'effondrement des régimes de l'ancien espace soviétique a engendré un fort afflux de personnes originaires d'Europe de l'Est. Les premiers migrants érythréens se sont installés dans le pays suite à son passé colonial, concernant les Cap-verdiens, Philippins et Marocains, il s'agit d'une diversification de leurs destinations. En 2001 comme en 2011, les Roumains, les Albanais et les Marocains constituent les trois principales communautés du pays.

La prédominance des jeunes migrants

L'analyse démographique de la population de l'UE atteste que la population étrangère est plus jeune que la population des nationaux, avec une proportion plus importante de personnes en âge de travailler. En 2013, l'âge médian des nationaux était de 43 ans contre 35 ans pour les étrangers hors UE¹⁵. Ce phénomène s'observe également dans les 4 États partenaires du projet DIME. En effet, l'âge moyen de la population espagnole est de 43.2 ans contre 35 ans pour les étrangers. Les âges moyens les plus élevés sont le fait des ressortissants de pays européens (Britanniques, Allemands et Français). A contrario, les âges moyens les plus bas correspondent aux populations en provenance des pays tiers comme le Maroc, le Pakistan et la Chine. En Grèce, la population étrangère est plus jeune et avec plus d'enfants. Ces différences entre étrangers et nationaux s'expliquent par l'âge à la migration (souvent assez jeune), la fécondité avant la migration (impliquant la présence d'enfants) et l'ancienneté de la migration (les personnes composant les flux migratoires anciens ont vieilli dans le pays d'accueil, à contrario, lorsque les flux sont récents ce vieillissement après l'installation n'est pas encore advenu). En France, ce sont surtout les nouveaux immigrés qui comprennent une proportion plus importante de jeunes (44% des nouveaux immigrés adultes sont âgés de 18 à 29 ans, 38% de 30 à 39 ans et 13% de 40 à 49 ans).

Si l'on considère les immigrants ou les étrangers dans leur globalité, l'analyse des données ne montre pas de déséquilibre important entre hommes et femmes, et ce dans les 4 États partenaires. En France, les femmes sont légèrement majoritaires (52%) parmi les personnes nées dans un pays étranger. En Espagne, ce sont les hommes qui le sont (à 51%).

¹⁵ www.c.europa.eu/eurostat/statistics-explained

Les motifs légaux de migration : entre regroupement familial et migration économique

Selon l'enquête menée par le Ministère de l'Intérieur français, les motifs principaux de l'immigration en Europe sont l'immigration familiale (60%), économique (30%) ou humanitaire (10%). Cependant, des différences existent entre les états partenaires. En effet, **l'Espagne et l'Italie** sont fortement concernées par une immigration économique¹⁶. En Italie, les migrants économiques viennent essentiellement de l'Europe Continentale (52.8%), d'Afrique (20.9%) d'Asie (18.3%) et dans une moindre mesure d'Amérique (7.9%)¹⁷. A contrario, la **France et la Grèce** sont plutôt concernées par une immigration à motif légal familial. En Grèce, le regroupement familial concernait 189 997 personnes en 2013 contre 69 875 personnes pour la migration de travail¹⁸. En France, les nouveaux migrants sont admis principalement à séjourner sur le territoire pour motif familial (45.5%), puis pour motif d'études (30.6%), les motifs économiques et humanitaires (incluant les réfugiés) sont beaucoup moins fréquemment invoqués (environ 8.5%). Le recul du motif économique, prédominant au 19^{ème} siècle et pendant les ¾ du 20^{ème} siècle, fait suite à la suspension de l'immigration de travail permanente décidée en juillet 1974¹⁹. Il faut toutefois distinguer les motifs juridiques de migration qui constituent la situation invoquée pour ouvrir droit au séjour, des motivations des migrants qui sont souvent plus complexes et associent plusieurs projets (professionnel, familial, fuite d'une insécurité sociale et politique).

Réaliser un état des lieux de la migration dans les états partenaires ne peut se faire sans prendre en compte la crise migratoire qui touche l'ensemble des pays européens depuis ces 4 dernières années. En effet, l'Europe est concernée par un exil important des populations persécutées par les conflits et victimes de crises politiques et/ou alimentaires en provenance des pays du Proche-Orient et d'Afrique. Les partenaires du projet sont touchés de manière différenciée et les réponses apportées par les pays divergent quelque peu.

GESTION ET PERCEPTION DE LA CRISE MIGRATOIRE ACTUELLE

Des États partenaires diversement concernés par les demandes d'asile

Depuis 2006, les demandes d'asile ne cessent de croître au sein de l'Union européenne. Après avoir connu un pic en 1992 puis en 2001, elles ont diminué jusqu'en 2006 pour se situer juste en dessous de la barre des 200 000 avant de repartir à la hausse. Cependant, ce n'est qu'à partir de 2012 qu'elles ont connu une accélération rapide pour atteindre 431 000 demandes en 2013 et 626 000 en 2014. Cette année-là, parmi l'ensemble des personnes qui ont déposé une demande d'asile dans un des États membres de l'Union européenne, les Syriens sont surreprésentés (19.5%), suivis des Afghans (6.6%), des Kosovars (6.1%), des Erythréens (5.9%), des Serbes (4.9%) et des Pakistanais (3.5%).

¹⁶ Ministère de l'Intérieur, Infos Migrations, *Présence étrangère en Europe*, op.cit, p2.

¹⁷ Pour plus de précisions, Cf. l'Etat des lieux de la migration en Italie, www.projetdime.eu

¹⁸ Pour plus de précisions, Cf. l'Etat des lieux de la migration en Grèce, www.projetdime.eu

¹⁹ Pour plus de précisions, Cf. l'Etat des lieux de la migration en France, www.projetdime.eu

Selon les chiffres publiés par Eurostat, entre 2013 et 2014, des augmentations sensibles des demandes d'asile en provenance des pays d'Afrique comme la Gambie, l'Erythrée, le Mali, le Sénégal, le Soudan et le Nigéria, ont été observées. Les conflits et la situation instable de ces pays justifient l'importance des demandes²⁰ mais également la variation des pays d'origine des demandeurs d'asile d'une année sur l'autre. En effet, en 2015, 1 255 600 primo-demandeurs d'asile ont déposé une demande de protection dans les états membres de l'UE. Le nombre de Syriens a doublé, celui des Afghans a pratiquement été multiplié par 4 et des Irakiens par 7 (121 500 personnes).

Certains pays européens sont plus sollicités que d'autres. Avec 202 645 demandes en 2014, l'Allemagne se place très largement parmi les pays les plus sollicités, suivie de la Suède (81 180). L'Italie (64 625) et la France (64 310) occupent respectivement le 3^{ème} et le 4^{ème} rang. En revanche, la Grèce (9 430) et l'Espagne (5 615) se classent en 11^{ème} et 13^{ème} position sur les 28 États membres. Ces pays frappés par la crise économique ne semblent pas faire partie des destinations recherchées par les demandeurs d'asile, mais constituent des territoires de transit pour rejoindre des pays où les conditions de vie leur seront plus favorables et/ou le statut de réfugié leur sera plus facilement accordé.

Si **l'Italie** figure parmi les pays communautaires les plus demandés en matière d'asile, elle se place également parmi ceux dont les demandes aboutissent le plus favorablement avec 58% de décisions positives en première instance. A l'opposé, le taux d'octroi des demandes d'asile en **France** (22%) est nettement inférieur à la moyenne européenne. L'**Espagne**, peu demandée, se situe dans la moyenne des pays européens en matière de décisions positives (44%). La **Grèce**, quant à elle, reste un pays faiblement attractif et qui connaît un important taux de rejet. En effet, sur l'ensemble des dossiers déposés en première instance, 85% d'entre eux sont refusés.

L'analyse des données Eurostat montre également que le choix des pays de destination se fait sur des critères proches de ceux de la migration économique ou familiale. La connaissance de la langue, les liens historiques entre deux pays, l'implantation d'une communauté sur le territoire, la situation économique des pays influencent considérablement la volonté des demandeurs d'asile de s'installer durablement sur un territoire.

Les réponses des états partenaires face à la crise migratoire

En 2015, l'ampleur de la crise migratoire en Europe a atteint un niveau record avec plus de 1.2 million de primo-demandeurs d'asile, soit plus du double que l'année précédente. Comme nous l'avons mentionné précédemment, les Syriens, Afghans et Irakiens constituent les principaux demandeurs. Les pays les plus sollicités sont toujours l'Allemagne (441 800 personnes soit 35% de l'ensemble des primo-demandeurs d'asile dans l'UE), suivie, de loin, par la Hongrie (14%), la Suède (12%), l'Autriche (7%), l'Italie (7%) et la France (6%). La Grèce se situe toujours parmi les pays les moins sollicités (0.6%). L'Espagne, initialement peu demandée a néanmoins connu une augmentation significative des demandes d'asile entre 2014 et 2015 (+167%) comme beaucoup d'autres pays de l'UE, quel que

²⁰ Source Eurostat

soit le niveau des demandes en 2014²¹. Ces flux migratoires ont augmenté à la suite de guerres civiles notamment en Syrie, de l'aggravation du conflit en Lybie, des troubles, des persécutions ou pour motif économique. Dans ce contexte instable, les populations se voient contraintes de quitter leur pays et d'essayer d'atteindre l'Europe souvent par des passeurs pour y demander assistance. Aux côtés des Syriens, des Afghans et des Irakiens, six pays d'Afrique comptent un nombre important de migrants : la Somalie, le Soudan, le Sud Soudan, la République Démocratique du Congo, la République Centrafricaine et l'Érythrée.

Cette crise migratoire est sans conteste l'une des plus importantes que l'Europe ait connu. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), 3 771 morts ou portés disparus en Méditerranée ont été dénombrés en 2015. Au-delà de cette mortalité dramatique lors de la migration, les conditions de vie déplorables que doivent affronter beaucoup de migrants nouvellement arrivés en Europe sont une autre facette de cette crise.

Dans son discours d'investiture, le Président de la Commission Européenne a déclaré son intention « *de promouvoir une nouvelle politique européenne en matière de migration légale, et de s'attaquer résolument à la question de l'immigration clandestine* ». Plusieurs décisions ont été prises en 2015 au niveau Européen pour tenter d'endiguer l'afflux de migrants²² :

- Une répartition de l'accueil des réfugiés dans les états membres par un processus de réinstallation / relocalisation qui permet de transférer des personnes ayant demandé une protection internationale d'un pays tiers à un état membre ou d'un état membre vers un autre état membre lorsque celles-ci sont déjà entrées sur le sol européen. Ces mécanismes ont été pensés pour faire face à l'urgence de la crise et soulager les pays comme la Grèce, l'Italie et la Hongrie qui se retrouvent en première ligne.
- La création des « hot spots », en Italie et en Grèce, permettant l'identification par la prise d'empreinte des migrants arrivant.
- La mise en place des retours effectifs.
- Un dialogue avec les états tiers, notamment la Turquie.
- La création d'un corps européen de garde-frontières et de garde-côtes et le renforcement de FRONTEX pour protéger les frontières extérieures de l'Europe.

Au cours de l'année 2016, la Commission présentera :

- Une réforme du système de Dublin qui semble être à l'origine d'un grand nombre de dysfonctionnements.
- Des réformes concernant la migration légale avec notamment la refonte de la carte bleue européenne.
- Des propositions pour une meilleure intégration des populations.

²¹ Eurostat, Communiqué de presse, *Les demandes d'asile dans les États membres de l'UE*, Mars 2016

²² Commission Européenne, « dossier spécial : agir face à la crise des réfugiés »
http://ec.europa.eu/france/news/focus/politique-eu-de-migration_fr.htm

Pour faire face à cette situation d'urgence, les décisions prises répondent aux logiques de blocage des frontières extérieures de l'Union européenne sur lesquelles s'est construit le système d'asile commun. A l'opposé des valeurs de solidarité inscrites dans la convention de Genève, les états communautaires ont décidé de renforcer leur surveillance des frontières et d'investir financièrement dans une politique de lutte contre l'immigration illégale. Une des conséquences directes de la mise en œuvre de ce système réside dans l'augmentation des entrées clandestines dans l'UE et du recours aux passeurs pour de nombreux migrants qui n'ont pas d'autre choix. En effet, selon Marion Tissier-Raffin²³, la politique communautaire, fondée sur une logique de fermeture des frontières, empêche les ressortissants de certains pays d'entrer par des voies légales sur le sol européen pour y déposer une demande d'asile. Par exemple, certains sont inscrits sur une liste qui compte tenu des flux réguliers illégaux rend difficile l'obtention d'un visa nécessaire pour circuler dans l'espace Schengen. D'autres qui connaissent une situation de conflit voient les ambassades et les consulats se fermer au fur et à mesure.

Quoi qu'il en soit, les décisions sont loin de faire l'unanimité et les débats entre les dirigeants des états membres continuent d'être tendus. En effet, la question de la répartition selon les mécanismes de réinstallation / relocalisation de 120 000 migrants actuellement en attente en Grèce, en Italie et en Hongrie continue d'être posée. Suite à l'opposition de certains états de l'Europe centrale, cette dernière n'est pas obligatoire, ni permanente. Pour autant, la majorité des états comme l'Allemagne, la France ou bien encore l'Espagne ont accepté d'accueillir des migrants sur leur territoire malgré la faiblesse des chiffres parfois annoncés pour cet accueil. Cette situation a néanmoins permis de pointer les dysfonctionnements de Dublin dans sa capacité à gérer l'afflux de migrants sur une courte période. En effet, selon le système de Dublin « *le demandeur d'asile qui a franchi irrégulièrement, par voie terrestre, maritime ou aérienne, la frontière d'un état tiers, cet état membre est responsable de l'examen de la demande de protection internationale* »²⁴. Dans cette situation la Grèce et l'Italie se trouvent confrontées à une double pression : contrôler leurs frontières sous la demande des pays communautaires et instruire un grand nombre de demandes.

Malgré l'absence de consensus autour de solutions communes, les gouvernements des états membres ont multiplié les initiatives pour mettre en place certaines directives de l'UE ou pour tenter d'enrayer cette crise migratoire à laquelle ils se trouvent confrontés.

L'Espagne qui se situe sur la route de la migration la plus ancienne (route de la méditerranée occidentale) par l'enclave de Ceuta et de Melilla, a augmenté la surveillance de ses frontières. Dans ses villes situées au nord de l'Afrique, des clôtures ont été construites afin de les séparer du territoire marocain. La surveillance maritime a également été renforcée afin de dissuader l'arrivée des migrants par la Méditerranée même si ce moyen reste très peu utilisé par la population migrante. Les clandestins qui sont interpellés par les forces de sécurité sont soumis à une procédure d'expulsion comme prévu par la loi. Ils peuvent être orientés dans un Centre de Séjour Temporaire d'Immigrants

²³ Marion Tissier-Raffin, « Crise européenne de l'asile : l'Europe n'est pas à la hauteur de ses ambitions », in *La revue des Droits de l'homme*, vol.8, 2015

²⁴ Marion Tissier-Raffin, « Crise européenne de l'asile : l'Europe n'est pas à la hauteur de ses ambitions », in *La revue des Droits de l'homme*, op.cit.

(CETI) ou dans des Centres d'Internement d'Etrangers (CIE). Dans ces derniers, les personnes sont privées de leur liberté pendant la constitution de leur dossier d'expulsion pour une durée ne pouvant pas excéder 60 jours. La décision d'intégration dans ces centres d'internement est prise par un juge. Dans ce contexte de crise migratoire, ces centres sont saturés et les associations ne cessent de dénoncer la violation des droits de l'homme eu égard aux conditions d'enfermement des migrants. L'aide apportée aux migrants provient pour une partie non négligeable des ONG qui assurent l'assistance sanitaire et sociale dont ils ont besoin.

La **France** s'est engagée à accueillir aux alentours de 30 000 migrants jusqu'en 2017²⁵. Pour ce faire, le gouvernement français a mis en place un plan d'action qui comprend trois niveaux :

- Une réforme du droit d'asile votée en juillet 2015 ayant pour objectif principal de raccourcir les délais d'examen des demandes de 2 ans à 9 mois d'ici 2017, de répartir de manière plus homogène les demandeurs d'asile sur le territoire et ainsi de désengorger la région parisienne par un hébergement directif et la création de nouvelles places en Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
- La mise en œuvre du plan migrant présenté en juin 2015 prévoyant de renforcer la lutte contre l'immigration irrégulière par le démantèlement des filières de passeurs
- L'élaboration d'un dispositif pour améliorer la situation des migrants à Calais par une meilleure accessibilité à la demande d'asile en France, l'amélioration des conditions de vie des migrants sur place et la sécurisation de la frontière et des infrastructures.

La **Grèce** se situe au croisement de deux importantes routes de migration de plus en plus fréquentées. La première, nommée « route de la Méditerranée orientale » constitue la deuxième voie d'entrée illégale. Elle a permis à plus de 50 830 migrants en 2014 de rejoindre l'Europe en provenance de la Turquie et passant par la Grèce, et la Bulgarie. La seconde, nommée « route des Balkans » est la troisième voie empruntée par les migrants pour rallier l'Allemagne et la Suède en passant par la Turquie, la Grèce, la Macédoine, la Serbie et la Hongrie²⁶. Cependant, la décision des pays limitrophes de la Grèce (République de Macédoine et Albanie) de fermer leurs frontières, a rendu ce transfert impossible. Des milliers de personnes se trouvent ainsi bloquées en Grèce. Pour faire face à la pression migratoire, le pays a décidé suite à la volonté de la Commission Européenne de :

- Créer des Hot Spots, gérés par un officier de l'armée, afin de permettre l'identification des migrants par un relevé d'empreinte. Ces derniers peuvent y rester pour une durée n'excédant pas 72 heures.
- Multiplier la mise en place de centres d'hébergement.
- Mettre à disposition 293 gardes côtes et 15 bateaux pour surveiller les frontières extérieures et notamment les îles grecques du Dodécannèse.

²⁵ *La France à l'action face à la crise migratoire*, www.gouvernement.fr

²⁶ Marion Tissier-Raffin, « Crise européenne de l'asile : l'Europe n'est pas à la hauteur de ses ambitions », in *La revue des Droits de l'homme*, op.cit

En **Italie** également, les premières mesures prises ont été la création de hotspots. Le premier à voir le jour a été celui de Lampedusa en septembre 2015 sur une base expérimentale. Le principe de fonctionnement est le suivant : les migrants qui acceptent d'être identifiés et de faire une demande d'asile sont transférés dans des centres d'accueil pendant l'instruction de leur demande puis dirigés vers le pays qui leur accorde l'asile. Ce redéploiement concerne les migrants arrivés en Italie entre le 16 septembre 2015 et le 7 septembre 2017. Cependant, de nombreux opérateurs, avocats et militants des droits de l'homme ont exprimé des réserves quant à sa mise en pratique, tant sur la forme que sur le fond. En effet, ils craignent des mesures de distinction discrétionnaires entre les demandeurs d'asile et les migrants économiques. D'autre part, ils dénoncent le non-respect de certains principes du droit d'asile et notamment l'absence de moyens pour aider les personnes qui se sont vues refuser une protection internationale à regagner leur pays. Ces mesures visent à réguler les nombreuses entrées de migrants en provenance de Lybie qui empruntent la route de la Méditerranée centrale.

Une opinion publique européenne plutôt défavorable à l'accueil de migrants

Face à la crise migratoire, les opinions publiques européennes éprouvent un sentiment plutôt négatif à l'égard de l'arrivée massive des migrants économiques ou des réfugiés politiques.

Aux prémices de cette crise, dans une enquête eurobaromètre conduite en 2012²⁷, les citoyens européens se disent défavorables (à 46%) à ce que l'Union européenne encourage l'immigration de travail. 8% d'entre eux pensent que cela dépend des circonstances contre 42% qui sont plutôt favorables ou très favorables. Par ailleurs, la perception de l'immigration varie considérablement d'un pays à l'autre. Les pays méditerranéens comme l'Italie (47%) et la Grèce (32%) et une majeure partie des pays de l'Europe de l'est (Lituanie, Slovaquie, Estonie et Lettonie) ne considèrent pas l'immigration comme un élément économiquement et culturellement enrichissant pour le pays. A l'inverse, les pays du nord comme la Finlande (66%), la Suède (81%), le Danemark (64%) ou bien encore l'Allemagne (63%) et dans une moindre mesure la France (51%) et l'Espagne (55%) envisagent l'immigration comme une richesse²⁸.

En 2015, l'immigration devient la préoccupation majeure des européens. L'enquête Eurobaromètre réalisée au printemps 2015 montre que cette thématique devient le principal sujet d'inquiétude loin devant les items économiques comme le chômage ou bien encore la crise financière. Ce sentiment s'amplifie au cours de l'été au moment où la crise migratoire atteint son paroxysme. La publication de la photographie du jeune Syrien mort sur la plage provoque un élan de solidarité des citoyens mais renforce également leur inquiétude.

La publication des résultats de la deuxième enquête Eurobaromètre réalisée en automne 2015 atteste d'une attitude différenciée dans la perception de l'immigration selon qu'elle concerne des personnes provenant de l'UE ou des pays tiers. 55% des personnes interrogées pensent l'immigration intracommunautaire comme positive. La libre circulation des personnes et son caractère légal est la

²⁷ Enquête Eurobaromètre, « L'état de l'opinion », TNS SOFRES, Seuil, 2016

²⁸ Corine Balleix, *La politique migratoire de l'Union Européenne*, op. Cit.

principale raison évoquée. En revanche, 59% des personnes interrogées considèrent l'immigration extra-communautaire comme négative. Les plus réticents à l'arrivée des migrants se situent en Europe de l'Est dont le pourcentage le plus élevé est la Lituanie avec un pourcentage de 86% d'opinions défavorables. Les pays d'Europe du Sud sont partagés entre la Grèce et l'Italie plutôt réfractaires à l'accueil des migrants sur leur territoire et l'Espagne et le Portugal, où cette opposition est moins nette. Cet état de fait peut s'expliquer par la situation géographique de la Grèce et de l'Italie qui se trouvent en première ligne sur les routes de l'exil et voient des milliers d'embarcations en provenance de la Turquie et de la Lybie s'échouer sur leurs côtes. La France se situe au-dessus de la moyenne européenne (59%) avec un taux de personnes défavorables avoisinant 64%, ce qui rompt avec son image traditionnelle de pays d'accueil.

La tentation sécuritaire suite aux attentats du 13 novembre de Paris, l'absence de clarté des pouvoirs publics en la matière, les amalgames entre terrorisme et crise migratoire entretenus par certains représentants politiques et la crise économique font que fin décembre 2015 l'opinion publique est vivement opposée à l'accueil de migrants. Au-delà des réactions aux attentats, on peut lier cette opposition aux difficultés économiques et à la perception de difficultés d'intégration sur le marché du travail et plus généralement à la crainte de difficultés potentielles de coexistence.

POLITIQUES D'ACCUEIL ET D'INTEGRATION DES MIGRANTS DANS LES ÉTATS PARTENAIRES

Des politiques d'intégration et des dispositifs d'accueil spécifiques malgré une tendance à l'harmonisation

La politique d'intégration des personnes immigrées relève de chaque État membre même si depuis ces dernières années l'UE tente d'impulser une harmonisation de ces politiques²⁹. En effet, jusqu'au traité d'Amsterdam la question des ressortissants des pays tiers n'est abordée dans aucun article. Il faut attendre l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne pour que des mesures soient apportées pour « *encourager et appuyer l'action des États membres en vue de favoriser l'intégration des ressortissants de pays tiers en séjour régulier sur leur territoire à l'exclusion de toute harmonisation des dispositions législatives et réglementaires des États membres* ». Le programme de Tampere de 1999 incitait les États à accorder aux ressortissants de pays tiers en séjour régulier des droits et des obligations comparables aux citoyens de l'Union. Les programmes de La Haye (2004) et de Stockholm (2009) appelaient à plus de coopération entre les États et le soutien de l'UE dans les démarches entreprises³⁰. Plusieurs grands principes communs ont été définis depuis 2004 :

- L'intégration comme un processus dans lequel s'engagent à la fois la société d'accueil et le migrant
- Le respect des valeurs fondamentales de l'UE
- La connaissance de base de la langue, de l'histoire et des institutions du pays d'accueil

²⁹ Direction de la population et des migrations, « Analyse comparative des politiques d'accueil et d'intégration des migrants dans les États membres de l'UNION Européenne » novembre 2006

³⁰ Corine Balleix, La politique de l'union Européenne, *Op.cit.*

- L'accès aux biens et services à égalité avec les nationaux
- La participation des migrants au processus démocratique
- La définition d'objectifs, d'indicateurs et de mécanismes d'évaluation, etc....³¹

Malgré ces convergences, les politiques d'intégration des migrants dans les États membres restent conditionnées par l'histoire, la culture politique et les pratiques des institutions. Aussi, elles varient entre les États partenaires du projet.

Une première différence réside dans la répartition des compétences en matière d'immigration. En **France**, en **Italie** et en **Grèce**, les politiques sont coordonnées par le ministère de l'Intérieur. En **Espagne**, c'est le ministère de l'Emploi et de la sécurité sociale qui en est responsable³². La direction des politiques en matière d'immigration par un ministère en particulier constitue un élément important de l'orientation des politiques en la matière même si, dans les faits, d'autres acteurs sont amenés à y participer (ministère des affaires étrangères notamment...). La déclinaison de ces compétences dans chaque Etat se fait de manière spécifique. En Espagne, Grèce et Italie, ce sont les régions qui sont en charge de la politique d'intégration en collaboration avec les communes. La France présente une configuration particulière compte tenu de son modèle très centralisé, malgré une politique de décentralisation engagée depuis 2002 dans ce domaine. La politique d'intégration est l'apanage de l'Etat et de ses services déconcentrés dans les régions ou les départements. Cependant, des initiatives sont également prises au niveau des collectivités en adéquation avec leurs compétences sur leur territoire mais qui sont parfois très articulées avec les politiques descendantes de l'Etat³³.

La deuxième différence s'observe dans la conception de l'accueil des migrants dans les pays de l'UE³⁴. Certains se sont dotés de dispositifs spécifiques en matière d'accueil et d'intégration comme le France, l'Autriche, le Danemark, la Finlande, les Pays-Bas... En France, l'intégration des migrants débute dès leur arrivée sur le territoire, et ce, quel que soit le motif de la migration³⁵. L'accueil des primo-arrivants est organisé par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration sous la houlette du Ministère de l'Intérieur qui a la charge de les accompagner dans leur parcours d'intégration. Aussi, les primo-arrivants sont tenus de signer un Contrat d'Accueil et d'Intégration qui les engage à respecter les valeurs de la France³⁶. Ce dernier laisse une part importante à la formation des migrants. L'état met à disposition les prestations suivantes :

³¹ <http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Europe-et-International/Les-politiques-europeennes-en-matiere-d-integration-et-d-asile/La-politique-d-integration-des-personnes-immigrees-dans-les-pays-membres-de-l-Union-europeenne>

³² <http://ec.europa.eu/immigration>

³³ Direction de la population et des migrations, « Analyse comparative des politiques d'accueil et d'intégration des migrants dans les États membres de l'UNION Européenne » novembre 2006

³⁴ *Ibid.*

³⁵ Cf. Etat des lieux de la migration en France, www.projetdime.eu

³⁶ Le droit des étrangers en France a été réformé suite à la parution de la loi relative aux droits des étrangers en France du 7 mars 2016. Elle prévoit notamment « un parcours personnalisé d'intégration républicaine » qui remplace le Contrat d'Accueil et d'Intégration actuellement en vigueur. Ce contrat prévoit de la même manière une formation civique, une formation linguistique et un accompagnement adapté aux besoins des migrants. Ces formations sont également prises en charge par l'Etat. Cependant, il est nécessaire d'attendre la parution du décret qui doit déterminer la durée du contrat d'intégration républicaine, les formations prévues et les conditions de leur suivi et de leur validation. Dans l'attente de cette parution, le CAI reste d'actualité.

- Une séance d'information collective suivie d'une visite médicale et d'un entretien avec un auditeur de l'OFII afin de cerner les besoins en termes de formation
- Une formation civique d'une journée présentant les valeurs et principes de la république
- Un module d'approfondissement d'un jour « Vivre et accéder à l'emploi en France » (santé, services publics...)
- Une session d'un jour « Droits et devoirs des parents » pour les signataires du contrat pour la famille
- Une formation linguistique

D'autres pays ont mis en place plusieurs dispositifs (**Espagne et Italie**). En **Espagne**, par exemple, ce sont les collectivités locales qui gèrent la mise en œuvre des programmes d'accueil et les services de proximité.

Dans la plupart des pays communautaires, des programmes d'accueil pour les primo-arrivants hors UE se sont créés au fil du temps. Ces derniers se composent souvent d'une formation linguistique, d'un cours sur la connaissance de la société d'accueil ainsi que d'un suivi personnalisé. L'objectif est d'aider les primo-arrivants à « *mener une vie (économiquement) indépendante dans la société d'accueil et de jeter les bases d'une intégration réussie* ». En 1998, les Pays-Bas ont été les initiateurs d'un programme d'intégration pour primo-arrivants qui a servi d'exemple à d'autres pays notamment l'Allemagne et le Danemark³⁷. Cependant, des divergences notables existent dans les modalités de ces programmes en ce qui concerne les obligations, incitations et sanctions, les heures dispensées et le niveau à atteindre.

La formation linguistique constitue une composante de l'intégration des migrants dans les sociétés d'accueil³⁸. Elle est souvent la condition sine qua non pour entrer sur le territoire en vue d'une installation, pour obtenir un titre de séjour ou pour acquérir la nationalité. Certains pays vont plus loin et utilisent des tests pour évaluer le niveau linguistique acquis.

Le rapport réalisé par le Conseil de l'Europe précise que sur 22 pays qui ont participé à l'enquête et qui conditionnent l'obtention d'un titre de séjour à la connaissance de la langue, « 14 proposent des cours de langue officiels. La participation est obligatoire dans 4 de ces pays et facultative dans 9. Le niveau de référence du CERCER va de l'A1.1 à B2. La durée des formations varie de 75 heures à 3 000 heures ». Cependant et selon cette même étude, 3 modèles en matière de politiques linguistiques à l'attention des migrants adultes peuvent être dégagés³⁹.

³⁷ Ines Michalowski, « Expansion ou disparition des dispositifs pour l'intégration des étrangers en Europe ? » dans *Revue Homme et Migrations*, N°1261 : mai-juin 2006

³⁸ D'ailleurs, le Conseil de l'Europe a mené de nombreuses réflexions sur cette thématique. Deux conférences intergouvernementales ont été organisées en 2008 et 2010 sous l'égide du Comité directeur de l'éducation et du Comité européen sur les migrations. Cf. Conseil de l'Europe, Rapport final sur la 3^{ème} enquête du Conseil de l'Europe, *Intégration linguistique des migrants adultes : politique et pratique*, Strasbourg, 2014

³⁹ Conseil de l'Europe, Rapport final sur la 3^{ème} enquête du Conseil de l'Europe, *Intégration linguistique des migrants adultes : politique et pratique*, Strasbourg, 2014

- Les pays « interventionnistes » d'Europe du Nord (Allemagne, Autriche, Liechtenstein, Pays-Bas) imposent un niveau de langue requis allant de A2 à A1 pour la résidence comme pour la nationalité. Par exemple, en Allemagne, un test B1 gratuit est requis et des cours obligatoires sont organisés entre 600 et 900 heures. Aux Pays-Bas, un test A2 payant est obligatoire pour obtenir une résidence permanente. Des cours officiels sont proposés en Allemagne et en Autriche et sont partiellement payants. Les pays scandinaves sont moins interventionnistes mais l'offre de cours est très incitative. Le Danemark propose 3 parcours gratuits selon le profil d'apprentissage pouvant aller jusqu'à 2 000 heures sur 3 ans. En Norvège, le volume horaire peut aller jusqu'à 3 000 heures qui visent les niveaux B1/B2, un test multiniveau étant obligatoire.

- Les pays d'Europe du Sud parmi lesquels l'Espagne, la Grèce et l'Italie, proposent des cours de langue souvent facultatifs et gratuits pour les migrants adultes. Pour certains de ces pays, des tests sont obligatoires pour obtenir un titre de résidence ou bien encore la nationalité. Le dispositif français se rapproche plutôt de celui de ces pays du Sud mais comporte aussi quelques éléments communs avec les dispositifs des pays nordiques.

Tableau 2 : Cours de langue du pays d'accueil en direction des migrants adultes

États	En amont de l'entrée sur le territoire	Autorisation de résidence	Demande de nationalité
Espagne		Pas d'obligation mais cours de langue généraux et gratuits	Entretien
France⁴⁰	Cours de langue	Test A1 (Gratuit), cours obligatoires et gratuits (50h 200h) Niveaux : A1.1 et A1	Test B1 (oral)
Grèce		Tests A2. Pour un statut de résident permanent à long terme : cours facultatifs gratuits (125-175h)	Entretien de niveau A2 Cours facultatifs
Italie		A2. Cours de langue facultatifs 180h, certificat ou test	

Globalement dans les états partenaires du projet DIME, pour obtenir un titre de séjour, les migrants adultes doivent apporter la preuve de leur compétence dans la langue du pays d'accueil (France, Grèce et Italie). En France uniquement, les primo-arrivants sont dans l'obligation de suivre des cours. La situation en **Espagne** est particulière. Si les migrants ne sont pas tenus d'apporter la preuve de

⁴⁰ L'Office Français de l'Immigration et de la Formation en charge de l'accueil des primo-arrivants lance un appel d'offres dans le cadre des marchés publics pour sélectionner les organismes de formation qui dispenseront les formations linguistiques en direction de ce public. Depuis février 2016 et conformément au nouvel appel d'offres relatif aux formations linguistiques lancé par l'Office Français de l'immigration et de l'intégration, la durée des formations linguistiques a été réduite pour anticiper la récente loi sur le Droits des étrangers en France. La parution du décret pourra mettre un terme aux appels d'offres en cours et les formations feront, le cas échéant l'objet d'ajustements. 3 parcours peuvent être proposés de 200 heures maximum à 50 heures minimum en fonction des profils, niveaux et besoins des apprenants contre 200h minimum et 400h maximum pour l'ancien système. Ces formations linguistiques ont pour objectif de favoriser leur accès à l'emploi, leur autonomie et leur intégration dans la société française. Les parcours doivent « décliner, dans les proportions indiquées, trois grands axes (vie publique, vie pratique, vie professionnelle) présentés dans l'annexe 2 que le titulaire devra explorer et développer en autant de thèmes, de champs, de notions et de mises en situation nécessaires à la progression et l'acquisition de compétences linguistiques et sociales ». Ces thèmes sont prédéfinis comme le logement, la famille, les symboles de la République, les valeurs de la République...

leur connaissance de la langue, les démarches effectuées pour s'intégrer sont évaluées et consignées dans un rapport. Suivre des cours d'espagnol facilite donc le renouvellement de certaines autorisations de séjour ou de travail. Ils sont gratuits et facultatifs. En **Grèce** et en **Italie**, le niveau A2 est requis pour la résidence. En Grèce, les migrants adultes doivent passer un test de langue et des cours sont proposés pour ceux qui désirent obtenir un statut de résident permanent. En Italie, les compétences linguistiques doivent être attestées mais elles peuvent l'être de diverses manières. La **France** comme la Belgique, le Luxembourg ou la Suisse se situent à mi-chemin entre le modèle des pays européens du nord et du sud. Des formations obligatoires sont spécialement conçues pour les primo-arrivants pour la résidence, mais le niveau de langue requis est moins élevé à la sortie. Par ailleurs, la réussite aux tests ne conditionne pas, dans les faits, la délivrance d'un titre de séjour. Seul le suivi des formations est obligatoire. Pour ce qui concerne l'entrée sur le territoire, des cours de langue optionnels peuvent être dispensés en amont (40 heures). Il n'existe aucun niveau requis et le résultat est sans incidence sur la délivrance du visa.

S'agissant de l'obtention de la nationalité, un niveau de langue est requis pour la France (Test B1 à l'oral)⁴¹ et la Grèce (entretien niveau A2). Des cours sont également dispensés. En Espagne, un entretien permet d'apprécier la connaissance de la langue pour obtenir la nationalité. En Italie aucune disposition particulière n'est prévue.

- Les pays d'Europe de l'Est interviennent peu dans ce domaine. Le niveau de langue requis est souvent peu élevé et les cours de langue rares.

A côté des formations linguistiques, un **volet « civique »** (information d'ordre juridique, culture et histoire, valeurs...) existe dans différents pays européens.

Le rapport effectué par le Conseil de l'Europe montre que 18 pays mettent en place un programme de connaissance de la société pour les migrants désirant obtenir un titre de séjour. La participation à ces enseignements est majoritairement facultative. Le suivi de ces cours induit un certain nombre de droits et d'obligations. Aux Pays-Bas, une personne peut devoir payer une amende si elle ne respecte pas ses engagements. Au Danemark, si le contrat d'intégration n'est pas respecté, les migrants adultes se voient dans l'impossibilité de percevoir leurs prestations sociales⁴².

La formation de connaissance de la société s'effectue selon des modalités différentes. Elle peut être distincte des cours de langue ou intégrée à ces dernières.

Si l'**Espagne** suit les recommandations de l'Union européenne en matière de formation aux valeurs de la société, cette dernière n'est pas obligatoire pour la délivrance d'un titre de séjour et les contenus varient d'une communauté autonome à l'autre et en fonction du travail effectué par les associations et

⁴¹ Circulaire du 30 novembre 2011 relative au niveau de connaissance de la langue française requis des postulants à la nationalité française.

⁴² CIRE, *Les politiques d'intégration en Europe*, Octobre 2009.

les collectivités locales qui gèrent le plus souvent les dispositifs d'accueil⁴³. En **Espagne**, en **Grèce** et en **Italie**, les cours civiques sont couplés à la formation linguistique comme en Autriche et au Royaume-Uni.⁴⁴

En **France**, une formation civique d'une journée présentant les valeurs et principes de la république est assurée ainsi qu'un module d'approfondissement « Vivre et accéder à l'emploi en France » d'une journée (informations sur l'installation en France, l'accès à la santé, aux droits sociaux, à l'éducation et à la scolarité, à l'emploi et au logement), et une formation d'un jour « Droits et devoirs des parents » pour les signataires du contrat pour la famille⁴⁵.

La participation politique : une absence de modèle de référence

La question du droit de vote des résidents étrangers a longtemps été débattue dans de nombreux pays européens et continue de l'être. Si depuis le traité de Maastricht, tous les ressortissants de l'Union européenne peuvent voter et se présenter dans un autre État membre aux élections européennes et municipales, les conditions de la participation politique pour les étrangers extra-communautaires varient d'un pays à l'autre. En effet, certains les autorisent à voter aux élections locales sans condition de résidence comme en Irlande depuis 1992. D'autres, comme la Suède, le Danemark, les Pays-Bas, le Luxembourg, la Belgique, l'Estonie, la Slovénie, la Lituanie, La Hongrie, la République Tchèque et la Slovaquie accordent le droit de vote aux élections locales à tous ceux qui résident sur le territoire entre deux et cinq ans. Le Royaume-Uni va plus loin. Il autorise tous les citoyens du Commonwealth à voter à toutes les élections y compris nationales. Au total, 15 pays européens ont décidé d'octroyer aux étrangers le droit de participer aux élections locales. 12 pays refusent d'accorder ce droit comme la **France**⁴⁶.

L'**Espagne**, comme le Portugal ou la République Tchèque, permet aux ressortissants de pays tiers et notamment de leurs anciennes colonies de voter aux élections municipales sous certaines conditions de réciprocité et de résidence. En Espagne, les résidents des pays suivants peuvent s'inscrire aux élections municipales : Bolivie, Cap-Vert, Chili, Colombie, Corée du Sud, Equateur, Islande, Norvège, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pérou, Trinidad et Tobago⁴⁷.

En **Italie**, le décret-loi 268/1998 prévoit l'égalité des droits ainsi que la participation à la vie publique locale. L'article 9 prévoit le droit de vote des étrangers non UE pour les titulaires d'un titre de séjour de longue durée.

⁴³ Sylvie Koller, « Politiques d'intégration en Espagne » dans *Etudes*, Tome 407, 2007

⁴⁴ Direction de la population et des migrations, « Analyse comparative des politiques d'accueil et d'intégration des migrants dans les États membres de l'UNION Européenne », *Op.Cit.*

⁴⁵ Cette formation est mise en place depuis le février 2016. Auparavant, deux modules de formation d'une journée chacun étaient mis en œuvre. Une formation civique et une session d'information sur la vie dans le pays.

⁴⁶ « Comparatif : le droit des étrangers aux élections locales », 8 décembre 2011. www.toute-leurope.eu

⁴⁷ Hervé Andrés « Droit de vote des étrangers et réciprocité en Espagne et au Portugal » <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/pages-europe/d000660-droit-de-vote-des-etrangers-et-reciprocite-en-espagne-et-au-portugal-par-herve-andres/article>

Si les résidents étrangers installés en **Grèce** ont pu voter pour la première fois aux élections municipales de novembre 2010, ce principe a été remis en question dès mars 2011, le conseil constitutionnel ayant jugé cette loi inconstitutionnelle.

Des modalités disparates d'accès à la nationalité

En 2013, 984 800 personnes ont acquis la nationalité d'un État de l'Union européenne, soit une progression de 20% par rapport à 2012. Parmi eux, 89% étaient issus d'un pays tiers. Les principaux bénéficiaires qui ont obtenu la nationalité d'un autre état membre étaient les ressortissants du Maroc, de l'Inde, de la Turquie, de la Colombie, de l'Albanie et de l'Équateur.

L'Espagne figure parmi les pays européens ayant le nombre le plus important d'acquisition de nationalité en 2013 (soit 23% du total de l'UE des 28), suivie du Royaume-Uni, de l'Allemagne, de l'Italie et de la France. Cependant, la progression la plus forte, par rapport à 2012, a été enregistrée en Espagne, en Italie, au Royaume-Uni et en Grèce.

Si les États partenaires font partie des pays communautaires plutôt favorables à la naturalisation des ressortissants des pays tiers, leurs profils divergent d'un pays à l'autre. Les principaux bénéficiaires de la nationalité espagnole en 2013 sont les Colombiens (17.2%), les Équatoriens (17%) et les Marocains (13.4%). La nationalité française a été majoritairement accordée aux Marocains (17.1%), Algériens (13.8%) et Turcs (6%). En Grèce, les citoyens bénéficiaires sont majoritairement Albanais (87.7%) et dans une moindre mesure Russes (1.3%) et Géorgiens (1.2%). Quant à l'Italie, les Marocains sont essentiellement concernés (17.1%), ainsi que les Albanais (13.6%) et les Indiens (4.8%).

Ces données dépendent pour partie de l'attractivité du pays mais aussi des modalités d'acquisition de la nationalité en vigueur. En effet, il n'existe pas de règles uniques et canoniques en Europe, chaque État membre ayant ses propres critères fondés globalement sur deux philosophies de la nationalité : le droit du sol et le droit du sang. Certains pays mélangent ces deux caractéristiques comme la **France**, l'Allemagne ou encore la Pologne. **L'Italie** quant à elle privilégie le droit du sang.

Les modalités d'acquisition de la nationalité se scindent en deux parties : la résidence et le mariage principalement⁴⁹.

En **Espagne et en Grèce**, 10 ans de vie sur le territoire sont exigés avant de pouvoir obtenir la nationalité du pays de résidence. En **Espagne**, la période de résidence est réduite à 5 ans pour ceux qui ont obtenu le statut de réfugiés, 2 ans pour les personnes dont la langue est l'espagnol ou le portugais, pour les philippins, les andorrans, les personnes d'origine Séfarade, les haïtiens, les jamaïcains... et 1 an notamment pour ceux qui sont nés sur le territoire espagnol ou si un de leurs ascendants est d'origine espagnole. Dans tous les cas, les personnes doivent avoir prouvé leur bonne

⁴⁹ Direction de la population et des migrations, « Analyse comparative des politiques d'accueil et d'intégration des migrants dans les États membres de l'UNION Européenne » novembre 2006

conduite civique et un degré suffisant d'intégration dans la société. Les apatrides et les réfugiés en **Grèce** peuvent bénéficier également d'une réduction du temps de résidence à 5 ans pour acquérir la nationalité.

En **France**, une résidence de 5 années sur le territoire est nécessaire pour se voir attribuer la nationalité française. Ce délai est réduit à 2 ans si le demandeur a suivi des études supérieures en France, s'il participe au rayonnement de la France ou s'il y a accompli un parcours exceptionnel d'intégration (parcours civique, scientifique, économique, culturel ou sportif). Le délai peut aussi être réduit s'il a effectué son service militaire dans le pays, ou s'il lui a rendu des services exceptionnels. Ces différentes modalités sont appréciées par les autorités⁵⁰.

En **Italie**, conformément à la réforme des règles qui permettent l'acquisition de la nationalité italienne de 2015 approuvée par la Chambre des affaires constitutionnelle, le temps obligatoire d'installation dans le pays est passé de 10 à 8 ans. Quoi qu'il en soit, le demandeur doit prouver sa connaissance de la langue et de la culture du pays.

La nationalité peut également s'acquérir par mariage. Les critères varient sensiblement d'un État membre à l'autre. Si certains s'appuient sur la durée du mariage seulement (1 an en **Espagne**, 2 ans en **Italie**, 10 ans lors des 12 dernières années en **Grèce**), d'autres demandent certaines garanties supplémentaires comme la **France** qui exige 4 ans de mariage et 1 an de résidence.

L'INTEGRATION DES MIGRANTS DANS LES ETATS PARTENAIRES

Un accès à la santé dont l'usage effectif est limité

Au plan international, l'accès aux soins de toute personne sans condition de nationalité, de statut et d'origine est un droit fondamental. Chaque pays se voit contraint de garantir un droit à la santé de base sur son territoire⁵¹. L'Union européenne fait de la santé un droit fondamental de solidarité. Souvent absente des traités, la politique de santé a néanmoins été confirmée par le traité de Maastricht en 1992 puis développée dans le traité d'Amsterdam en 1997. L'Union européenne s'est fixée pour objectif « d'améliorer la santé publique, de prévenir les maladies, de favoriser la recherche et d'informer le public ». Elle soutient et complète l'action des États communautaires en matière de protection sociale. En effet, elle n'entend pas se substituer aux politiques des États membres qui sont seuls garants de la conception des politiques de santé et de leur organisation en matière de soins médicaux et d'allocations. Elle se veut être un instrument législatif de soutien, de coopération pour les aider à harmoniser et développer leurs pratiques. Dans cette perspective, en 2002, le Conseil européen a adopté 3 principes fondamentaux pour la réforme des systèmes de soins et de santé :

⁵⁰ Pour plus d'informations, voir les états des lieux de la migration dans chaque pays, www.projetdime.eu

⁵¹ Anne-Cécile Hoyez, « L'accès aux soins de migrants en France et la « culture de l'initiative locale ». Une analyse des contextes locaux à l'épreuve des orientations nationales », in *Espace, société, territoire*, 2011.

l'accessibilité pour tous, une haute qualité des soins et une viabilité financière à long terme. Depuis 2004, la coopération entre les états membres a été renforcée⁵².

Le domaine de la santé relève donc de la compétence des États ce qui se traduit par des systèmes de santé fondés sur des principes et une mise en œuvre différenciée. Globalement, les étrangers en situation régulière accèdent aux mêmes droits que les nationaux. En effet, les systèmes de santé (sécurité sociale et aides sociales) sont majoritairement basés sur le principe de résidence. Cependant, des divergences existent notamment entre les 4 États partenaires.

En **Espagne**⁵³, la Loi Organique sur les droits et les libertés des étrangers et leur intégration sociale précise les droits reconnus aux immigrés quelle que soit leur situation administrative et ceux soumis à conditions notamment les droits économiques, sociaux et culturels. En effet, des droits plus étendus sont accordés aux personnes qui possèdent la nationalité comme le droit à la santé, au travail, à l'éducation, etc. Les réformes récentes du droit à l'assistance n'ont pas été sans conséquence sur la population étrangère. Si la loi d'extranéité, qui prévoyait initialement un droit à l'assistance pour les personnes en situation régulière disposant d'un contrat de travail, a été étendue aux étrangers en situation irrégulière sous certaines conditions, elle s'est vue limitée en 2012 aux situations suivantes :

- Urgence pour maladie grave ou accident, quelle qu'en soit la cause, jusqu'à la sortie de l'hôpital.
- Assistance à la grossesse, à l'accouchement et l'après accouchement.
- Pour les mineurs de dix-huit ans dans les mêmes conditions que les espagnols.

En effet, les compétences en matière de santé ont été transférées aux Communautés Autonomes. Certaines ont continué à prêter assistance sanitaire à la population immigrée avec la seule condition d'être inscrit au registre municipal, tandis que d'autres se sont contentées d'appliquer la loi.

Le système de santé en **France** s'organise depuis 1945 autour de la Sécurité Sociale⁵⁴. A sa création, exercer une activité professionnelle est la condition permettant aux personnes d'accéder à une assurance maladie quelle que soit leur nationalité. A partir des années 90 et face au constat des inégalités d'accès aux soins inhérentes à l'obligation de travail, des dispositifs d'aide médicale ont été mis en place (Aide Médicale Gratuite et Aide Médicale Départementale). Avec la création de la Couverture Maladie Universelle par la loi du 27/07/1999, il s'agit d'étendre l'assurance maladie à toute personne vivant en France (Français et migrants) et de lutter plus largement contre l'exclusion. Avoir un emploi n'est plus la condition pour y avoir droit. Elle institue 3 prestations :

- La CMU de base qui permet d'être remboursé des dépenses de santé au même titre que les autres assurés. Les personnes dépourvues d'emploi peuvent y accéder sous certaines

⁵² La documentation française, « Union européenne : quelle politique de santé ? », www.ladocumentationfrancaise.fr et Commission européenne, « Comprendre les politiques de l'union Européenne : la santé », www.europa.eu

⁵³ Cf. « Etat des lieux de la migration en Espagne », www.projetdime.eu

⁵⁴ Cf. « Etat des lieux de la migration en France », www.projetdime.eu

conditions : être en situation régulière sur le territoire français (ou r c piss  d'une demande de titre, demande d'asile en cours d'instruction) et y r sider depuis au moins trois mois.

- La CMU Compl mentaire : mutuelle gratuite qui permet de couvrir certains frais en plus de la CMU de base sous les m mes conditions que pr c demment cit es auxquelles s'ajoute celle de la r mun ration : ne pas avoir plus de 716.08 euros de ressources mensuelles.
- L'Aide M dicale d'Etat (AME) : dispositif permettant aux  trangers en situation irr guli re de b n ficier d'un acc s aux soins (prise en charge   100 % des soins m dicaux et hospitaliers dans la limite de la s curit  sociale) pour un an, sous condition de r sidence stable en France, c'est- -dire depuis plus de 3 mois, et de ressources modestes.

Autrement dit, les personnes en situation r guli re b n ficient des m mes droits que les nationaux et celles en situation irr guli re se voient attribuer une aide sp cifique : l'Aide M dicale d'Etat.

Les syst mes italiens et grecs permettent une assistance sanitaire aux  trangers qu'ils soient en situation r guli re ou irr guli re sans distinction.

En **Italie**⁵⁵, les demandeurs d'asile, r fugi s, b n ficiaires de la protection subsidiaire et travailleurs internationaux b n ficient d'une  galit  de traitement et de droits avec les citoyens italiens en mati re de sant . L'inscription au service national de sant  est obligatoire. Elle permet d'obtenir une carte de sant  avec une indication de m decin g n raliste (p diatre pour les enfants), l'acc s aux soins ambulatoires et sp cialis s et aux hospitalisations. Les soins de sant  sont  galement octroy s aux personnes   charge qui r sident l galement sur le territoire. Pour les ressortissants  trangers sur le territoire national, qui ne respectent pas les r gles relatives   l'entr e et au s jour, les Soins ambulatoires aux  trangers Temporairement Pr sents (STP), soins hospitaliers urgents ou essentiels pendant la maladie, interventions chirurgicales et autres, sont assur s. Ces prestations sont r alis es par les services publics et accr dit s. Enfin, dans le cadre des prestations assur es aux  trangers en situation irr guli re, les soins suivants doivent leur  tre garantis :

- La protection sociale pendant la grossesse et la maternit .
- La protection de la sant  des mineurs.
- Les vaccinations.
- Les mesures pr ventives internationales.
- La prophylaxie, le diagnostic et le traitement des maladies infectieuses.

En **Gr ce** toute personne, quel que soit son statut, b n ficie, en principe, d'un acc s  gal au service de sant  et d'un dispositif en direction des  trangers en difficult ⁵⁶.

⁵⁵ Cf. « Etat des lieux de la migration en Italie », www.projetdime.eu

⁵⁶ Direction de la population et des migrations, « Analyse comparative des politiques d'accueil et d'int gration des migrants dans les  tats membres de l'UNION Europ enne », *Op.Cit.*

Néanmoins, l'accès aux droits en matière de santé ne signifie pas leur usage effectif. En effet, de nombreuses études attestent, notamment en France et en Italie, d'un moindre recours aux dispositifs de santé par les immigrés, en comparaison du recours observé chez les nationaux. Les causes sont souvent la faiblesse des revenus, une moins bonne couverture sociale ainsi que l'absence de maîtrise de la langue du pays d'accueil. Au total, si les immigrés récemment arrivés en France sont en assez bonne santé en général du fait de leur âge, leurs conditions de vie modestes font qu'ils sont plus enclins à renoncer aux soins dont ils ont besoin⁵⁷.

Un difficile accès au logement social

L'analyse comparative des politiques d'accueil et d'intégration des migrants en Europe montre que l'accès aux logements sociaux s'effectue sans distinction pour les nationaux et les non nationaux dans certains pays communautaires comme la Grèce, la Finlande, la Suède, la Pologne ou encore les Pays-Bas. En France, depuis 1986, l'accès au logement social est conditionné par la régularité du séjour. Dans ce contexte, les étrangers en situation régulière et qui résident en France de manière permanente peuvent y accéder dans les mêmes conditions que les français.

L'importance du logement social dans l'ensemble de l'habitat, varie d'un pays communautaire à l'autre⁵⁸. Dans les pays du Sud (**Grèce, Espagne**, Chypre, Portugal...) et de l'Est (Slovaquie, Lituanie, Lettonie, Roumanie, Bulgarie...), le taux est très faible (inférieur à 5% par rapport au parc total de logement). Il demeure faible (entre 5% et 9 %) en **Italie**, en Allemagne et en Belgique... La **France** se situe dans la moyenne avec un taux de 17% de logements sociaux loin derrière les Pays-Bas qui est le pays communautaire le plus pourvu avec un taux de 35%.

Cependant, les analyses menées sur le sujet montrent une inégalité d'accès à ces logements sociaux au regard du délai de traitement des demandes et de leur concentration dans le parc ancien notamment en France. En Suède, les pouvoirs publics constatent une concentration des populations immigrées dans les zones dites sensibles.

Si les immigrés en situation régulière ont donc théoriquement accès aux mêmes droits que les non immigrés en matière d'habitat, la faiblesse du parc de logements sociaux rend cette égalité juridique ineffective. En raison de la rareté des logements sociaux, les ménages à faibles revenus (au sein desquels les immigrés sont surreprésentés), sont contraints, du fait du coût des logements du parc privé, de subir de mauvaises conditions d'habitat (équipement inadéquat, surface insuffisante au regard de la taille du ménage,...) ⁵⁹.

⁵⁷ Cf. États des lieux de la migration en France et en Italie, www.projetdime.eu

⁵⁸ Union sociale pour l'habitat, « Le logement social dans les 27 États -membres de l'Union européenne », www.union-habitat.org

⁵⁹ Commission Européenne, « Mesures politiques pour l'accès des immigrés et des minorités ethniques à un logement décent », 2005

L'accès à l'enseignement et à la formation

Dans la majorité des pays communautaires, la scolarité est obligatoire et le droit à l'éducation et à la formation est un principe général sans distinction. Dans la pratique, des inégalités persistent néanmoins. Les études statistiques attestent que les enfants d'immigrés hors UE quittent plus fréquemment l'école sans qualification et sans formation malgré l'existence de dispositifs spécifiques⁶⁰.

En Grèce, des programmes sont mis en place pour les enfants d'immigrés. Ils comprennent des cours de langue intensifs, des classes de soutien... **En Espagne**, des financements ont été débloqués pour développer l'intégration des immigrés et pour le renforcement des dispositifs éducatifs⁶¹. En **France**, à partir des années 70, différents dispositifs ont été mis en place afin de prendre en compte leurs besoins spécifiques. Ils ont pour objectif de faciliter leur intégration dans le système scolaire en leur permettant d'avoir une connaissance suffisante de la langue française. Depuis 2012, s'ils ont été scolarisés dans leur pays d'origine, ils peuvent intégrer une classe spécifique faisant des passerelles avec la classe ordinaire pour le suivi de certains enseignements où la connaissance de la langue n'est pas primordiale. Dans le cas contraire, ils intègrent une classe dite « fermée », le temps d'acquérir les bases avant de rejoindre le parcours scolaire « standard »⁶².

Concernant la formation continue, si les dispositifs relevant du droit commun sont ouverts aux immigrés en situation régulière, certaines analyses montrent qu'ils accèdent peu à la formation professionnelle notamment en **France**, presque deux fois moins que les nationaux. Entre 1998 et 2003, 18 % des immigrés ont suivis au moins une formation contre 36 % des français. Quel que soit le type d'activité (salariés du privé ou du public, travailleurs indépendants...), l'âge ou le sexe, les immigrés ont un taux d'accès à la formation professionnelle inférieur aux non immigrés. D'autres facteurs peuvent cependant expliquer cette inégalité d'accès à la formation professionnelle notamment l'ancienneté dans l'emploi et le type de contrat de travail.

LES IMMIGRES FACE AU MARCHÉ DU TRAVAIL

Un taux de chômage particulièrement élevé

En Europe, les statistiques sont unanimes en ce qui concerne la situation des immigrés sur le marché du travail. Le taux de chômage des actifs immigrés est supérieur à celui des natifs des pays concernés. A l'inverse, aux États-Unis, en Nouvelle-Zélande et en Australie, le taux de chômage semble être moins influencé par le pays de naissance⁶³.

⁶⁰ Direction de la population et des migrations, « Analyse comparative des politiques d'accueil et d'intégration des migrants dans les États membres de l'UNION Européenne », *Op.Cit.*

⁶¹ *Ibid.*

⁶² Cf. « Etat des lieux de la migration en France », www.projetdime.eu

⁶³ OCDE, *Panorama des statistiques de l'OCDE 2014 : Economie, environnement et société*, Ed. OCDE, 2014.

En France métropolitaine et selon l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, 472 000 immigrés âgés de 15 à 64 ans sont au chômage en 2014. Pour cette tranche d'âge, le taux de chômage s'élève à 17.4% contre 9.2% pour les natifs. Une différence significative existe en fonction du pays d'origine des immigrés. En effet, la proportion de chômeurs parmi les actifs issus des pays communautaires (9.4%) avoisine celle des non immigrés. A l'opposé, les immigrés hors Union européenne sont particulièrement touchés par ce phénomène : 20.8% des actifs de 15-64 ans sont au chômage. Il n'existe pas d'écart significatif entre les hommes et les femmes⁶⁴.

Ce phénomène s'observe également dans les autres états partenaires du projet DIME. Comme l'indique le tableau ci-dessous, en 2007 et 2012, les personnes nées à l'étranger sont davantage concernées par le chômage. En 2012, la part des actifs nés à l'étranger privés d'emploi est plus élevée dans des proportions significatives : + 12.5 points de pourcentage pour l'Espagne, + 6.8 points de pourcentage pour la France, +10.3 points de pourcentage pour la Grèce et +3.5 points de pourcentage pour l'Italie.

Tableau 3 : Taux de chômage des autochtones et des allochtones

États partenaires	Total en % de la population active totale			
	<i>Nés dans le pays de résidence</i>		<i>Nés à l'étranger</i>	
	2007	2012	2007	2012
Espagne	7.9	22.9	10.3	35.4
France	7.4	9.2	13.1	16
Grèce	8.4	23.4	8.7	33.7
Italie	6	10.4	7.9	13.9
UE-28	6.8	9.9	10.8	15.6

Source : OCDE, *Panorama des statistiques de l'OCDE 2014 : Economie, environnement et société*, Ed. OCDE, 2014.

Pour autant, des disparités s'observent entre les états partenaires. En 2012, le taux de chômage des personnes nées à l'étranger est particulièrement prégnant en Espagne (35.4%) et en Grèce (33.7%) comparé à celui des natifs de l'étranger dans l'ensemble des pays communautaires (15.6%), en France (16%) ou bien encore en Italie (13.9%). En Grèce et en Espagne, les immigrants semblent avoir subi la crise économique de 2008 de façon encore plus brutale que les natifs dont la situation d'emploi s'est pourtant très rapidement dégradée. En effet, dans ces deux pays, le taux de chômage des immigrants a connu une très forte hausse entre 2007 et 2012 (+ 25 points de pourcentage), la dégradation ayant été moins importante en France (+3 points de pourcentage) et en Italie (+6 points de pourcentage).

⁶⁴ Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, *Nombre de chômeurs et taux de chômage des immigrés et des non immigrés selon le sexe et l'âge en 2014*, Enquête emploi, avril 2014.

Cette vulnérabilité peut s'expliquer par un faible niveau de qualification, par leur présence massive dans les secteurs fortement éprouvés par la crise (BTP, hôtellerie-restauration...) et par leur situation précaire sur le marché du travail (contrat temporaire, sous-emploi...).

Une insertion professionnelle rendue difficile par un faible niveau de qualification et une inégalité d'emploi à niveau d'éducation équivalent

Dans l'ensemble des pays communautaires, le taux d'emploi augmente avec le niveau d'étude. Autrement dit, les personnes qui sont nées dans leur pays de résidence ou à l'étranger et qui ont suivi des études trouvent plus facilement du travail et sont moins exposées au chômage.

Une corrélation entre chômage des immigrés et faible niveau de qualification est observée dans la majorité des analyses réalisées sur le sujet. Selon une étude menée par Georges Lemaitre en 2006, les immigrés ont un niveau d'éducation moins élevé que les autochtones. 39 % des actifs immigrés ont terminé leurs études secondaires et 24 % sont allés au-delà, contre respectivement 48 % et 25 % pour les autochtones. Ce phénomène concerne surtout les ressortissants de pays tiers à l'UE. En 2006, 45% des ressortissants de l'UE arrivés depuis moins de 10 ans sont diplômés de l'enseignement supérieur contre 21% pour ceux des pays tiers⁶⁵.

Les immigrés des 4 pays concernés par le projet souffrent d'un manque de qualification qui les exclut du marché du travail. Par exemple, en France en 2012, parmi les immigrés appartenant à la catégorie des 15-64 ans et qui ont terminé leurs études, 44.8% ne possèdent aucun diplôme contre 24.3% pour les non immigrés. Cet écart est particulièrement prégnant pour les immigrés d'origine africaine (47% contre 42 % pour les Européens et 44% pour ceux provenant d'un autre continent). De même, la proportion des diplômés du secondaire et du supérieur est moindre pour les immigrés. Ces résultats se confirment chez les nouveaux migrants entrés en France en 2012, bien qu'on observe parmi eux une forte hétérogénéité selon leur origine. La proportion de nouveaux immigrants d'origine africaine qui n'ont aucun diplôme à leur arrivée est supérieure, de 10 points de pourcentage, à ce qu'elle est chez les immigrants en provenance d'Europe ou d'Asie, et supérieure de plus de 15 points de pourcentage à ce qu'elle est chez les immigrants d'Amérique/Océanie. Réciproquement, la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les nouveaux immigrants provenant d'Afrique est inférieure de 11 points de pourcentage par rapport à ce qu'elle est chez les immigrants d'Europe, de 19 points de pourcentage par rapport à ce qu'elle est chez les immigrants d'Asie et de 27 points de pourcentage par rapport à ce qu'elle est pour les immigrants en provenance d'Amérique et d'Océanie⁶⁶. On signale, par ailleurs, que les immigrés en France se caractérisent par une forte polarisation éducative, avec peu de diplômés de niveau intermédiaire, et une sous-représentation très nette des diplômés professionnels. Ce dernier point doit être mis en relation avec le fait, qu'une fois installés en France, les immigrés accèdent moins à la formation professionnelle bien qu'ils semblent souffrir d'un défaut de ce type de qualification.

⁶⁵ Georges Lemaitre, *Les immigrés et le marché du travail en Europe*, INSEE, 2006.

⁶⁶ Pour plus de précisions, Cf. l'Etat des lieux de la migration en France, www.projetdime.eu

La faiblesse du niveau éducatif ne peut à elle seule expliquer la prégnance du chômage chez les immigrés. Des études attestent du lien particulièrement étroit entre manque de qualification et chômage mais montrent la subsistance d'un écart à niveau d'étude équivalent.

En 2012, l'écart entre le taux d'emploi des personnes nées dans leur pays de résidence ayant un bas niveau et un haut niveau d'éducation est particulièrement prégnant que ce soit en Espagne (29 points de pourcentage), en France (30 points de pourcentage), en Grèce (26 points de pourcentage) et en Italie (31 points de pourcentage). Pour autant, cet écart s'atténue pour les personnes nées à l'étranger : 20 points de pourcentage en Espagne, 21 points de pourcentage en France, 1 point de pourcentage en Grèce et 9 points de pourcentage en Italie. Cette écart plus faible entre immigrés peut s'expliquer par le fait que la détention d'un diplôme supérieur ne garantit pas un taux d'emploi égal entre les autochtones et les allochtones. Les populations nées à l'étranger et qui ont suivi des études supérieures sont plus touchées par le chômage que leurs homologues nés dans le pays de résidence⁶⁷. Par ailleurs, en Italie par exemple, 41.1% des emplois occupés par les étrangers ne correspondent pas à leur niveau de qualification. Les immigrés ont souvent un niveau d'éducation supérieur à celui nécessaire pour le poste qu'ils occupent⁶⁸.

La situation est plus nuancée en ce qui concerne les bas niveaux d'éducation. En effet, dans certains pays comme le Luxembourg, la Grèce ou l'Italie, les personnes étrangères peu éduquées ont un taux d'emploi supérieur à celui des autochtones de niveau équivalent. Le phénomène est inverse pour la majorité des pays de l'UE comme la France, l'Espagne, le Danemark, la Belgique et la Suède⁶⁹.

Le constat de la difficile insertion professionnelle des immigrés éduqués se vérifie notamment pour ce qui concerne les bénéficiaires de la protection internationale (réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire). Comme nous l'avons vu précédemment, les syriens, afghans et irakiens constituent les principales nationalités des primo-demandeurs d'asile en 2015. Ces populations peinent à s'insérer sur le marché du travail malgré un niveau d'éducation souvent élevé. Bien qu'il soit difficile de connaître précisément le nombre de bénéficiaires de la protection subsidiaire et de réfugiés en situation de surqualification par rapport au poste qu'ils occupent, les rares analyses menées sur leur profil sociodémographique, en particulier le niveau scolaire et l'activité exercée à l'étranger, attestent de ce phénomène. Par exemple, une étude menée par l'Agence pour l'Emploi en Autriche montre que les réfugiés du Moyen-Orient ont un bon niveau d'éducation. 61% d'entre eux possèdent un diplôme du second degré, d'études supérieures ou de formation professionnelle dont 68% pour les Syriens, 90% pour les Iraniens et 73% pour les Irakiens. L'étude montre également que pour les demandeurs d'asile en recherche d'emploi, le pourcentage de diplômés du secondaire et du supérieur est même un peu plus élevé que celui des Autrichiens⁷⁰. Une autre étude réalisée par le Point de contact français du Réseau européen des Migrations (REM) montre qu'en 2014, en France, parmi les 12 050 réfugiés ou bénéficiaires de la protection subsidiaire signataires du Contrat d'Accueil et d'Intégration,

⁶⁷ OCDE, *Panorama des statistiques de l'OCDE 2014 : Economie, environnement et société*, Ed. OCDE, 2014

⁶⁸ Pour plus de précisions, Cf. l'Etat des lieux de la migration en Italie, www.projetdime.eu

⁶⁹ OCDE, *Panorama des statistiques de l'OCDE 2014 : Economie, environnement et société*, Op.Cit.

⁷⁰ « Autriche: plus de 60% des demandeurs d'asile sont diplômés », l'Express, janvier 2016

la majorité ont un diplôme ou un niveau scolaire du secondaire et qu'un quart d'entre eux sont diplômés du supérieur⁷¹.

Ce niveau d'éducation n'atténue pas les difficultés à trouver un emploi dans le pays d'accueil à l'image des autres migrants. Nombreux sont ceux qui se trouvent confrontés au déclassement professionnel. Des analyses, notamment qualitatives, soulignent que les emplois occupés par les bénéficiaires de la protection internationale ne correspondent pas à leur niveau d'études, de formation ou d'expérience professionnelle. Ils s'orientent le plus souvent vers des métiers qui n'exigent aucun pré requis. La méconnaissance de la langue, le problème de l'équivalence des diplômes et l'absence de réseaux de connaissance constituent les principaux freins à leur insertion professionnelle⁷². Au-delà de la simple équivalence des diplômes, la limitation quantitative des enseignements professionnels existant dans les pays d'origine et leur restriction qualitative à quelques secteurs d'activité (où la santé, l'agriculture et l'énergie sont fréquemment prédominants), accroît sans doute leurs difficultés d'insertion et de valorisation de leur niveau éducatif. Autant d'éléments qui laissent penser que la sous-représentation des immigrés dans les formations professionnelles continues accentue un problème déjà important.

Des emplois peu qualifiés dans des secteurs plus sensibles à la conjoncture économique

Si les immigrés occupent des emplois dans toutes les professions du marché du travail européen, ils sont surreprésentés dans certains secteurs, notamment ceux où les personnels peu qualifiés sont très présents : services directs aux particuliers, vente, bâtiment et travaux publics, hôtellerie-restauration (...). Les emplois non qualifiés dans les services et la vente, et ceux d'ouvriers ou manœuvres dans le bâtiment constituent 19% de leurs emplois contre 8.5% de ceux des autochtones. A l'inverse, ils sont sous-représentés parmi les employés, les professions intermédiaires, les dirigeants et gérants.

Les états des lieux effectués dans chaque état partenaire du projet confirment la tendance à la concentration des personnes nées à l'étranger dans des secteurs d'activité qui sont très soumis aux variations conjoncturelles de l'économie.

En **Espagne**, les travailleurs immigrés sont surreprésentés dans des secteurs comme l'agriculture, le service aux personnes, la construction et le commerce-hôtellerie.

En **France**, en 2011, on constate une surreprésentation semblable des immigrés dans la construction, l'hôtellerie et la restauration. Ils sont peu présents dans l'administration publique et dans les secteurs des activités financières et de l'assurance, de l'enseignement et de la santé. En 2012, 62% des

⁷¹ Quatrième étude ciblée en 2015 « L'intégration des bénéficiaires de la protection internationale sur le marché du travail : politiques et bonnes pratiques » Réseau Européen des Migrations, Paris, janvier 2016. Cette récente analyse vient contrebalancer les résultats des études précédentes menées sur le sujet. En effet et selon l'enquête effectuée par le département des statistiques, des études et de la documentation du Ministère de l'Intérieur en 2015 mais dont les chiffres se basent sur l'année 2010, les nouveaux migrants réfugiés sont le plus souvent sans diplôme comparé aux non réfugiés et moins souvent diplômés du supérieur. Ces écarts observés peuvent s'expliquer par le changement des pays d'origine des bénéficiaires et de leur profil lié aux conditions d'existence dans le pays qu'ils ont fui. Infos Migration, « *Les premières années en France des réfugiés* », n°80-81, décembre 2015

⁷² *Ibid.* Voir également, Les cahiers du social « Insertion des réfugiés : une analyse des parcours professionnel », France Terre d'Asile, septembre 2006.

hommes immigrés exercent des emplois d'employés et d'ouvriers. Ils sont très présents sur des postes d'ouvriers qualifiés et non qualifiés du textile et du cuir, du bâtiment et des travaux publics, ainsi que sur les postes d'agents de gardiennage et de sécurité. Cependant, des différences existent selon leur pays d'origine. En effet, les immigrés provenant d'un pays de l'Union européenne ont tendance à occuper des emplois plus qualifiés que les immigrés d'origine extra-européenne. Les femmes immigrées et notamment originaires d'Afrique et du Maghreb, se tournent vers les postes de services aux particuliers (assistante maternelle, employée de maison...) ou vers les métiers du nettoyage. Ces emplois présentent un fort taux de temps partiels.

En **Grèce**, la transformation de l'économie intervenue au cours des deux décennies précédant la crise récente a conduit les autochtones à rechercher du travail dans les secteurs du tertiaire et des services, et provoqué un important besoin de main d'œuvre pour les métiers techniques et manuels. Par ailleurs, l'entrée des femmes sur le marché du travail a augmenté l'offre d'emploi dans le secteur des services à la personne, ces travaux étant auparavant réalisés par les femmes inactives au sein de leur famille. Ces postes ont majoritairement été occupés par les personnes immigrées. Ainsi, les hommes immigrés ont été encouragés à travailler dans la construction, l'agriculture et l'industrie tandis que les femmes se sont vues proposer des postes chez les particuliers ou dans le tourisme qui a connu un fort développement. La crise récente a cependant changé la situation, le chômage touchant massivement les nationaux et, plus encore, les immigrés dont l'espace dans le marché du travail s'est beaucoup réduit.

En **Italie**, les étrangers en activité en 2012 sont fortement représentés dans les secteurs du service à la personne (39,3% de l'emploi total dans ce secteur), de l'hôtellerie / restauration (19,2%), du bâtiment (18%), de l'agriculture (17,1 %), de l'industrie hors construction (10,5%) et des transports (10,3%). Par ailleurs, 35,3% occupent des emplois non qualifiés (en particulier dans les services domestiques et l'hôtellerie), 32,6% occupent des postes peu qualifiés, 26% travaillent comme commis. Seulement 6,1% d'entre eux occupent des emplois qualifiés.

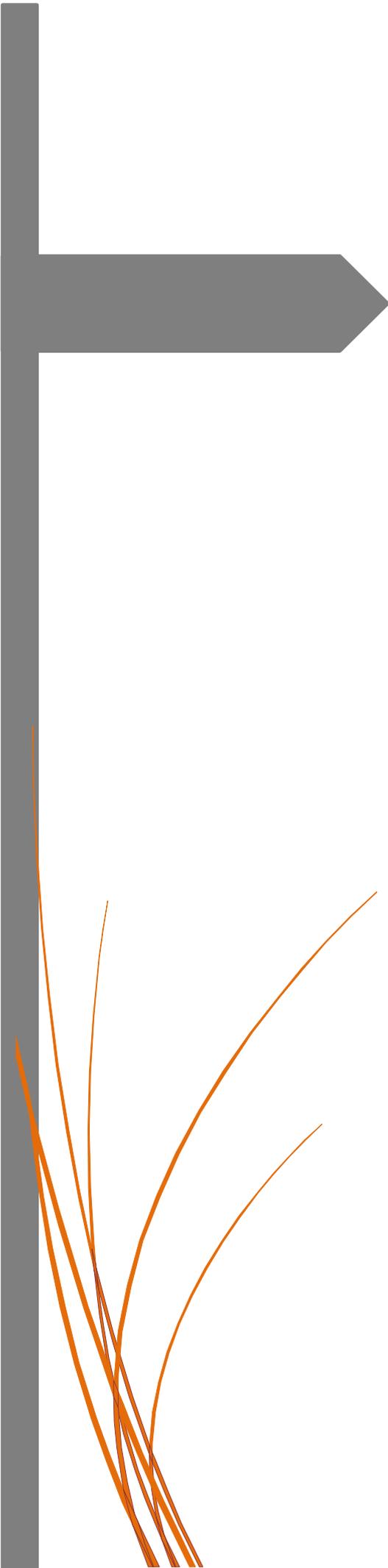
Un emploi souvent précaire

Si les immigrés sont plus exposés au chômage que le reste de la population, les emplois sur lesquels ils sont positionnés sont généralement ceux pour lesquels la maîtrise de la langue du pays d'accueil n'est pas essentielle, et dont les compétences sont immédiatement transférables. Au-delà des faibles qualifications demandées par ces emplois et de leurs basses rémunérations, ces postes sont souvent plus précaires (contrats à durée déterminée et/ou à temps partiels non souhaités donc en sous-emploi).

En **Espagne**, les immigrés sont surreprésentés dans les emplois précaires, qui correspondent à des secteurs d'activité plus sensibles à la conjoncture économique. En effet, 50% des travailleurs immigrés ont un contrat temporaire contre 25% pour les personnes nées en Espagne.

En **France**, 20.7% des immigrés occupent un emploi à temps partiel contre 17.3% pour les non immigrés. Les femmes immigrées subissent encore plus cette précarité dans l'emploi. En effet, elles occupent davantage des postes à temps partiel : 35.9% contre 8.6% pour leurs homologues

masculins. Si cet écart se confirme également pour les femmes non immigrées, le temps partiel semble davantage relever d'un choix pour ces dernières. Les immigrées sont plus nombreuses à se déclarer en situation de sous-emploi et notamment les femmes originaires d'Afrique. En 2012, parmi les femmes de 15-64 ans qui occupent un emploi à temps partiel, 16 % des Africaines sont en situation de sous-emploi contre 12.3% pour l'ensemble des femmes immigrées et 7.4% pour les femmes nées en France. La précarité des immigrés dans l'emploi s'observe également par le taux important d'occupation des postes en contrat temporaire, c'est-à-dire travaillant en intérim ou en contrat à durée déterminée. En 2012, 15.1% des salariés immigrés de 30-54 ans ont un contrat temporaire (15.4% pour les femmes et 14.8% pour les hommes) contre 7.2% pour les salariés nés en France.



L'analyse qualitative : éléments de synthèse

L'analyse comparative menée ci-dessus ne saurait à elle seule donner un aperçu des difficultés et problèmes rencontrés par les migrants qui constituent des freins à leur inclusion sociale et professionnelle. Si elle a le mérite de rendre compte des convergences et divergences dans la mise en œuvre des politiques d'intégration dans les états faisant partie du projet et d'offrir un panorama de la situation socio-professionnelle des migrants, elle occulte la vision des principaux acteurs concernés. Or, la conduite du projet ne peut faire l'économie du recueil de la parole de ceux qui œuvrent au quotidien en direction de ce public et des migrants eux-mêmes qui sont le plus à même d'identifier les problématiques auxquelles ils se trouvent confrontés. Aussi, les partenaires du projet ont décidé d'approfondir l'état des lieux de la migration dans leur pays par une enquête qualitative.

ITINERAIRE METHODOLOGIQUE

« *Il n'y a pas de théories des enquêtes, mais un ensemble de questions théoriques, épistémologiques, méthodologiques très diverses* »⁷³. Ce postulat fait état de la non-existence d'une méthode unique et canonique pour mener à bien une analyse. Deux techniques de production des données sont couramment employées en sciences sociales : l'entretien et le questionnaire. Notre choix s'est porté sur l'entretien semi-directif comme mode d'investigation. En effet, ce recueil de données nous a paru le plus approprié pour saisir et identifier les freins à l'inclusion sociale et professionnelle des migrants. Dans ce contexte, la personne interrogée « *est invitée à répondre de façon exhaustive, dans ses propres termes et avec son propre cadre de référence à une question générale (le thème). Mais si elle n'aborde pas spontanément un des sous-thèmes que l'enquêteur connaît, celui-ci pose une nouvelle question (le sous-thème), afin que le sujet puisse produire un discours sur cette partie du cadre de référence du chercheur* »⁷⁴. Elle est donc dans l'obligation de réagir sur des thèmes connus à l'avance par l'enquêteur. Cette technique facilite l'expression de la personne en l'orientant vers des sujets jugés pertinents pour le projet, tout en lui garantissant une certaine autonomie dans la production de son discours. Les entretiens ne se réduisent pas seulement à l'obtention d'informations mais se combinent avec la volonté de comparer ce qui est comparable.

Pour analyser les entretiens, les membres du consortium se sont appuyés sur une méthodologie permettant d'interpréter les discours recueillis, basée sur l'analyse qualitative des entretiens réalisés et l'analyse plus approfondie des réseaux de causalité qui peuvent en être déduits. L'analyse causale, utilisée dans différents scénarii complexes de recherche, a été adoptée pour sa capacité à identifier et à classer les éléments clés susceptibles de conduire à une compréhension donc à une résorption des problématiques sociales auxquelles sont confrontés les migrants.

⁷³ Rodolphe GHIGLIONE et Benjamin MATALON, *Les enquêtes sociologiques : théorie et pratique*, Paris, Armand Colin, 1991, p.57.

⁷⁴ Rodolphe GHIGLIONE et Benjamin MATALON, *Les enquêtes sociologiques : théorie et pratique*, op.cit., p.63.

Cartes causales

Nous abordons un scénario complexe, dans lequel sont impliqués des personnes et des discours sur l'intégration des migrants, qui doit répondre de manière intégrée aux besoins découlant de la crise économique et à l'afflux croissant de migrants aux frontières de l'Europe. Il est donc nécessaire d'aborder une analyse en profondeur des causes qui ont contribué à conduire à la réalité observée et ses conséquences.

La recherche des causes et effets d'un phénomène, réalisée à partir de la construction de cartes causales et basée sur les discours des agents impliqués dans des organisations ou des problèmes complexes, est largement utilisée dans la littérature scientifique pour déconstruire le phénomène et donner sens à un système de causalité complexe (Weick, 1995 ; Garcia et al., 2010). Elle comprend, entre autres, des travaux tels que ceux menés par Shcraven sur l'approche des structures, des règles, des normes et des routines qui sont établies au sein des organisations (Schraven et al., 2015) ou encore ceux de Tegarden sur la planification stratégique (Tegarden, 2010).

L'analyse causale a été largement pratiquée dans le champ des systèmes sociaux (Dominguez et Relinque, 2014). Pour citer quelques exemples, elle a été utilisée dans le domaine de l'éducation (Dias, 2015), de la santé (Retour, 2015 ; Rettenmaier, 2013 ; Lung, 2004), du comportement des consommateurs (Lee et Kwon, 2008), des services sociaux (Elstad, 2012) ... L'analyse causale est particulièrement abondante dans les études de gestion, de politique, des affaires et en général dans les recherches pour l'aide à la prise de décisions stratégiques (Zaim, 2007 ; Bayraktar, 2009).

Les cartes causales sont organisées en réseau, dans lequel chacun des nœuds qui le constituent peut être identifié comme une unité minimale d'analyse issue des discours des personnes interrogées. Ces nœuds sont reliés par des flèches unidirectionnelles qui établissent une relation causale (Garcia et al., 2010). Cet outil permet de connaître les causes profondes du phénomène étudié (Evans, 2005). Dans notre cas, les besoins en formation de la population immigrée pour faire face aux difficultés d'inclusion sociale et professionnelle dans l'Union Européenne.

Analyse des réseaux de causalité et centralité

Outre le pouvoir explicatif des cartes causales, capables de déconstruire un problème complexe au travers d'une représentation graphique et de donner un aperçu des liens de causalité d'un phénomène donné, elles peuvent également être utiles dans le processus de prise de décision. En effet, elles traduisent les termes de la matrice en une matrice de causalité permettant l'analyse de réseau pour mener à bien la hiérarchisation des éléments causaux qui nécessitent une intervention pour améliorer la réalité du phénomène (Laukkanen, 1994 : 324).

Pour cela, l'étude de la centralité du réseau est déterminante dans l'analyse des réseaux de causalité, car elle permet de tenir compte des propriétés structurelles des éléments du réseau et donc de classer l'influence relative de chacun des nœuds dans le reste du réseau (Freeman, 1979). Les

mesures de centralité fournissent des statistiques descriptives des propriétés structurelles spécifiques des nœuds ou des réseaux.

En utilisant l'approche bayésienne, le réseau est modélisé comme un graphe aléatoire avec des distributions de probabilité des caractéristiques observables régies par la centralité latente des nœuds (O. Frank, 2002). Ainsi, les nœuds présents de manière significative et répétée dans le discours ou qui, au contraire, auraient un poids spécifique compte tenu de leur position centrale dans le réseau, ont une influence déterminante dans le réseau de causalité.

Dans ce contexte, la centralité tente de saisir une propriété structurelle qui peut expliquer le comportement des autres attributs ou des propriétés de performance du réseau (Wasserman et Faust, 1994).

Dans le cadre de notre projet, la place centrale permet de savoir, par exemple, quels sont les éléments dans la gestion du logement social qui ont le plus d'influence, directe ou indirecte, sur les autres nœuds du réseau et lesquels de ces éléments sont nécessaires pour relier les différentes dimensions du problème.

METHODOLOGIE

Après un examen approfondi de la bibliographie et des principales données scientifiques sur le sujet, force est de constater que la littérature portant sur la difficulté d'intégration des migrants dans la société d'accueil est abondante. Cependant, l'utilisation de l'approche structurelle comme méthodologie de recherche sur les besoins de formation et d'intégration de la population immigrée, reste rare. Le modèle méthodologique proposé ici vise à analyser en profondeur la réalité structurelle par une recherche des causes à l'origine des difficultés du système de formation et d'emploi en direction des migrants. Il s'agit de comprendre, d'analyser pour pouvoir élaborer des stratégies d'amélioration de ces dispositifs de formation.

La présente recherche est basée sur une approche qualitative afin de faciliter l'émergence des discours qui fournissent une explication complète du phénomène étudié sur la base de la production d'informations (Strauss et Corbin, 1998), et de permettre l'explication du phénomène selon les objectifs proposés par la Grounded Theory (Strauss et Glasser, 1967).

Strauss et Corbin (1998) expliquent l'importance d'analyser les causes et les conséquences d'un phénomène social pour comprendre la réalité avec une plus grande précision et faciliter l'élaboration de dispositifs adaptés. Pour faire émerger les liens de causalité ou de corrélation à partir des discours, une analyse qualitative impliquant une analyse des réseaux de causalité a été réalisée. Elle a pour objectif d'identifier systématiquement les causes et les conséquences directes et indirectes, de comprendre la réalité structurelle du fait étudié et d'identifier les causes d'influence majeure dans la structure relationnelle (Garcia et al, 2010 : 70).

Pour obtenir une vision causale du phénomène et, par conséquent, avoir une meilleure compréhension du phénomène étudié pour faciliter l'élaboration de dispositifs destinés à améliorer l'inclusion de la population migrante en Europe, un processus méthodologique en trois phases distinctes a été mis en œuvre.

Les deux premières phases visent à l'obtention et la préparation des données pour l'étude des causes et des conséquences résultant des difficultés préalablement référencées. Ainsi, la première phase est consacrée à la collecte des données au moyen d'entretiens et la deuxième concerne l'analyse qualitative systématique de ces entretiens, la troisième phase correspond à l'étude structurelle du phénomène.

Première phase : entretiens approfondis

Les résultats présentés ici sont basés sur une étude qualitative de 70 entretiens auprès des acteurs clés qui œuvrent en direction des migrants et des migrants eux-mêmes.

Six types d'acteurs, impliqués dans les processus de formation et d'intégration de la population immigrée, ont été identifiés et interrogés⁷⁵ dans chacun des quatre pays partenaires, à savoir :

- Migrants : 5 entretiens. Ces derniers devaient résider dans le pays d'accueil depuis au moins 2 ans et avoir suivi une formation infra-qualifiante dans les domaines de l'insertion professionnelle, de la linguistique et/ou de la citoyenneté. Ces critères nous ont permis de recueillir l'avis de personnes sur leur inclusion socioprofessionnelle avec le recul suffisant pour en faire l'analyse. Plusieurs thématiques ont été abordées :
 - ✓ Perception de l'accueil
 - ✓ Utilité de la formation professionnelle comme levier d'insertion sociale et professionnelle
 - ✓ Problèmes rencontrés : démarches, santé, emploi, logement, mobilité, lien social
 - ✓ Bilan du processus d'intégration des migrants : communication, connaissances, compétences, aptitudes.

- Formateurs : 5 entretiens. Il s'agissait principalement de rencontrer des formateurs qui dispensent des actions de formation en direction des migrants. Les principaux domaines qui ont été traités dans ces temps d'échanges sont :
 - ✓ Connaissance des formations
 - ✓ Pédagogie des formations : démarche, méthode, outil pédagogiques, demandes des migrants...
 - ✓ Suivi des formations.

⁷⁵ Le nombre d'entretiens initialement prévu n'a pas pu être atteint en totalité. En effet, certains acteurs contactés ont dû décliner nos propositions de rencontre au regard de leurs agendas surchargés suite à la crise migratoire qui touche les Etats partenaires du projet DIME.

- Institutions : 2 entretiens. Il s'agissait pour chaque partenaire de repérer dans son pays les 2 acteurs institutionnels clés qui entreprennent des actions en direction des migrants. Aucune consigne n'a été donnée quant aux choix de ces derniers, l'objectif étant de ne pas gommer les particularismes de chaque pays. Cependant, quelques thématiques communes ont pu être dégagées :
 - ✓ Accueil et formation des migrants
 - ✓ Politiques d'accueil et d'intégration.

- Structures d'accueil : 2 entretiens. Elles ont été sélectionnées au regard de leurs missions. L'objectif était ici de comprendre au travers de leurs discours et représentations quelles sont les difficultés que rencontrent les migrants quand ils arrivent sur le territoire. Il s'agissait de rendre compte :
 - ✓ Des caractéristiques des migrants accueillis
 - ✓ De la formation et de l'accompagnement dispensés le cas échéant
 - ✓ Des politiques d'accueil.

- Elus locaux : 2 entretiens. Plusieurs thématiques ont été abordées :
 - ✓ Connaissance des migrants résidant sur le territoire dont ils ont la responsabilité et de leurs difficultés
 - ✓ Politique d'accueil des migrants
 - ✓ Crise migratoire actuelle
 - ✓ Partenariat.

- Entreprises : 2 entretiens. Le recueil des discours des dirigeants d'entreprise consistait à comprendre :
 - ✓ Le processus de recrutement des immigrants
 - ✓ Leur insertion dans l'emploi et la structure
 - ✓ Les formations éventuellement mises en place pour acquérir ou développer leurs compétences.

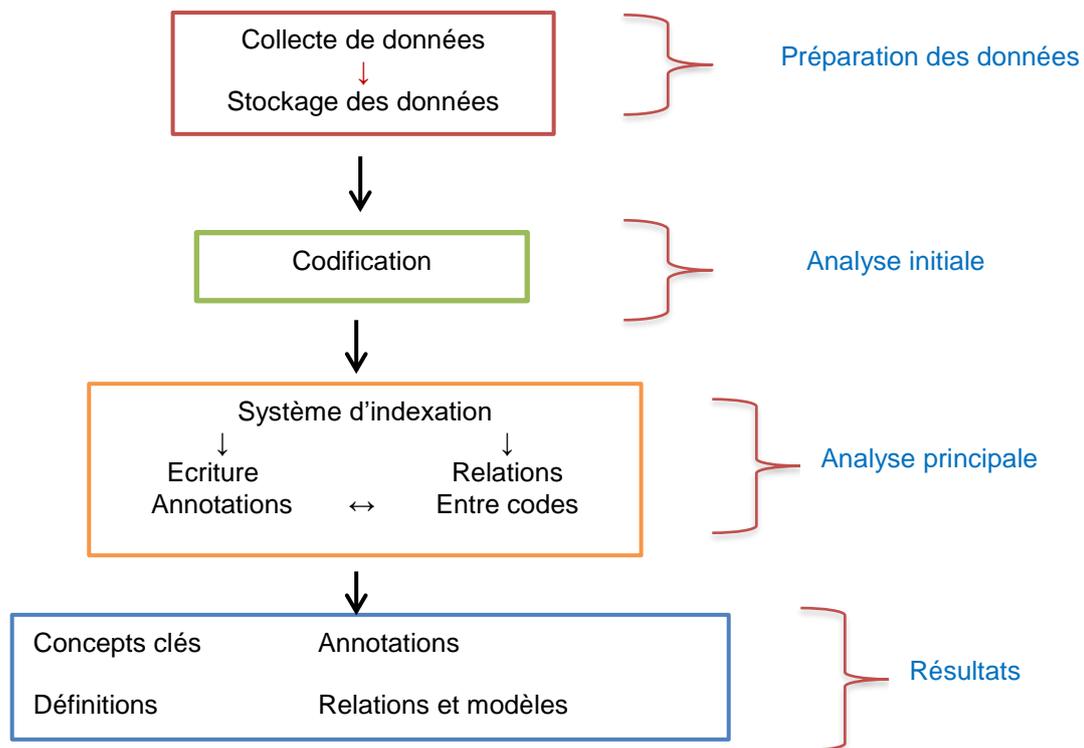
Deuxième phase : analyse qualitative des entretiens et développement des cartes causales

Les données qualitatives issues des entretiens ont fait l'objet d'une première analyse qui a été structurée selon les catégories suivantes : famille, noyau conceptuel, catégories, définition et extrait d'entretien. Pour ce faire, chaque état partenaire a extrait les informations significatives et récurrentes dans le discours des personnes interrogées et les a classées dans la catégorie « extrait d'entretien ». Une définition succincte a ensuite été effectuée permettant de donner du sens aux propos recueillis. Ces définitions ont alors été catégorisées puis regroupées en concepts et en famille.

Les catégories sous-tendues par les données issues des discours des personnes interrogées ont ensuite été traitées par le logiciel d'analyse qualitative Atla.Ti 6.2. Le processus d'analyse a été divisé en trois étapes, telles que décrites dans la figure 1, en commençant par le codage des citations

extraites des entretiens ou unités minimales de discours d'analyse. S'en est suivi l'analyse des résultats, y compris les relations entre codes et commentaires ayant émergé de l'analyse des discours et dans une dernière phase, l'exportation des résultats représentés par des réseaux sémantiques.

Figure 1. Processus d'analyse avec Atlas.ti



Les réseaux sémantiques constituent la base d'une matrice de cause à effet qui est fabriquée à partir des relations causales de chaque code. Ainsi une matrice adjacente carrée et asymétrique est obtenue. Carrée, car elle présente le même nombre de variables en lignes et en colonnes qui correspondent au total de 141 codes extraits de l'analyse qualitative. Adjacente, puisqu'elle se situe entre 0 et 1, en fonction de l'existence d'une relation causale entre deux codes. Enfin, asymétrique, en raison des relations causales unidirectionnelles, de sorte que l'influence de A sur B ne signifie pas nécessairement l'existence d'une influence inverse.

Cette matrice causale constitue la base de données utilisée par les programmes d'analyse de réseaux NETDRAW et UCINET permettant d'étudier l'influence qu'exercent les différents nœuds sur l'ensemble de la structure causale du phénomène de l'étude.

Troisième phase : analyse structurelle du phénomène

Comme mentionné ci-dessus, l'étude structurale fait appel à l'analyse de la centralité du réseau de causalité. Celle-ci permet de connaître la place d'un élément au sein de son réseau (Feicheng et Yating 2014) et le poids joué par celui-ci sur les propriétés structurelles du réseau (Freeman, 1979). Plusieurs mesures sont utilisées pour analyser le caractère central des éléments de réseau, dont les principaux et les plus récurrents dans l'étude des phénomènes sociaux sont la gamme, les degrés d'intermédiation et de proximité (Wasserman et Faust, 1994 ; Frank, 2002 ; Garcia et al 2010 ; Yating et Feicheng, 2014 ; Dominguez, 2014).

- La gamme est le nombre de liens directs d'un code (ou nœud), avec d'autres nœuds. Cet élément indique la relation la plus présente dans le discours des personnes interrogées.
- Le degré d'intermédiation indique la fréquence d'apparition d'un nœud connectant deux autres nœuds par le biais du tronçon le plus court. Autrement dit, il détermine quand un code est un intermédiaire entre deux personnes du même groupe, sans lien entre les uns et les autres (ce que nous pourrions appeler « nœud de pont »). L'emplacement de ces nœuds est indispensable pour qu'aucun élément ne soit isolé ou exclu de l'analyse.
- Le degré de proximité indique la proximité d'un nœud vis-à-vis du reste du réseau. Il représente la capacité d'un nœud à atteindre d'autres nœuds. Autrement dit, le degré de proximité désigne la capacité à atteindre d'autres nœuds par le chemin le plus court. Cette analyse est centrale car elle montre les éléments sur lesquels l'intervention devrait s'appuyer afin d'être plus efficace.

La représentation graphique du réseau causal donne un aperçu de la disposition spatiale des codes ou des nœuds et les relations qu'ils entretiennent avec les autres. L'analyse de réseau via Ucinet permet d'incorporer à l'étude le volume des influences directes et indirectes ainsi que l'étude de la centralité de chaque élément par rapport au réseau. Selon Aledo et al., (2010), il convient de mentionner l'importance des influences indirectes car elles donnent du sens aux éléments du discours qui sont latents et sous-tendent des éléments d'influence directe ou de premier ordre. En effet, l'analyse exclusive des influences directes des différents nœuds ne fournit pas une explication complète du phénomène et ne permet pas la compréhension des relations entre un nœud et l'ensemble du réseau, mais seulement les relations de premier degré. Elle ne permet pas non plus d'approfondir les causes qui sont au fondement des relations directes.

C'est pourquoi l'application du modèle méthodologique proposé permet de gérer l'ensemble des données, en dépit de la complexité du réseau, et de positionner un élément dans le réseau selon son influence directe ou indirecte sur l'ensemble du réseau (Garcia et al., 2010 :72).

RÉSULTATS

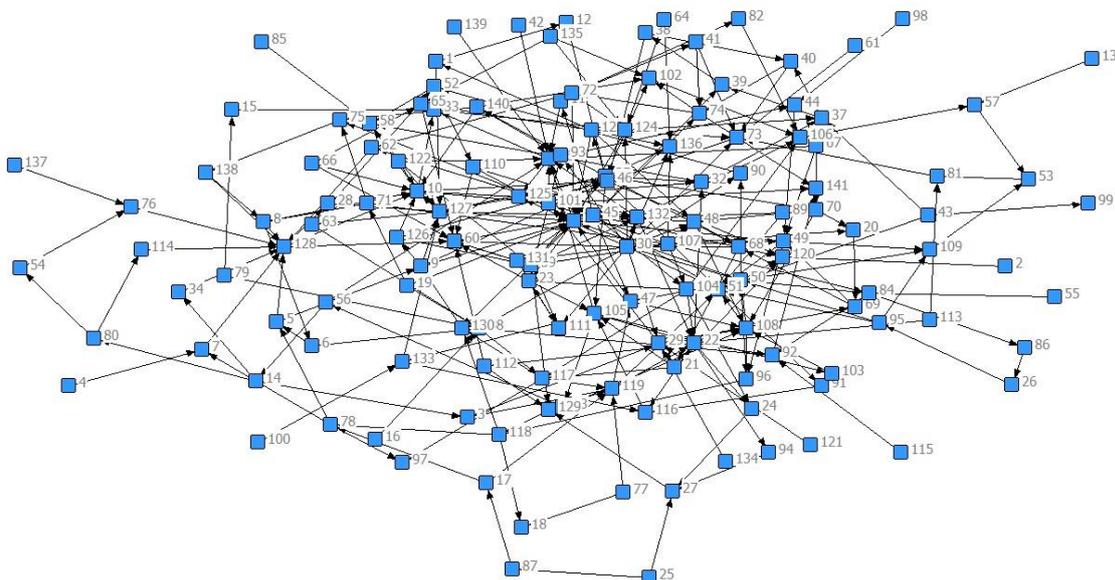
Le processus de codage des interviews a donné lieu à un total de 141 codes ou unités minimales d'information sur lesquels est structurée l'analyse des réseaux, et qui sont les suivants :

1	Abandon de la formation si je trouve un travail
2	Absence de places dans les centres d'accueil
3	Amélioration de la communication
4	Aptitudes sociales
5	Attention aux temps religieux dans l'entreprise
6	Attention à l'évolution du marché du travail
7	Attention à la diversité
8	Attention à l'individualisation
9	Attention aux besoins de formation des migrants
10	Attention aux besoins urgents des migrants
11	Attitudes racistes
12	Augmentation d'arrivée des migrants
13	Augmentation de la vulnérabilité de la population arrivée
14	Besoin d'alimentation
15	Besoin d'informations pour promouvoir la participation des migrants
16	Besoin d'investir du temps dans l'accueil
17	Besoin d'un effort de la société d'accueil pour l'intégration
18	Besoin d'une intégration de la population immigrée
19	Besoin de comprendre l'histoire individuelle des migrants
20	Besoin de cours de langue
21	Besoin de faciliter la gestion des associations
22	Besoin de formation pour les professionnels
23	Besoin de mettre à jour les politiques de migration
24	Besoin de politiques sociales
25	Besoin de se sentir utile
26	Besoin de sécurité
27	Besoin de socialisation
28	Besoin d'activités de formation professionnelle
29	Les migrants ont une bonne intégration dans les entreprises (point de vue des entreprises)
30	Bonne attention aux migrants
31	Compétence linguistique
32	Conditionnement économique de la politique
33	Conflits xénophobes
34	Coopération de la municipalité dans les programmes sur la sensibilisation
35	Coordination avec d'autres institutions
36	Crise économique
37	Culpabilisation de la population immigrée
38	Demande de cours linguistiques
39	Demande de renouvellement de la carte de séjour
40	Demandes de la population migrante
41	Déception face à la frustration du projet migratoire
42	Dévalorisation/Gaspillage des compétences de la population immigrée
43	Déresponsabilisation des municipalités
44	Désinformation de la population locale sur la situation des migrants
45	Difficulté à développer des projets de formation individualisés
46	Difficulté à trouver un emploi
47	Difficulté culturelle
48	Difficulté d'accès à la formation
49	Difficulté d'attention aux besoins de formation
50	Difficulté d'insertion professionnelle
51	Difficulté d'intégration dans la société
52	Difficulté de la jeunesse pour le développement professionnel
53	Difficulté pour louer une maison

54	Difficulté du processus migratoire
55	Difficulté d'accès aux services de santé
56	Difficulté d'intégration scolaire
57	Difficulté économique
58	Discrimination
59	Emploi précaire de la population immigrée
60	Employabilité
61	Expérience de travail dans l'économie souterraine
62	Expérience professionnelle non démontrable
63	Eviter la ségrégation formative
64	Facilité de la jeunesse pour l'intégration sociale
65	Femmes ayant la charge de famille
66	Les femmes ont plus de difficultés d'insertion professionnelle
67	Féminisation de la formation
68	Financement public insuffisant pour la formation des migrants
69	Fonctions/Rôle des élus
70	Formation contrainte
71	Heures inadéquates des cours de langue
72	Hétérogénéité des groupes de migrants
73	Les migrants travaillent où ils peuvent
74	Les migrants occupent des emplois rejetés par la population locale
75	Importance d'une formation de base pour l'emploi
76	Importance de garantir les droits politiques et civiques
77	Importance des pratiques dans les programmes de formation
78	Importance du maintien des mêmes droits que la population locale
79	Importance du respect et de la tolérance
80	Importance du réseau familial
81	Importance du travail de deuil migratoire
82	Impossibilité des migrants à travailler dans leur spécialité
83	Manque d'attention envers les demandeurs d'asile
84	Manque d'attention envers les parents migrants et leurs enfants
85	Inégale application territoriale des politiques migratoires
86	Inégalité de traitement dans l'accueil selon l'origine des migrants
87	Insécurité de la population migrante
88	Intégration sociale
89	Intérêts politiques avec des autres pays
90	Isolement de groupes de migrants
91	Les jeunes migrants sont en dehors du système d'éducation
92	L'Europe doit garantir des politiques migratoires
93	Difficulté à obtenir des qualifications formelles
94	La politique d'immigration ne répond pas aux besoins
95	Réduction des ressources de soins à la population immigrée
96	La législation ne favorise pas un bon accueil des migrants
97	Lutte contre les discriminations
98	Manque d'attention adéquat pour les demandeurs d'asile
99	Manque d'empathie de la population locale
100	Manque d'information de la population immigrée pour exercer ses droits
101	Manque de coordination entre les associations
102	Manque de motivation pour la formation
103	Manque de personnel pour la mise en œuvre des politiques migratoires
104	Manque de reconnaissance des études
105	Manque de ressources financières pour la mise en œuvre des politiques migratoires
106	Manque de ressources sociales pour la mise en œuvre des politiques
107	Manque de soutien de la Mairie pour les associations
108	Manque de temps
109	Manque de volonté politique
110	Méfiance de la population locale envers les migrants
111	Migration économique
112	Nécessité d'améliorer les politiques d'immigration irrégulière
113	Nécessité d'une amélioration de l'éducation

114	Nécessité d'une équipe multidisciplinaire de professionnels
115	Nécessité d'une évaluation de la formation
116	Nécessité d'une plus grande collaboration entre les pays européens
117	Nécessité d'une plus grande implication des institutions publiques
118	Nécessité de la reconnaissance des droits
119	Nécessité de la sensibilisation de la population
120	Nécessité de promouvoir l'interculturalité
121	Penser à émigrer
122	Perception positive des travailleurs immigrés
123	Perte d'emploi de la population immigrée
124	Peu de formation de la population immigrée
125	Pénurie d'emplois
126	Problèmes de documentation
127	Problèmes de logement
128	Programmes de formation appropriés
129	Programmes d'orientation de carrière
130	Protection du migrant
131	Recherche d'emploi
132	Recherche de meilleures conditions économiques
133	Réduction des ressources pour la prise en charge de la population migrante
134	Ressources d'hébergement
135	Suivi des employés
136	Soutien économique de la famille
137	Stabilisation de la population migrante
138	Structure d'accueil
139	Suivi du programme de formation individualisée
140	Suppression de l'aide pour les familles migrantes
141	Urgence de trouver un emploi

Par le traitement des relations entre ces codes, une matrice de cooccurrence a ensuite été réalisée via le programme informatique NETDRAW. Le résultat de ce processus est la représentation graphique d'un réseau de 141 codes ou nœuds qui montrent les relations entre les différents éléments présents dans l'analyse de l'étude des caractéristiques de l'intégration de la population immigrée en Europe.



Une analyse de la structure et de la centralité du réseau a été réalisée avec l'objectif, d'une part, de connaître la taille et la cohésion du réseau et, d'autre part, les caractéristiques des relations entre les nœuds en fonction de leur influence sur l'ensemble du réseau de causalité. Pour ce faire, la matrice de causalité a été soumise à une analyse de la centralité sur la base des indicateurs de rang. Ces derniers indiquent le nombre de connexions qu'entretient un nœud avec d'autres nœuds du réseau, et le degré d'intermédiation c'est à dire la capacité d'un nœud à unir d'autres nœuds non connectés qui ajoute de la distance d'un nœud avec chacun des nœuds du réseau.

Ainsi, on peut connaître quels sont les impacts qui sont au centre des discours des personnes interviewées, c'est-à-dire quels sont les éléments qui sont récurrents et qui ont la capacité d'expliquer la réalité perçue par ces dernières (rang).

Cela permet de mieux appréhender les impacts du discours des personnes interrogées au travers des éléments qui apparaissent le plus fréquemment, et de mieux expliquer la réalité perçue par les personnes interrogées (gamme).

Dans une seconde étape d'approfondissement de l'analyse, le degré d'intermédiation permet d'identifier les éléments qui ont la capacité d'unir d'autres impacts qui, à priori, ne sont pas reliés et qui, de ce fait, permettent d'expliquer de quelle manière les différents champs d'analyse de l'intégration de la population immigrée en Europe interagissent entre eux.

Enfin l'analyse de proximité permet de connaître la proximité de chacun des impacts en fonction du reste du réseau. Les impacts avec une plus grande proximité, à savoir les impacts qui ont une plus petite distance avec le reste des impacts du réseau, sont ceux qui présentent la plus grande capacité à modifier le réseau.

L'intermédiation et l'analyse de proximité sont présentées comme des données importantes pour la prise de décision.

L'analyse de la gamme ou des influences directes de chaque nœud (combien d'autres nœuds sont directement connectés) révèle les résultats suivants (tableau 1).

Tableau 1 : Codes de classification comme plage d'index

RANKING	N° NODE	CONCEPT	NrmOutDegr e VALUE
1	30	Bonne prise en charge des migrants	6.071
2	45	Difficulté à développer des projets de formation individualisés	4.286
3	35	Coordination avec d'autres institutions	3.929
4	107	Manque de soutien de la Mairie pour les associations	3.214
5	50	Difficulté d'insertion professionnelle	2.500
6	123	Perte d'emploi de la population migrante	2.500
7	22	Besoin de formation pour professionnels	2.500
8	101	Manque de coordination entre les associations	1.786
9	72	Hétérogénéité des groupes de migrants	1.786
10	59	Emploi précaire de la population immigrée	1.786
11	104	Manque de reconnaissance des études	1.429
12	126	Problèmes de documentation	1.429
13	119	Nécessité de la sensibilisation de la population	1.429
14	29	Les migrants sont bien intégrés dans les entreprises (point de vue des entreprises)	1.429
15	140	Suppression de l'aide pour les familles migrantes	1.429

16	135	Suivi des employés	1.429
17	9	Attention sur les besoins de formation des migrants	1.429
18	48	Difficulté d'accès à la formation	1.429
19	132	Recherche de meilleures conditions économiques	1.429
20	105	Manque de ressources financières pour la mise en œuvre des politiques migratoires	1.429

En deuxième lieu, nous avons réalisé une analyse du degré d'intermédiation. L'intermédiation d'un nœud montre sa fréquence d'apparition entre deux autres qui ne sont pas connectés entre eux.

Le tableau 2 présente un classement des vingt nœuds avec le degré le plus élevé d'intermédiation. Le score élevé d'intermédiation implique que l'action sur ces nœuds aura des effets sur d'autres qui ne sont pas liés. Par conséquent, au niveau stratégique et d'efficacité, son intérêt est évident.

Tableau 2 : Codes de classification selon le degré d'intermédiation

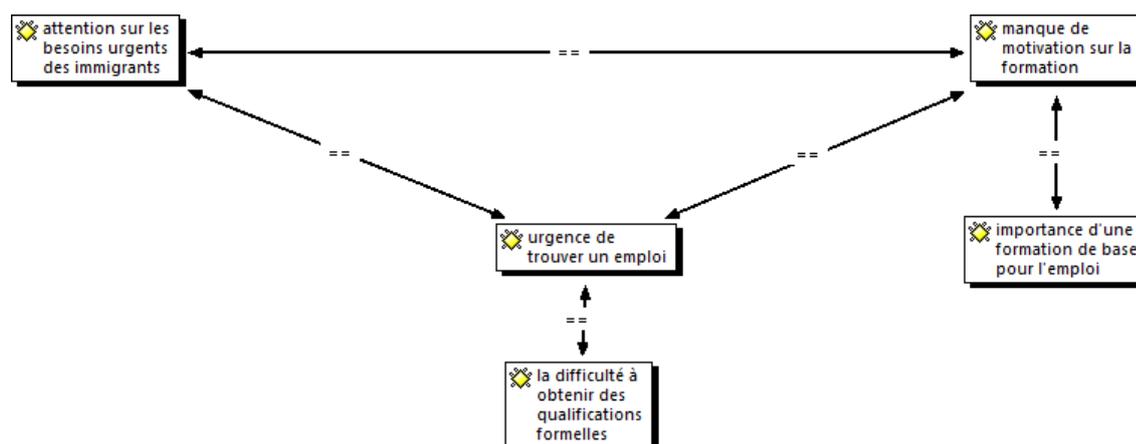
RANKING	N° NODE	CONCEPT	Betweenness
1	22	Besoin de formation pour professionnels	2967.288
2	59	Emploi précaire de la population migrante	2659.000
3	105	Manque de ressources financières pour la mise en œuvre des politiques migratoires	2568.928
4	119	Nécessité de la sensibilisation de la population	2557.102
5	116	Nécessité d'une plus grande collaboration entre les pays européens	2179.721
6	60	Employabilité	2173.250
7	31	Compétence linguistique	2022.912
8	29	Les migrants sont bien intégrés dans les entreprises (point de vue des entreprises)	2003.421
9	129	Programmes d'orientation de carrière	2000.090
10	51	Difficulté d'intégration dans la société	1955.021
11	91	Les jeunes migrants sont en dehors du système d'éducation	1929.021
12	132	Recherche de meilleures conditions économiques	1803.505
13	3	Amélioration de la communication	1782.567
14	23	Besoin de mettre à jour les politiques de migration	1725.543
15	128	Programmes de formation appropriés	1545.738
16	83	Inattention aux demandeurs d'asile	1539.486
17	30	Bonne attention aux migrants	1478.102
18	46	Difficulté à trouver un emploi	1430.700
19	69	Fonctions/Rôle des élus	1376.921
20	68	Financement public insuffisant pour la formation des immigrants	1350.538

Enfin, nous avons effectué une étude de la proximité des nœuds à partir du reste du réseau, à savoir la capacité de chaque nœud d'accéder à d'autres nœuds du réseau. L'intervention sur un nœud avec un haut degré de proximité a un effet plus rapide et important sur le reste du réseau que l'intervention sur un autre nœud, avec un taux plus faible de proximité. Cette analyse est d'un grand intérêt dans notre étude car elle définit les nœuds qui seront la clé de la modification la plus efficace concernant l'intégration sociale de la population immigrée en Europe.

Tableau 3 : Codes de classification selon la proximité

RANKING	N° NODE	CONCEPT	inCloseness
1	141	Urgence de trouver un emploi	7.303
2	120	Nécessité de promouvoir l'interculturalité	7.128
3	92	L'Europe doit garantir des politiques migratoires	6.873
4	15	Besoin d'information pour promouvoir la participation des migrants	6.770
5	33	Conflits xénophobes	6.715
6	51	Difficulté d'intégration dans la société	6.548
7	36	Crise économique	6.381
8	46	Difficulté à trouver un emploi	6.381
9	31	Compétence linguistique	6.364
10	60	Employabilité	6.278
11	10	Attention sur les besoins urgents des migrants	6.256
12	127	Problèmes de logement	6.203
13	105	Manque de ressources financières pour la mise en œuvre des politiques migratoires	6.195
14	91	Les jeunes immigrants sont en dehors du système d'éducation	6.192
15	58	Discrimination	6.148
16	125	Pénurie d'emplois	6.127
17	116	Nécessité d'une plus grande collaboration entre les pays européens	6.106
18	22	Besoin de formation pour les professionnels	6.092
19	23	Besoin de mettre à jour les politiques de migration	6.076
20	44	Désinformation de la population locale sur la situation des immigrants	6.048

Réseau sémantique 1 : Urgence de trouver un emploi



Trouver un emploi constitue pour les personnes interrogées, l'une des principales préoccupations des migrants pour subvenir à leurs besoins et ceux de leur famille. Or, tous soulignent les difficultés qu'ils rencontrent pour s'insérer professionnellement ou se maintenir dans l'emploi comme le montre cet extrait d'entretien : « *Le principal problème des migrants, c'est le chômage. Avec la crise économique,*

beaucoup ont perdu leur emploi. Trouver un nouveau travail est la principale préoccupation de la plupart d'entre eux » (Institution – Espagne).

Ce phénomène s'amplifie avec la crise économique qui touche les pays soumis à l'étude. Les migrants peinent à trouver du travail et leur condition précaire dans l'emploi les soumet aux variations du marché. Ils se trouvent davantage confrontés au chômage que le reste de la population. L'analyse des discours des personnes interrogées donne des indications sur les freins à l'emploi qui sont de plusieurs ordres :

- La non maîtrise de la langue du pays d'accueil constitue l'un des principaux obstacles à l'insertion professionnelle dans les discours des personnes interrogées et ce quel que soit le pays partenaire⁷⁶. D'ailleurs, la connaissance de la langue est un critère de recrutement pour les entreprises largement évoqué dans les entretiens : *« La première chose c'est la langue. Une personne qui ne parle pas la langue c'est très difficile à intégrer dans le marché du travail. Ce n'est pas un caprice, ni un acte discriminatoire mais c'est une réalité : les employés doivent savoir communiquer » (Entreprise- Espagne).*
- La méconnaissance du système social, culturel et économique du pays d'accueil freine souvent l'insertion professionnelle des migrants⁷⁷. Or, cette connaissance participe de l'acquisition des savoirs-être indispensables pour accéder à l'emploi et s'y maintenir. En effet, la majorité des personnes interrogées soulignent l'importance de la connaissance des règles, valeurs et normes admises dans une société et régulant les rapports sociaux et professionnels. Les entreprises insistent particulièrement sur ce point : la maîtrise des savoir-être (respect des horaires, de la hiérarchie, du client, tenue vestimentaire) est un élément déterminant dans le recrutement avant les savoir-faire : *« Si la personne n'a jamais fait de nettoyage, ce n'est pas un problème. Il faut les qualités naturelles, les savoir-être. Respect des horaires, des indications et des informations. Des bons comportements, un bon retour des informations, des choses évidentes pour travailler » (Entreprise-France).*
- La faiblesse du niveau de qualification constitue pour les migrants un véritable frein à leur insertion professionnelle et ce pour la majorité des personnes interrogées : *« Leur niveau est si bas qu'ils ne savent pas écrire. La connaissance de la langue maternelle est seulement orale. La tâche la plus difficile pour eux est d'apprendre à écrire (...). Dans une grande majorité, ils sont analphabètes » (Formateur-Grèce).* Si elle les empêche de trouver du travail, elle est également un obstacle à l'accès à la formation. En effet, certaines personnes interrogées pointent la difficulté des migrants à suivre un parcours de formation professionnelle : *« Ils veulent avoir accès à une formation de qualité qui leur permet d'avoir*

⁷⁶ *« Leur demande principale est l'apprentissage de la langue grecque pour faciliter leur vie quotidienne, par exemple les échanges avec les services publics (...). Puis la langue est un élément important pour leur intégration dans la société grecque » (Formateur –Grèce).*

« Un très grand frein à l'emploi c'est le niveau de langue pour la majorité des usagers. Pour amener quelqu'un vers l'emploi, il faut l'amener à avoir un niveau langagier de base et une compréhension à l'écrit. (...) Donc, il faut d'abord que le public migrant entre dans un processus d'apprentissage de la langue » (Institution – France)

⁷⁷ *« La connaissance de la langue italienne est la première compétence utile pour l'insertion professionnelle. Puis il y a la connaissance de notre marché du travail et des règles sociales » (Entreprise, Italie).*

plus de possibilités. Avoir le diplôme requis pour accéder à la formation. Mais c'est presque impossible pour eux non seulement parce qu'ils ne maîtrisent pas la langue mais aussi parce qu'ils ont besoin de trouver un emploi » (Formateur Espagne). Dans ce contexte, le suivi d'une formation préprofessionnelle qui leur permet d'acquérir des savoirs de base est essentiel.

Cependant, cette absence de qualification ne saurait à elle seule expliquer ce phénomène. L'analyse des discours montre que l'absence de reconnaissance des diplômes entraîne souvent un déclassement professionnel qui place les personnes, notamment les réfugiés, dans la nécessité de faire le deuil de leur ancien métier. *« Ils sont déçus mais acceptent des emplois peu qualifiés qui ont un rapport parfois proche du domaine où ils travaillaient » (Formateur-France). « Ensuite, ils doivent faire le deuil parce qu'il n'y a pas d'équivalence donc le préparateur en pharmacie, le biochimiste, c'est difficile pour eux en France (...). Un autre était médecin dans son pays, on lui a dit qu'il fallait des équivalences de diplômes. Aujourd'hui il a réussi à devenir infirmier » (Structure d'accueil-France).*

Par ailleurs, les migrants ont tendance à nier les compétences et expériences professionnelles acquises dans leur pays d'origine : *« Le niveau d'instruction de ce groupe est généralement très faible, 21% des personnes n'ont reçu aucune éducation. Néanmoins, certains ont un baccalauréat mais qui n'est pas homologué en Espagne. Certains sont très expérimentés, ils ont travaillé dans leur pays d'origine mais ils ne peuvent pas prouver leur expérience » (formateur-Espagne). « On trouve beaucoup de personnes et notamment les femmes qui nient l'expérience professionnelle qu'elles ont eue dans leur pays » (Institutions-France).*

Dans ce contexte, les personnes interrogées s'accordent sur la nécessité de prendre en compte les besoins urgents des migrants qui constituent autant d'obstacles à leur inscription sur des actions de formation, l'accès à un emploi ou son maintien. La résolution des freins « périphériques » doit faire l'objet d'une attention particulière dans les formations. Les personnes interrogées évoquent la nécessité d'aborder des thématiques directement liées aux problèmes qu'ils rencontrent. Les principales demandes qui sont formulées auprès des acteurs qui œuvrent en direction de ce public concernent principalement la santé, le logement, les démarches administratives⁷⁸

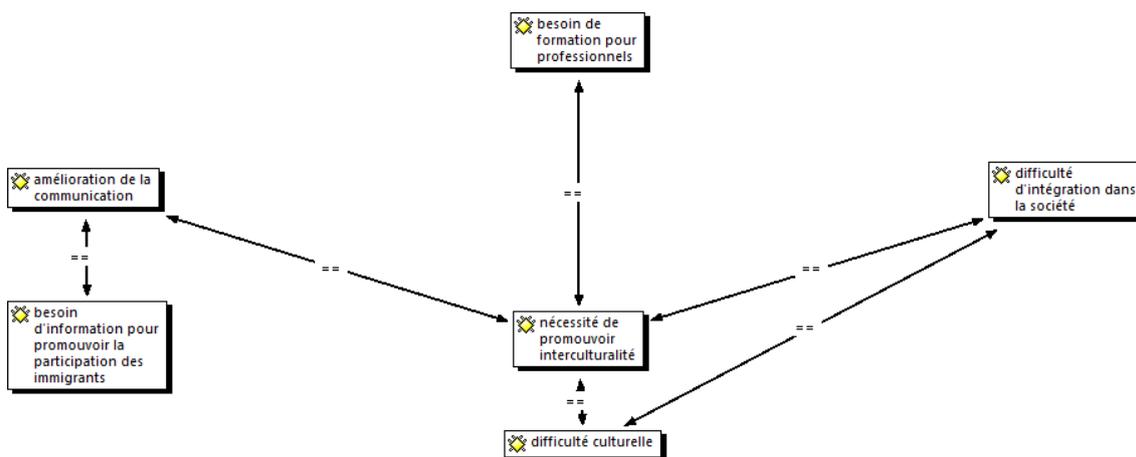
La formation est perçue par les acteurs interrogés comme primordiale pour favoriser l'insertion professionnelle des migrants comme le souligne ce formateur Grec : *« La formation les aide beaucoup à trouver un emploi ».* Cependant, certains constatent le manque de motivation des migrants à y

⁷⁸ *« Quand ils sont arrivés dans l'entreprise, ils étaient incapables de faire leurs papiers administratifs. Ils ne savaient pas où aller. Même la simple carte de transport, ils ne savaient pas où aller la faire. On les a vraiment accompagnés dans toutes les démarches » (Entreprise-France). « Les employés sont heureux de travailler mais ils rencontrent de grandes difficultés avec l'hébergement et ils sont souvent absents pour cette raison » (Entreprise-Grèce). « Les principales demandes des migrants tournent autour du logement, la santé, la formation et l'emploi » (Structure d'accueil-Italie). « Au niveau de l'accès aux soins, il y a un gros travail à faire. Ils ne veulent pas profiter du système. Dans leur pays, ils n'avaient pas accès aux soins et puis il y a le relâchement. Donc il y a beaucoup de choses qui se déclarent plus tard. La fragilité déclenche des pathologies ». « Parce ces personnes ont peu souvent eu accès aux soins dans leur pays, soit du fait de la situation dans le pays soit par manque de ressources financières. Ils arrivent en situation dégradée physiquement et psychologiquement et on essaie de les accompagner et de les mettre en relation avec les structures de soins » (Structures d'accueil-France).*

participer. En effet, les formations suivies sont souvent jugées inadaptées dans la mesure où elles ne garantissent pas l'accès à un emploi : « *Un facteur important c'est le manque de motivation. Les migrants ne trouvent pas les formations utiles qu'ils reçoivent parce qu'ils savent qu'elles ne vont pas les aider à trouver un emploi directement* » (Formateur-Espagne).

D'autre part, les modalités organisationnelles des formations correspondent peu à la réalité des situations vécues par les migrants. L'absence de ressources financières les place dans une situation d'urgence à trouver un emploi qui laisse peu de place à la formation : « *Il n'est pas rare que les migrants quittent les cours de formation car ils trouvent du travail* » (Formateur-Italie). De plus, les horaires et le rythme de la formation les empêchent souvent de se former tout en travaillant : « *Très souvent les moments où les cours ont lieu correspondent avec les horaires de travail et nous sommes forcés de travailler. Autrement, nous devons rentrer à la maison* » (Migrant Italie).

Réseau sémantique 2 : Nécessité de promouvoir l'interculturalité



La promotion de l'interculturalité apparaît comme un élément central dans le discours des personnes interrogées pour favoriser l'inclusion des migrants⁷⁹. Elle est directement liée aux difficultés culturelles rencontrées qui se manifestent, le plus souvent, par une montée du populisme et de la xénophobie⁸⁰ et par une incompréhension de leur environnement immédiat. En effet, les migrants nouvellement

⁷⁹ « *On a tous besoin de comprendre son nouvel environnement. Ils ont besoin d'être accompagnés pour décoder le milieu culturel dans lequel ils se trouvent* » (Formateur France).

« *Un des obstacles que les migrants rencontrent, c'est le culturel. Il faut promouvoir le multiculturalisme, embaucher plus de médiateurs interculturels qui vont aider les migrants à s'intégrer dans la société* » (Formateur espagnol).

⁸⁰ « *Les difficultés actuelles rencontrées par les migrants sont dues au sentiment de xénophobie qui s'est accentué avec la crise économique que nous vivons. Les gens pensent qu'il y a peu de travail et que les étrangers viennent prendre celui des espagnols (...). Pour les gens qui font le ménage ou bien ceux qui travaillent avec les personnes âgées, la couleur de peau influe beaucoup. Pour les femmes blanches, il est plus facile de trouver du travail que pour une femme noire* » (Formateur espagnol)

arrivés peinent à saisir les valeurs, normes et codes en vigueur tant dans la vie sociale que professionnelle du pays d'accueil comme le soulignent de nombreuses personnes interrogées :

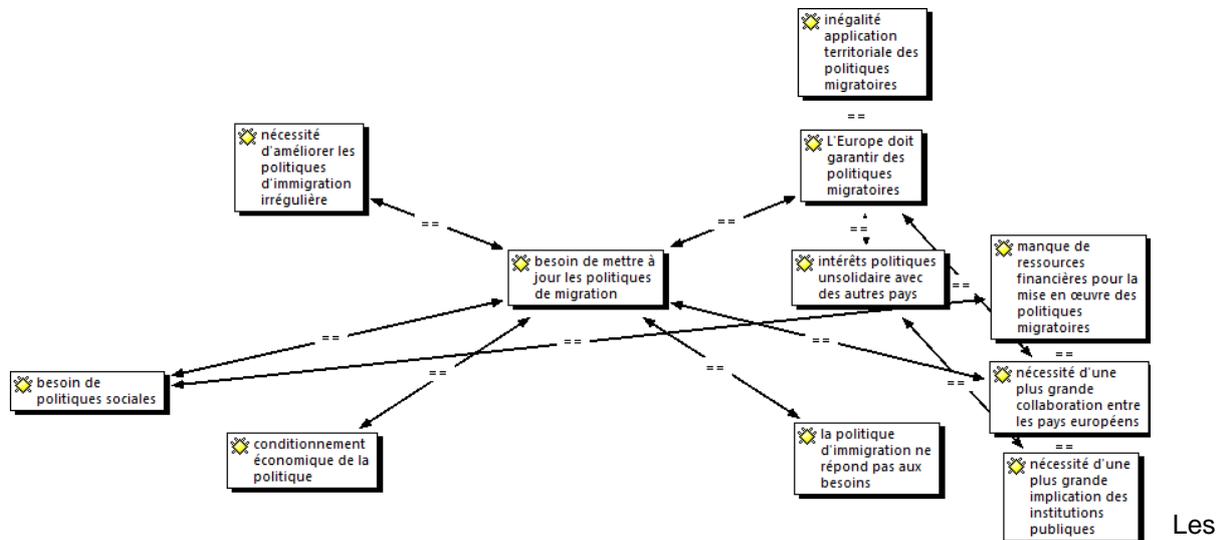
« La langue, mais aussi la compréhension de notre système et des rapports sociaux. Moi j'ai travaillé pendant plus de 35 ans comme directrice d'école dans un quartier populaire et un quartier d'immigration. Depuis 1970 jusqu'à maintenant, j'ai vu arriver les vagues d'origines différentes suivant les conflits mondiaux et c'est vrai que les discussions que j'avais avec les familles tournaient autour des rapports sociaux. C'est difficile, mais comme pour nous, on aurait des difficultés à comprendre si on allait dans certains pays comme l'Inde, le Canada, le Bénin. On a des histoires différentes et des modes de vie différents et on ne s'en rend pas toujours compte » (Elue France).

La promotion de l'interculturalité est sous-tendue par la conception particulière de l'intégration qui doit se faire, selon les personnes interrogées, de manière réciproque comme l'exprime cet employé d'une structure d'accueil en Espagne : *« L'intégration et l'inclusion des migrants ne sont pas uniquement liés aux efforts de ce groupe. Il faut aussi que la société d'accueil fasse un effort pour accepter ce groupe ».*

L'analyse des discours des personnes interrogées montre que la formation des migrants joue un rôle primordial dans la promotion de l'interculturalité comme levier de l'inclusion sociale et professionnelle. Elle doit s'appuyer sur une amélioration de la communication interculturelle en donnant la possibilité, notamment, d'accéder aux informations nécessaires à la connaissance de la culture du pays dans lequel ils vivent et d'y participer pleinement. Ces informations portent sur des thématiques précises et pratiques : *« Il y a beaucoup de questions sur des thèmes pratiques comme l'emploi, le logement ou des questions sur le droit de séjour, la nationalité. Mais aussi sur des questions administratives sur les premières démarches, l'ouverture des droits sociaux en général, des questions sur la venue du reste de la famille » (Structure d'accueil – France).*

Cependant, la promotion de l'interculturalité ne peut se faire sans la formation à cette thématique des professionnels qui œuvrent en direction de ce public afin d'éviter incompréhensions et malentendus. *« L'interculturalité c'est très important. Que les gens qui accompagnent les migrants aient une formation à l'interculturalité, c'est hyper important parce que ça limite quand même les problèmes d'interprétation, les défauts d'ajustement des communications (...). Avec certains, on n'est pas sur le même mode de communication. Il y a des choses qui deviennent des ratés et qui nécessitent un peu de réflexion de la part de ceux qui accueillent ou qui disent accueillir » (structure d'accueil – France).*

Réseau sémantique 3 : L'Europe doit garantir des politiques migratoires



Les personnes interrogées s'accordent sur les problèmes de mise en œuvre des politiques migratoires. Pour la majorité d'entre elles, elles ne répondent pas aux besoins des migrants pour deux raisons essentielles :

- Les politiques migratoires sont conditionnées par le niveau économique du pays d'accueil, ce qui se traduit souvent par un manque de ressources financières pour la mise en œuvre des politiques sociales qui nécessiteraient pourtant d'être développées dans un contexte de crise migratoire : « *Les politiques sont conditionnées par l'économie. La situation de l'Espagne d'aujourd'hui est très critique et elle conditionne les politiques sociales (...) La politique migratoire est adaptée mais elle manque de ressources économiques* » (Institutions-Espagne).
- La faible coordination entre les états membres freine considérablement la mise en œuvre des politiques migratoires. Chaque pays est régi par ses propres lois en la matière ce qui complexifie l'harmonisation des pratiques d'accueil des migrants : « *La principale caractéristique que nous trouvons c'est le manque de coordination. Nous sommes tous dans l'Union Européenne mais chaque pays à ses caractéristiques* » (Institutions-Espagne).

Ce manque de coordination s'observe également à l'intérieur des états soumis à l'étude. Pour une majorité de personnes interrogées, les acteurs qui œuvrent en direction des migrants peinent à proposer des actions communes nécessaires à la résolution des problématiques qu'ils rencontrent : « *Le partenariat entre les organismes d'accueil et les institutions ne se traduit que par l'échange de documents administratifs et de levée de fonds pour l'accueil. Mais il n'y a pas de véritable partenariat pour l'intégration de ces personnes* » (Institutions-Italie). « *Les associations ne sont pas coordonnées entre elles. Nous avons essayé de faire une action commune avec eux pour les faire entrer en contact et pour connaître les ressources dont ils disposent et partager des informations* » (Décideurs politiques-Espagne)

L'accueil des migrants et leur prise en charge méritent donc d'être réorganisés pour la majorité des personnes interrogées.

CONCLUSION GENERALE

La synthèse comparative des données quantitatives, contextuelles et institutionnelles ainsi que l'analyse des 77 entretiens, permettent de dresser plusieurs constats concernant la situation des immigrants arrivés au cours des 15 dernières années depuis des pays extérieurs à l'UE.

1. Un contexte globalement défavorable à l'installation des immigrants dans l'UE, en particulier dans les 4 pays partenaires

- La crise économique traversée par les 4 pays partenaires (notamment en Espagne et en Grèce, mais aussi, à un moindre degré, en Italie et en France), est peu favorable à l'obtention d'un emploi pour les natifs des pays d'accueil et plus encore pour les migrants nouvellement arrivés. Cette crise exerce aussi une forte contrainte sur les finances publiques, ce qui réduit d'autant les marges de manœuvre en faveur des dispositifs d'accueil et d'intégration.
- L'augmentation des demandes d'asile, au cours des 3 dernières années, renforce l'inadéquation des dispositifs d'accueil en termes d'insuffisance quantitative face à l'importance des flux et d'inadaptation qualitative face à la modification du profil des immigrants. C'est d'autant plus problématique que les 4 pays partenaires se trouvent sur des « routes » migratoires, bien que la Grèce et l'Italie soient, sur ce plan, beaucoup plus concernées que la France et l'Espagne.
- Une opinion publique européenne globalement peu favorable à l'accueil des immigrants, cette opinion défavorable étant accrue par les crises (économique et des « réfugiés »).

2. Des conditions de vie plus difficiles que les natifs

De manière générale, les conditions de vie des immigrants sont nettement plus difficiles que celles des natifs des pays qui les accueillent, en particulier en matière d'emploi, de logement et de protection sociale (bien que, sauf cas particuliers, l'âge plutôt jeune des migrants les conduit à ne pas se focaliser sur les risques maladie et vieillesse). En revanche, le chômage et le « déclassement » professionnel sont objectivement des situations surreprésentées chez les immigrants et apparaissent chez eux comme une préoccupation centrale. Outre les discriminations (visiblement peu évoquées par les migrants dans les entretiens, mais signalées par certains formateurs), plusieurs facteurs expliquent cette situation de sous-emploi ou de « mal-emploi ». La difficulté à faire reconnaître une qualification préexistante, des qualifications insuffisantes en dépit de niveaux d'instruction élevés ou une faiblesse conjointe de qualification et d'instruction en sont les principales causes formelles. La méconnaissance de la langue, de la culture et des attitudes sociales, administratives et

professionnelles du pays d'accueil en sont une autre cause qui impacte aussi les autres aspects de l'insertion sociale (logement et santé). Plus généralement, l'insuffisance de médiation interculturelle joue en défaveur de l'insertion professionnelle des immigrants. Enfin, la nécessité, perçue par les immigrants comme urgente, de trouver un emploi les conduits à privilégier les stratégies d'insertion à court terme, ce qui favorise leur « déclasserment » et leur vulnérabilité face au chômage, tant en matière de conditions juridiques d'emploi que de compétences professionnelles reconnues.

3. Des temporalités divergentes entre le quotidien des immigrants et les dispositifs d'accueil et d'intégration

Captifs des nécessités urgentes du court terme, en particulier s'agissant de leurs subsistances et de celles de leurs proches, les immigrants s'inscrivent dans une temporalité qui n'est pas obligatoirement celle des dispositifs prévus pour faciliter leur insertion, notamment professionnelle. Cette « urgence » est identifiée par les professionnels de la formation comme un facteur de démotivation des immigrants vis-à-vis des formations qui leur sont offertes. Cette démotivation est sans doute accrue par la crise économique, car, dans ce contexte de fort chômage, même des formations qualifiantes favorisant une bonne insertion professionnelle à moyen ou long terme, peuvent ne pas déboucher rapidement sur un emploi. Ce qui est vrai de l'emploi, l'est aussi du logement, les parcours locatifs guidés par l'urgence pouvant ralentir l'obtention d'un habitat adapté aux besoins des ménages d'immigrants, les dispositifs d'aide à l'accès au logement ayant besoin de temps pour parvenir à élaborer une solution satisfaisante.

4. Une hétérogénéité et une insuffisante coordination des dispositifs d'accueil et d'intégration

Dans les pays de l'UE, les dispositifs d'accueil et d'intégration sont assez divers et n'ont en commun que quelques grandes orientations communes (notamment linguistiques). Si cette hétérogénéité des dispositifs entre les pays de l'UE est facteur de confusion dans la mesure où les migrants se déplacent au sein de l'Union, c'est surtout le manque de coordination entre les éléments de ces dispositifs au sein d'un même pays qui semble problématique, du moins dans les 4 pays partenaires. Ce manque de coordination provient en partie de l'insuffisance d'encadrement et de soutien des organismes prenant en charge ces dispositifs d'accueil et d'intégration. S'il est bon pour ces organismes de disposer de marges de manœuvre pour s'adapter à l'évolution constante des personnes qu'ils prennent en charge, il semble beaucoup moins souhaitable que leur action ne soit pas coordonnée verticalement (avec les pouvoirs publics) et horizontalement (entre organismes), au moins au niveau des régions/provinces.

Face à ces constats, on peut proposer quelques orientations pour guider l'amélioration des formations qui constituent un élément clé des dispositifs d'accueil et d'intégration des immigrants.

1. Prendre en compte la logique de l'urgence pour pouvoir en sortir

Pour tenter d'éviter que les problèmes « urgents » qu'ils ont à résoudre, empêchent les immigrants de construire un véritable projet d'insertion professionnelle, les formateurs doivent offrir des temps d'écoute et de traitement des difficultés quotidiennes que rencontrent les immigrants, y compris lorsque ces difficultés sont sans rapport direct avec les contenus de la formation. Ce souhait apparaît clairement dans les entretiens, tant du côté des immigrants que des formateurs. Si cette orientation peut sembler génératrice de confusion entre formation et travail social, elle a l'avantage d'appuyer le soutien sur la relation avec les formateurs, plus régulière que les rendez-vous avec les administrations, voire avec les travailleurs sociaux et de permettre aux formateurs de repérer de façon plus systématique les freins à la motivation des immigrants.

2. Favoriser la reconnaissance des compétences formelles des migrants

Dans les entretiens il apparaît que les immigrants qualifiés dont les diplômes étrangers ne sont pas reconnus, sont parfois dans une logique du « tout ou rien », les conduisant en cas d'échec de cette reconnaissance à des « déclassements » importants. Les dispositifs de formation dirigés ou non vers les immigrants, devraient offrir des modalités d'évaluation et de formation complémentaire permettant la reconnaissance complète ou partielle des compétences comme on en trouve dans les filières de formation continue (Validation des Acquis de l'Expérience ou Validation des Acquis Professionnels). Là encore, ces stratégies qui s'étalent sur plusieurs mois sans toutefois représenter un investissement hebdomadaire très lourd pour les immigrants, ne peuvent être mises en place si l'urgence et le court terme mobilisent toute leur énergie.

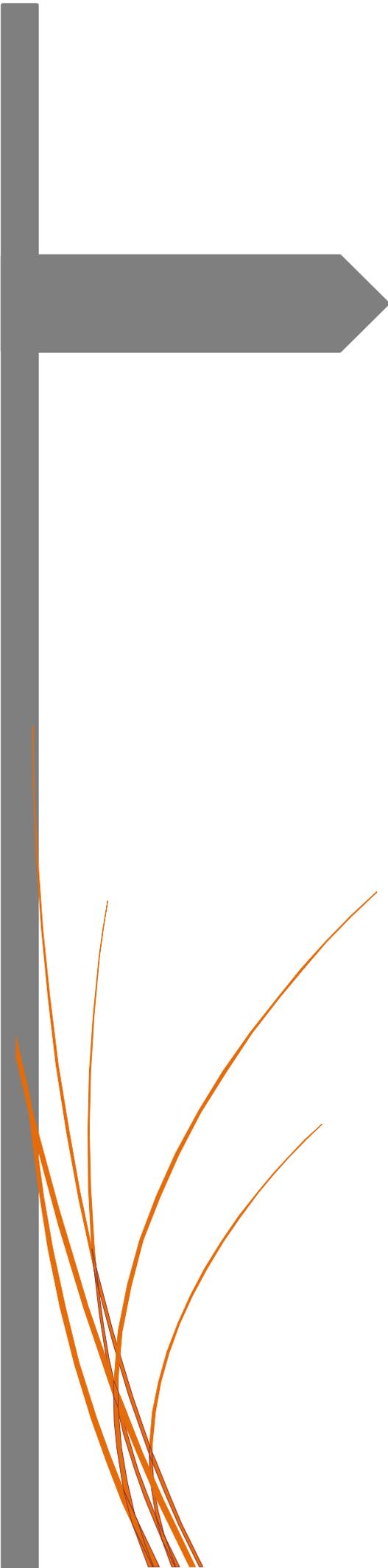
3. Coordonner les dispositifs locaux

Il n'est pas du ressort des dispositifs de formation de définir la politique migratoire des états et leur coordination, mais il est clair qu'ils pâtissent de certaines contradictions et incohérences dans ce domaine. Aussi, il faut veiller, autant que possible, à la cohérence des dispositifs locaux en mettant en relation les responsables administratifs en charge des questions touchant (au sens large) les immigrants, les élus, les instances de formation, les associations d'accueil et les réseaux d'entraide.

4. Approfondir la médiation interculturelle.

Diffuses et difficiles à appréhender autrement que par les entretiens qualitatifs, les conséquences d'une mauvaise prise en compte des enjeux interculturels sont très

importantes. Au-delà des problèmes de savoir-être et d'attitudes au travail énoncés par les employeurs dans les entretiens, la méconnaissance de ces enjeux conduit aussi à ne pas identifier certaines compétences informelles des immigrants (sociabilité, cuisine, jardinage, habillement, etc...), notamment lorsque leur niveau formel d'instruction est faible. Cela se traduit par une difficulté à formuler un projet d'insertion à long terme et à privilégier le court terme (trait par ailleurs caractéristique de la temporalité économique et sociale des mondes urbains dans les pays en développement). Si cette question de la médiation interculturelle semble renvoyer avant tout à la formation des formateurs et des évaluateurs, elle suppose aussi des actions de formation spécifiques en interaction avec les immigrants. Il existe déjà, dans certains pays de l'UE, des modules de formation, qui, en plus des modules linguistiques, civiques et administratifs, préparent les immigrants à vivre dans un univers culturellement différent de celui qu'ils ont quitté. On peut toutefois s'interroger sur l'impact, en termes d'investissement personnel des immigrants, d'une addition de formations spécialisées distinctes, éventuellement conduites par des instances différentes. La motivation des migrants et leur capacité à transposer les informations reçues dans les divers espaces sociaux seraient peut-être supérieures si cette dimension interculturelle était partie prenante de la formation professionnelle dans le cadre d'un projet d'insertion à long terme dans la société d'accueil.



Annexe 1

Guides d'entretien

GUIDE D'ENTRETIEN « MIGRANT »

Le projet DIME qui regroupe des partenaires français, espagnols, italiens et grecs a pour but de construire un référentiel de compétences et des modules de formation en direction des migrants en vue de faciliter leur insertion. Ce projet se déroule de septembre 2015 à juillet 2018.

Données sociodémographiques

Depuis quand êtes-vous arrivés (en France, Italie, Espagne, Grèce) ?

Quel est votre statut ? Dans quel cadre ? Motif de la migration ?

Êtes-vous venu seul ?

Quel est votre pays d'origine ?

Quel est votre âge ?

Avez-vous des enfants ?

Aviez-vous un emploi dans votre pays d'origine ?

Lequel ?

Quel est votre parcours professionnel antérieur ?

Aviez-vous suivi des études ou une formation ?

Dans quel domaine ? Quel niveau ?

Perception de l'accueil en France

Quelles sont les démarches que vous avez effectuées pour venir vivre (en France, Italie, Espagne, Grèce) ?

Pourquoi avoir choisi notre pays pour vous installer et particulièrement ici ?

Que pensez-vous de l'accueil (en France, Italie, Espagne, Grèce) ?

Qu'est-ce qui vous a aidé le plus ?

Qu'est-ce qui pourrait être amélioré selon vous ?

Utilité de la formation professionnelle comme levier d'insertion sociale et professionnelle

Vous avez choisi une formation, laquelle ?

Pourquoi avoir choisi cette formation ?

Comment l'avez-vous trouvée ?

Est-ce qu'on vous l'a conseillée ?

Cette formation est-elle utile pour vous ?

En quoi ? Qu'est-ce qu'elle vous apporte ? Qu'est-ce que vous avez appris concrètement ?

Quels sont les points utiles, qui vous aident, et qui sont abordés dans cette formation ?

Quels sont les points dont vous ne voyez pas l'utilité qui sont abordés dans cette formation ?

Quels sujets auriez-vous aimé qu'on aborde dans cette formation ?

Avez-vous eu des difficultés à suivre cette formation ?

Lesquelles ? Compréhension des exercices, outils... / problème de disponibilité / de garde d'enfants ?

Quels sont les apprentissages qui vont vous servir ? Pourquoi ?

Problèmes rencontrés par les migrants

Quelles sont les problèmes principaux que vous rencontrez dans la vie de tous les jours ?

Démarches

Est-ce que quelqu'un vous accompagne dans vos démarches ? Qui ?

Association, une personne de votre famille, des amis ?

En quoi consiste cet accompagnement : où, quand, comment, pourquoi ?

Santé

Avez-vous une couverture sociale ?

Avez-vous déjà consulté un médecin ? (Généraliste, dentiste, spécialiste) ?

Connaissez-vous les professionnels de santé ? Comment les connaissez-vous ?

Emploi

Êtes-vous à la recherche d'un travail ? Dans quel domaine ?

Rencontrez-vous des difficultés pour trouver un travail ? Lesquelles ?

Avez-vous passé des entretiens d'embauche ?

Lors d'un refus, quelles sont les raisons qui vous ont été données ?

Avez-vous demandé une équivalence de diplôme ?

Logement

Avez-vous un logement fixe ?

Si oui, *Quel type (privé, social) ? Depuis quand ? Comment l'avez-vous trouvé ? Est-ce que vous avez rencontré des difficultés pour le trouver ? Lesquelles ?*

Si non, *ou est-ce que vous vivez ? (Centre d'hébergement, hôtel... ?) Quelles sont les difficultés que vous rencontrez pour trouver un logement ? Quelles sont les démarches que vous avez faites ?*

Mobilité

Avez-vous une voiture ?

Avez-vous le permis de conduire ?

Si non, comment vous déplacez-vous ?

Utilisez-vous les transports en commun ? Pourquoi ? Quel type (Bus, tramway, train, ...)

Ou autres moyens (voiture, vélo...) ?

Vous déplacez-vous fréquemment hors d'ici ?

Lien social

Connaissiez-vous quelqu'un qui habitait dans ce pays (France, Italie, Espagne, Grèce) avant votre installation ?

Connaissez-vous beaucoup de personnes ici ? Si oui comment les avez-vous connues ?

Faites-vous partie d'une association ? Laquelle ?

Bilan du processus d'intégration des migrants

(Approche personnelle à partir d'un point de vue psychosocial et les compétences interculturelles)

Communication

Avez-vous rencontré des problèmes de communication ? Comment les avez-vous surmontés ?

Quelles recommandations ou conseils donneriez-vous aux migrants qui viennent s'installer dans la société d'accueil ?

Connaissances, compétences, aptitudes

Selon vous, quelles sont les connaissances (de toutes sortes) qui sont essentielles pour s'insérer dans la société d'accueil ?

Comment avez-vous géré la diversité ? Qu'est-ce que vous jugez important de savoir ?

Selon vous, quelles sont les compétences relationnelles qu'il est important d'avoir ?

Les attitudes personnelles, sont-elles la clé du succès ?

Bilan du processus d'insertion

Pourriez-vous dire que votre « solde » est positif ou négatif ? Pourquoi ?

Qu'avez-vous gagné ?

Qu'avez-vous perdu ?

GUIDE D'ENTRETIEN « FORMATEUR »

Le projet DIME qui regroupe des partenaires français, espagnols, italiens et grecs a pour but de construire un référentiel de compétences et des modules de formation en direction des migrants en vue de faciliter leur insertion. Ce projet se déroule de septembre 2015 à juillet 2018.

Caractéristiques des migrants accueillis

Quelles sont les caractéristiques des migrants que vous accueillez, accompagnez, formez ?

Données socio démographiques (Sexe, âge, pays d'origine, parcours professionnel antérieur, emploi...)

Accueil individuel, familial

Données statistiques disponibles

Connaissance des formations

Vous êtes formateur et intervenez auprès d'un public migrant. Quelles sont les formations que vous animez en direction de ce public ?

Intitulé

Objectifs

Durée

Individuel

Collectif

Nombre

Finance de ces formations

Pédagogie des formations

Comment les migrants arrivent-ils sur le dispositif ?

Quelles sont leurs principales demandes ?

Lesquelles en priorité ?

Comment les prenez-vous en compte ?

Comment leurs compétences sont-elles prises en compte ?

Quelle méthode pédagogique et quels outils, mettez-vous en place ?

Ces démarches, méthodes et outils sont-ils spécifiques au public migrant ?

Existe-t-il des fiches pédagogiques spécifiques (projet pédagogique, autres documents...) ?

Suivi des formations

D'après vous, quels sont les problèmes majeurs rencontrés par les migrants pendant la formation ?

Compréhension, comportement...

Comment essayez-vous de les résoudre ?

Lorsqu'ils entrent en formation, constatez-vous des abandons ?

Pourquoi ? Quelles sont les raisons données ?

Faites-vous des évaluations de l'utilité de la formation (suivis, effets...) ?

Comment ? Qu'est-ce que la formation change pour eux concrètement ?

Vous parlent-ils des difficultés qu'ils rencontrent ? Vous demandent-ils de l'aide pour les résoudre ?

GUIDE D'ENTRETIEN « STRUCTURE D'ACCUEIL »

Le projet DIME qui regroupe des partenaires français, espagnols, italiens et grecs a pour but de construire un référentiel de compétences et des modules de formation en direction des migrants en vue de faciliter leur insertion. Ce projet se déroule de septembre 2015 à juillet 2018.

Rôle et missions de la structure d'accueil

Quels sont les missions et le rôle de votre structure ?

Qui compose vos équipes ?

Fonctions et rôle des membres de l'équipe ?

Quelles sont les principaux problèmes auxquels l'équipe est confrontée ?

Comment êtes-vous financé pour l'accueil des migrants ?

Caractéristique des migrants accueillis

Quelles sont les caractéristiques des migrants que vous accueillez, accompagnez ?

Données sociodémographiques (Sexe, âge, pays d'origine, parcours professionnel antérieur, emploi...)

Accueil individuel, familial

Données statistiques disponibles

Quels sont les problèmes majeurs rencontrés par les migrants concernant leur inclusion sociale et professionnelle ?

Formations, qualifications, logement, santé, emploi...

Comment essayez-vous de les résoudre ?

Quelles sont les principales demandes des migrants ?

Lesquelles en priorité ?

Comment les prenez-vous en compte ?

La formation et l'accompagnement

En tant que structure d'accueil, vous accompagnez et formez les migrants notamment en formation linguistique.

En quoi consiste cet accompagnement social (logement, transports...) ? Pourquoi avoir choisi cette forme d'accompagnement ?

Quelles sont les formations que vous dispensez ? Pourquoi ?

Dans la formation proposée aux migrants, quels sont les modules abordés ?

Quelle méthode pédagogique mettez-vous en place ?

Quels sont les outils que vous utilisez ?

Pouvez-vous me décrire une journée type de formation en direction des migrants ?

Que faudrait-il améliorer / changer pour répondre aux besoins des migrants ?

Les modalités d'accompagnement ?

Les modules de formation, les outils, la méthode pédagogique ?

Recueillez-vous l'avis des migrants sur l'accompagnement et la formation ?

Quels en sont les résultats ?

Quelles sont les motivations les plus porteuses qui conduisent les migrants à poursuivre ces formations ?

Politiques d'accueil

Les politiques nationales / régionales concernant l'accueil des migrants sont-elles adaptées ?

Pourquoi ?

Que faudrait-il changer / améliorer ?

Est-ce que les événements récents ont changé vos prestations ?

En quoi et pourquoi ?

Comment votre structure s'est-elle adaptée à la situation actuelle ?

GUIDE D'ENTRETIEN « INSTITUTION »

Le projet DIME qui regroupe des partenaires français, espagnols, italiens et grecs a pour but de construire un référentiel de compétences et des modules de formation en direction des migrants en vue de faciliter leur insertion. Ce projet se déroule de septembre 2015 à juillet 2018.

Nous souhaiterions savoir comment votre organisation procède pour gérer l'accueil des migrants.

Caractéristiques des migrants accueillis

Quelles sont les caractéristiques des migrants que vous accueillez, accompagnez ?

Données socio démographiques (Sexe, âge, pays d'origine, parcours professionnel antérieur, emploi...)

Accueil individuel, familial

Données statistiques disponibles

D'après vous, quels sont les problèmes majeurs rencontrés par les migrants concernant leur inclusion sociale et professionnelle ?

Formations, qualifications, logement, santé, emploi...

Comment essayez-vous de les résoudre ?

Quelles sont les principales demandes des migrants ?

Lesquelles en priorité ?

Comment les prenez- vous en compte ?

L'accueil et la formation des migrants

Vous proposez des parcours d'intégration aux migrants. En quoi ça consiste ? Quels sont les objectifs de ces actions ?

Visites médicales ?

Entretiens individuels ?

Bilans de compétence ?

Formations civique et linguistique ?

Autres actions....

Que faudrait-il améliorer / changer pour mieux répondre aux besoins de formation des migrants ?

Avez-vous des retours sur les effets produits par ces formations ? De quelle nature ?

Avez-vous des résultats à nous communiquer sur leur efficacité ?

Politique d'accueil des migrants

L'Europe se trouve aujourd'hui confrontée à une « crise migratoire ». Elle a réaffirmé son devoir d'accueil. Cette position de l'Europe a-t-elle changé concrètement quelque chose pour vous ?

Comment se traduit-elle dans la législation et dans votre organisation ?

Comment vous êtes-vous adapté à cette demande ?

Quelles sont les nouvelles orientations politiques nationales, régionales et européennes sur lesquelles vous vous appuyez ?

Les politiques nationales concernant l'accueil des migrants sont-elles adaptées ?

Si oui, en quoi ?

Que faudrait-il changer / améliorer ?

Avez-vous un retour sur la perception qu'ont les migrants de leur accueil ?

Si oui lequel ? Si non, pourquoi ?

Des directives européennes souhaitent un renforcement du partenariat entre les organisations qui gèrent l'accueil des réfugiés et des demandeurs d'asile d'une part, et, d'autre part, avec les organisations institutionnelles et administratives locales, régionales, nationales.

Comment ce partenariat se traduit-il ?

Quelles sont les principales difficultés rencontrées par les responsables de ces organisations ?

GUIDE D'ENTRETIEN « RESPONSABLE POLITIQUE »

Le projet DIME qui regroupe des partenaires français, espagnols, italiens et grecs a pour but de construire un référentiel de compétences et des modules de formation en direction des migrants en vue de faciliter leur insertion. Ce projet se déroule de septembre 2015 à juillet 2018.

Vous êtes par votre responsabilité d'élu, impliqué dans la gestion des conditions de vie des habitants. À ce titre, nous souhaiterions connaître et comprendre quels sont vos rôles et missions en direction des migrants ?

Connaissance du public migrant

Quelles sont les caractéristiques des migrants que vous accueillez ?

Données statistiques

Données socio démographiques (Sexe, âge, pays d'origine, parcours professionnel antérieur, emploi...)

Quelles sont les difficultés majeures rencontrées par les migrants freinant leur inclusion sociale et professionnelle ?

Logement, santé, emploi...

Comment essayez-vous de les résoudre ? Dispositifs d'aide spécifiques ?

Quelles sont leurs principales demandes ?

Avez-vous un retour sur la perception qu'ont les migrants de leur accueil ?

Si oui lequel ? Si non, pourquoi ?

Que faudrait-il améliorer et changer pour faciliter leur inclusion sociale et professionnelle ?

Politique d'accueil des migrants et zoom sur la situation actuelle

Des directives européennes demandent la mobilisation des Collectivités pour faire face à la crise migratoire à laquelle l'Europe se trouve confrontée.

Concrètement comment cette mobilisation s'organise-t-elle dans votre commune ?

Quelles actions avez-vous mises en œuvre ?

Comment vous êtes-vous adapté à cette situation ?

Comment vos administrés réagissent-ils ?

Avez-vous constaté une évolution de votre mission suite à la situation actuelle ?

Quelles sont les difficultés que vous rencontrez quant à l'accueil des migrants ?

Les politiques nationales / régionales concernant l'accueil des migrants sont-elles adaptées ?

Pourquoi ?

Que faudrait-il changer / améliorer ?

Partenariats

Quels sont les partenariats que vous mettez en place pour favoriser l'intégration des migrants ?

Partenariats entre les collectivités ? Avec les associations ? Avec les organisations chargées par l'État de gérer les demandes d'accueil ? Immigration, demande d'asile ?

Comment ce partenariat se traduit-il ?

Quelles sont les principales orientations de ce partenariat ?

GUIDE D'ENTRETIEN « CHEF D'ENTREPRISE »

Le projet DIME qui regroupe des partenaires français, espagnols, italiens et grecs a pour but de construire un référentiel de compétences et des modules de formation en direction des migrants en vue de faciliter leur insertion. Ce projet se déroule de septembre 2015 à juillet 2018.

Caractéristique des migrants

Quelles sont les caractéristiques des migrants employés ?

Données socio démographiques (Sexe, âge, pays d'origine, milieu familial, statut juridique, parcours professionnel antérieur, emploi...)

Connaissance des emplois

Quels sont les emplois que vous avez proposés aux migrants ?

Arrivée dans l'emploi

Comment est-il arrivé dans votre entreprise ?

Candidature spontanée ? Accompagnement à l'emploi ? Autres démarches...

Quelles étaient vos attentes ? Lesquelles en priorité ?

Comment leurs compétences ont-elles été prises en compte ?

Quels apprentissages avez-vous mis en place pour eux ?

Intégration dans l'emploi

Quels sont les problèmes majeurs rencontrés pendant ce temps d'emploi ?

Compréhension, comportement...

Comment avez-vous essayé de les résoudre ?

Avez-vous constaté des difficultés, des abandons ?

Pourquoi ? Quelles en sont les raisons ?

Faites-vous des évaluations de leur insertion dans l'emploi ? Comment ?

Les migrants vous parlent-ils des difficultés qu'ils rencontrent et vous demandent-ils de l'aide pour les résoudre ?

Langue...

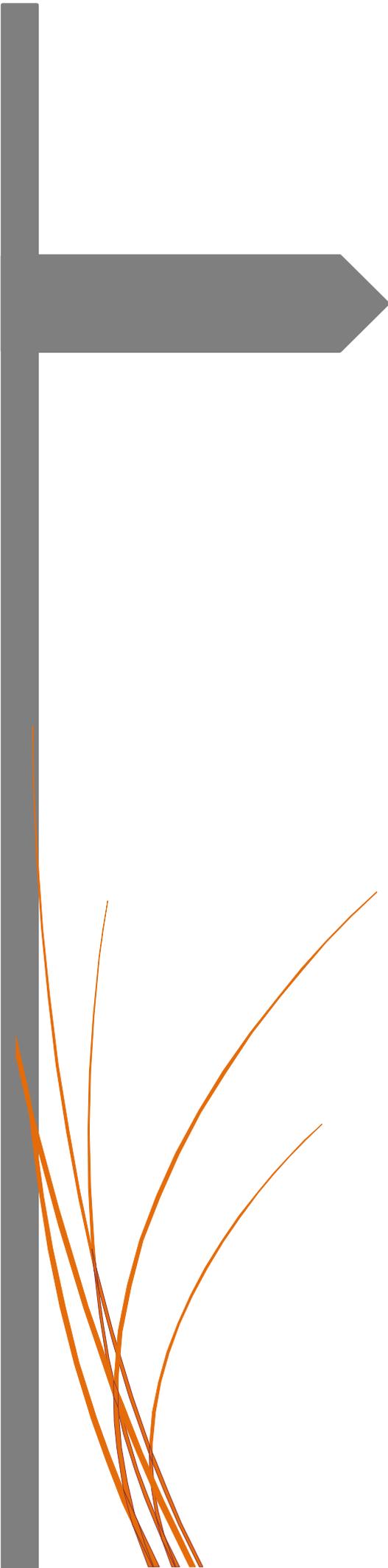
Est-ce que vous avez mis en place un accueil particulier pour favoriser leur intégration dans l'entreprise ?

Inclusion sociale et professionnelle

Quelles sont les capacités et compétences qui favorisent une bonne insertion ?

Dans les formations à l'accompagnement des migrants, quels sont pour vous les champs de compétences qu'il faudrait développer ?

Quels liens avez-vous avec les structures d'accueil et/ou de formation ? Comment et sur quoi souhaiteriez-vous les renforcer ?



Annexe 2

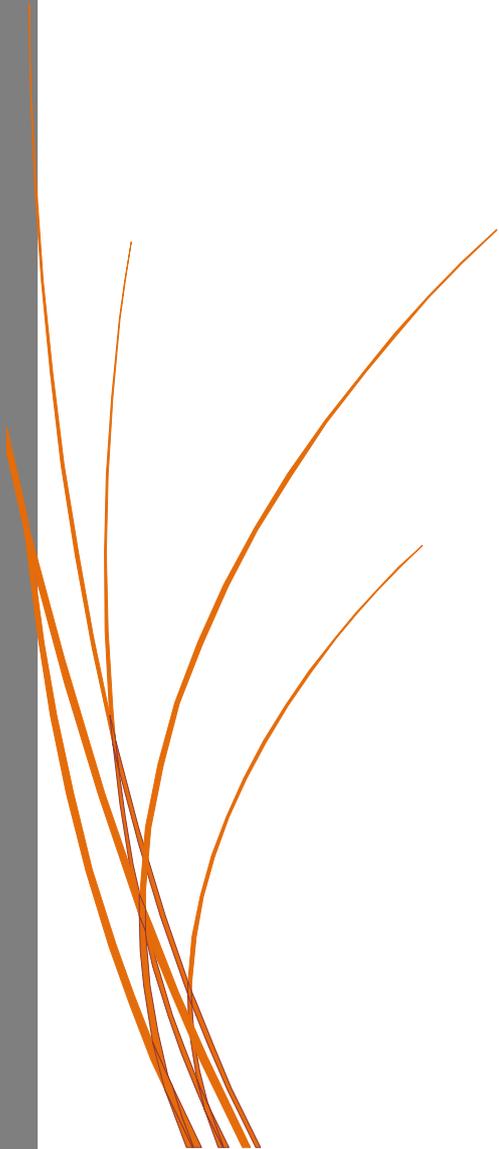
Personnes interrogées

ESPAGNE		
Prénom / Nom	Fonction	Structure
Pio Romulo Zelaya Castro	Sénateur élu	Sénat
Pedro González Godoy	Responsable de projets	Association Jaén Acoge
Naima El Yajizi Belfakir	Président	Association Jaén Acoge
Abdeslam Strhani Semlali	Médiateur interculturel	Hôtel de Ville de Jaén
Miguel Ruiz Castillo	Directeur général	Serhosmia SL
Celia Amezcua Aguilar	Technique de l'emploi	Cruz Roja
María Jesús Aragón López	Technique du programme d'immigration	Cruz Roja
Erstrella Zafra Lendinez	Technique de l'emploi	Cruz Roja
Beatriz Amate Peragón	Formateur	Cruz Roja
Paula Sotomayor Morales	Conseiller et formateur	Andalucía Orienta
Cesar Arroyo	Responsable	Entreprise H R
Rafael Latorre Ramiro	Conseiller municipal	Hôtel de Ville de Jaén
Ishtiaq Maral	Employé	Immigrant
Samara Lahbabi	Employée de maison	Immigrant
Fatma Touzar	Femme au foyer	Immigrant
FRANCE		
Prénom / Nom	Fonction	Structure
FM	Demandeur d'emploi	Migrant
RC	Demandeur d'emploi	Migrant
TK	Demandeur d'emploi	Migrant
HM	Demandeur d'emploi	Migrant
FT	Demandeur d'emploi	Migrant
Jean-Luc Poueytau	Formateur	INSTEP
Cécile Tanguy	Formatrice	INSTEP
Aude Hiberty	Formatrice	ORFIE
Véronique Padrino	Formatrice	ORFIE
Francine Dessis	Conseillère pédagogique	CRI-CLAP
Lahbib Maouhoub	Directeur	
Jeanine Fontagneres	Directrice	
Denise Greslard Nédélec	Conseillère Départementale	Département de la Gironde
Virginie Duprat	Responsable Solidarité Santé	Mairie de Mérignac
Sylvie Cassou-Schotte	Adjointe au Maire	
Alain David	Maire	Maire de Cenon
Samuel Niceron	Chef de service	ATERBEA (structure d'accueil)
Stéphanie Londeix	Coordinatrice	
Anne Rouffi	Responsable	Plateforme d'Accueil des Demandeurs d'Asiles Bordeaux
Béatrice Poret	Chargée de mission	Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
Lydie Rougé	Directrice territoriale Bordeaux	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
Béatrice Gonzalez	Responsable bureau accueil et intégration	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
ED	Gérant	Entreprise de nettoyage

Fatima Khaddari	Assistante de gestion PME/PMI	ERCB
GRECE		
Prénom / Nom	Fonction	Structure
Nektarios Billis	Président	Conseil Municipal De Leros
Dora Vancei	Agent de communication	Generation 2.0 Red
Ioanna Pertsinidou	Responsable du programme Anti pauvreté	N.G.O. Praksis
Christos Parthenis	Professeur Assistant	Center For Intercultural Education
Dimitrios Voulgaris	Responsable marketing	S.C. Drasi
Nikolaos Pantelias	Elu	Municipalité De Ag. Anargyroi /Kamatero
Claire Tongon	Migrant	K.S.M
Anur Ossen	Migrant	K.S.M
Nixnt Alam	Migrant	K.S.M
Hussain Amhp	Migrant	K.A.R
Muhammad Mudasssar	Migrant	K.A.R
Cissie Andritsopoulou	Chef du comité scientifique	N.G.O. Nostos
Marinos Painesis	Chef d'entreprise	"Lysis"
Aladin Nassany	Responsable communication	Stegi Syrion Gr
Anastasia Melagonitou	Professeur	K.A.R
Anastasios Metaxas	Professeur	K.S.M
Kalliopi Alexandrakou	Professeur	K.A.R
Sotiria Kalabaliki	Professeur	K.S.M
Tina Koutsoubas	Professeur	K.S.M
ITALIE		
Prénom / Nom	Fonction	Structure
Passarelli Carmine	Chef d'entreprise	Pascar Srl
Adinolfi Giuseppe	Chef d'entreprise	Hotel Roxanne
Mastrilli Farida	Formateur	Casa Mistra
Ricci Mirko	Formateur	Casa Mistra
Chereches Olimpia	Formateur	Casa Mistra
Passarelli Carmine	Formateur	Casa Mistra
Todaro Angela	Formateur	Ass. Babele
Elkhas Ibrahim	Migrant	Ass. Salam
Dima Kassab	Migrant	Ass. Babele
Moufid Haidar	Migrant	Ass. Babele
Omar Osman	Migrant	Ass. Babele
Hanadi Hamiye'	Migrant	Ass. Babele
Manca Valentina	Structure d'accueil	Abfo
Mitidieri Francesco	Structure d'accueil	Ass. Noi E Voi
Fernandez Simona	Organisme mandaté par l'Etat	Sprar Martina Franca
Pilo' Enzo	Organisme mandaté par l'Etat	Ass. Babela
Stefano Ippazio	Décideur Politique	Maire de Taranto
Schimera Stanislao	Décideur Politique	Chef de la Police De Taranto



Annexe 3 Bibliographie



Production des membres du consortium

INSUP / AIFRISS « Etat des lieux de la migration en France »

CIOFS/PL « Etat des lieux de la migration en Italie »

EDRA « « Etat des lieux de la migration en Grèce »

UNIVERSITE DE JAEN « Etat des lieux de la migration en Espagne »

Ces productions sont consultables sur le site internet www.projetdime.eu

Ouvrages / articles

ANDRES Hervé, « Droit de vote des étrangers et réciprocité en Espagne et au Portugal »
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/pages-europe/d000660-droit-de-vote-des-etrangers-et-reciprocite-en-espagne-et-au-portugal-par-herve-andres/article>

BALLEIX Corine, *La politique migratoire de l'Union Européenne*, Paris, La documentation française,

BLUM LE COAT Jean-Yves, EBERHARD Mireille, *Les immigrés en France*, Paris, La Documentation Française, 2014

CIRE, *Les politiques d'intégration en Europe*, Octobre 2009

COMMISSION EUROPEENNE, « Dossier spécial : agir face à la crise des réfugiés »
http://ec.europa.eu/france/news/focus/politique-eu-de-migration_fr.htm

COMMISSION EUROPEENNE, « Mesures politiques pour l'accès des immigrés et des minorités ethniques à un logement décent », 2005

CONSEIL DE L'EUROPE, *Intégration linguistique des migrants adultes : politique et pratique*, Strasbourg, 2014

DEPARTEMENT DES STATISTIQUES, DES ETUDES ET DE LA DOCUMENTATION, « Aperçu sur les migrations mondiales en 2013 », *Infos migrations*, numéro 63 – février 2014

DEPARTEMENT DES STATISTIQUES, DES ETUDES ET DE LA DOCUMENTATION, « La présence étrangère en Europe » in *Infos migrations* Février 2014

DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS, « Analyse comparative des politiques d'accueil et d'intégration des migrants dans les États membres de l'UNION Européenne », novembre 2006

EUROSTAT, Communiqué de presse, *Les demandes d'asile dans les États membres de l'UE*, Mars 2016

FRANCE TERRE D'ASILE, « Insertion des réfugiés : une analyse des parcours professionnel », in *Les cahiers du social* septembre 2006

HOYEZ Anne-Cécile, « L'accès aux soins de migrants en France et la « culture de l'initiative locale ». Une analyse des contextes locaux à l'épreuve des orientations nationales », in *Espace, société, territoire*, 2011.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES, *Nombre de chômeurs et taux de chômage des immigrés et des non immigrés selon le sexe et l'âge en 2014*, Enquête emploi, avril 2014.

KOLLER Sylvie, « Politiques d'intégration en Espagne » dans *Etudes*, Tome 407, 2007

LEMAITRE Georges, *Les immigrés et le marché du travail en Europe*, INSEE, 2006.

MICHALOWSKI Ines, « Expansion ou disparition des dispositifs pour l'intégration des étrangers en Europe ? » dans *Revue Homme et Migrations*, N°1261 : mai-juin 2006

OCDE, *Panorama des statistiques de l'OCDE 2014 : Economie, environnement et société*, Ed. OCDE, 2014.

TISSIER-RAFFIN Marion, « Crise européenne de l'asile : l'Europe n'est pas à la hauteur de ses ambitions », in *La revue des Droits de l'homme*, vol.8, 2015

TNS SOFRES, *Enquête Eurobaromètre, « L'état de l'opinion »*, Seuil, 2016

UNION SOCIALE POUR L'HABITAT, « Le logement social dans les 27 États -membres de l'Union européenne », www.union-habitat.org

Sites Internet

www.c.europa.eu

www.gouvernement.fr

www.immigration.interieur.gouv.fr

www.ladocumentation française.fr

www.toute-leurope.eu